

REPUBLIQUE DE GUINEE.

Institut de Recherche Agronomique de Guinée.

Centre de Recherche Halieutique de Boussoura.



NOTES SUR L'ORGANISATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA  
PECHE ARTISANALE, DU FUMAGE ET DE LA COMMERCIALISATION  
DU POISSON DANS LA VILLE DE CONAKRY.

Benoît LOOTVOET

et

Mamadou Moussa DIALLO,

Roger Patrick MILIMONO,

Séverine REMPP,

Christophe TISSANDIER.

MARS 1989.

REPUBLIQUE DE GUINEE.

Institut de Recherche Agronomique de Guinée.

Centre de Recherche Halieutique de Boussoura.

NOTES SUR L'ORGANISATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA  
PECHE ARTISANALE, DU FUMAGE ET DE LA COMMERCIALISATION  
DU POISSON DANS LA VILLE DE CONAKRY.

Benoît LOOTVOET

et

Mamadou Moussa DIALLO,

Roger Patrick MILIMONO,

Séverine REMPP,

Christophe TISSANDIER.

MARS 1989.

## AVERTISSEMENT.

La conception des enquêtes dont il est question ici, le contrôle des opérations de terrain, la codification, la saisie et l'analyse des données ont été effectués par Benoît LOOTVOET, économiste de l'ORSTOM affecté au C.R.H.B., et Séverine REMPP, diplômée de l'Institut d'Etudes Démographiques de Paris, stagiaire au C.R.H.B., avec l'assistance de Baidi DEM, technicien d'enquêtes.

Les interviews des enquêtés ont été réalisées par Baidi DEM, Séverine REMPP et par cinq étudiants "diplômitifs" de l'Université de Conakry en stage au C.R.H.B.: Idiatou BARRY (géographe), Abdoulaye Kolon BALDE (économiste), Moussa CAMARA (sociologue), Manga Mory SYLLA (géographe), Sékou Oumar SYLLA (sociologue).

Le rapport a été rédigé par:

- Mamadou Moussa DIALLO, géographe C.R.H.B.: V.2,
- Benoît LOOTVOET: Introduction, I.5, III (totalité), V.1, Conclusion,
- Roger Patrick MILIMONO, économiste C.R.H.B.: IV (totalité),
- Séverine REMPP: I.1 à I.4 et II.
- Christophe TISSANDIER, géographe, allocataire de recherche de l'ORSTOM affecté au C.R.H.B.: participation au II.

La cartographie a été réalisée par Christophe TISSANDIER.

SOMMAIRE.

INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE. I.	
<u>CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ENQUETES</u>	
<u>ET COMPOSITION DES UNITES DE RESIDENCE.....</u>	<u>11</u>
I.1 - Les groupes culturels en présence.....	11
I.2 - Les lieux de naissance.....	15
I.3 - Quelques données sur l'âge des actifs de la pêche.....	21
I.4 - Le statut et l'origine socio-professionnels des enquêtés.....	23
I.4.1. - Le statut socio-professionnel des enquêtés...	23
I.4.2. - La profession des parents.....	27
I.4.3. - Les membres de la génération antérieure impliqués dans la pêche.....	31
I.5. - La composition des unités de résidence.....	32
I.5.1. - Taille de l'unité de résidence et lien de parenté entre chefs de famille et résidents.....	33
I.5.2. - Taille de l'unité de résidence et profes- sions liées à la pêche.....	39

## CHAPITRE II.

LES ITINERAIRES SCOLAIRE, PROFESSIONNEL ET MIGRATOIRE  
DES ENQUETES.....41

II.1. - La scolarité.....41

II.2. - L'itinéraire professionnel des enquêtés.....42

II.2.1. - Age au démarrage, âge à l'installation.....42

II.2.2. - Le champ professionnel des enquêtés.....45

II.2.3. - L'itinéraire migratoire des enquêtés.....48

## CHAPITRE III.

RECRUTEMENT ET REMUNERATION DE LA MAIN D'OEUVRE.....55

III.1. - Les modalités de recrutement des marins-  
pêcheurs.....55

III.1.1. - Lien de parenté marins - propriétaires et  
maîtrise des techniques de pêches au moment du recrutement...55

III.1.2. - Propriétaire ou capitaine.....59

III.2. - La rémunération des travailleurs.....61

III 2.1. - Le cycle des rémunérations.....61

III.2.2. - La nature des rémunérations dans les unités  
de pêche.....62

III.3. - Quelques considérations sur les emplois  
offerts par les fumeuses et vendeuses de poissons.....65

## CHAPITRE IV.

LE CAPITAL TECHNIQUE ET SON FINANCEMENT.....67

IV.1. - Les principaux matériels constituant le capital technique.....67

IV.1.1. - Les embarcations.....67

IV.1.2. - Les engins de capture.....69

IV.1.3. - La motorisation.....72

IV.1.4. - L'évolution de la capacité de production....73

IV.2. - Financement du capital technique.....77

IV.2.1. - Le financement des embarcations.....78

IV.2.2. - Le financement des moteurs.....80

IV.2.3. - Le financement des engins de capture.....82

IV.2.4. - Analyse du mode de financement selon la taille des unités de pêche.....85

## CHAPITRE V.

PREMIERS REPERES POUR UNE ANALYSE DE LA COMMERCIALISATION DU POISSON.....88

V.1. - Le produit échangé.....88

V.2. - Vendeuses et fumeuses de poisson: leurs fournisseurs et leur clientèle.....95

V.2.1. - L'approvisionnement des vendeuses et des fumeuses.....	96
V.2.2. - La clientèle des vendeuses et des fumeuses...	99
CONCLUSION.....	102
ANNEXES.....	105

## INTRODUCTION

Ce document est une synthèse des principaux résultats des travaux d'enquêtes sur les artisans pêcheurs, les fumeuses et les commerçantes de poisson menés en juillet et août 1988 par le Centre de Recherche Halieutique de Boussoura.

Deux précisions : tout d'abord, ces enquêtes étaient les premières que le Département des Sciences Humaines du Centre entreprenait depuis sa création, au début de l'année 1988; ensuite, les étudiants de l'Université de Conakry, accueillis par le Centre pour y effectuer leur stage de fin d'études, furent pour la première fois à cette occasion initiés in situ aux méthodes de collecte de données relatives à l'organisation sociale et économique d'un secteur d'activité.

Conçues afin de prendre contact avec les acteurs de la production, de la transformation et de la vente du poisson, de tester leur réceptivité aux types d'investigations que le C.R.H.B. souhaitait développer, et d'adapter les méthodologies en conséquence, les enquêtes ont été limitées à six débarcadères de la capitale : Bonfi, Boussoura, Boulbinet, Landréah, Kaporo et Nongo.

Le recensement du parc piroguier de 1987 (1) permet de classer les ports de pêche retenus parmi les plus dynamiques de Conakry. En outre, ils sont disséminés sur l'ensemble du littoral sud et nord ainsi qu'à l'extrémité ouest de la presqu'île, ce qui assure une bonne couverture spatiale de la capitale. Seuls Kaporo et Nongo sont mitoyens. Cette manière de "repérage" du milieu à étudier devant aussi fournir de la matière aux mémoires de tous les étudiants, quelle que soit leur discipline - économie, géographie, ou sociologie -, les

---

(1) LOOTVOET B. (sous la direction de) : "L'exploitation du recensement du parc piroguier de Conakry (juillet-août 1987). Première partie: la pêche artisanale" - Centre de Recherche Halieutique de Boussoura - Conakry. Mai 1988. 66 p.

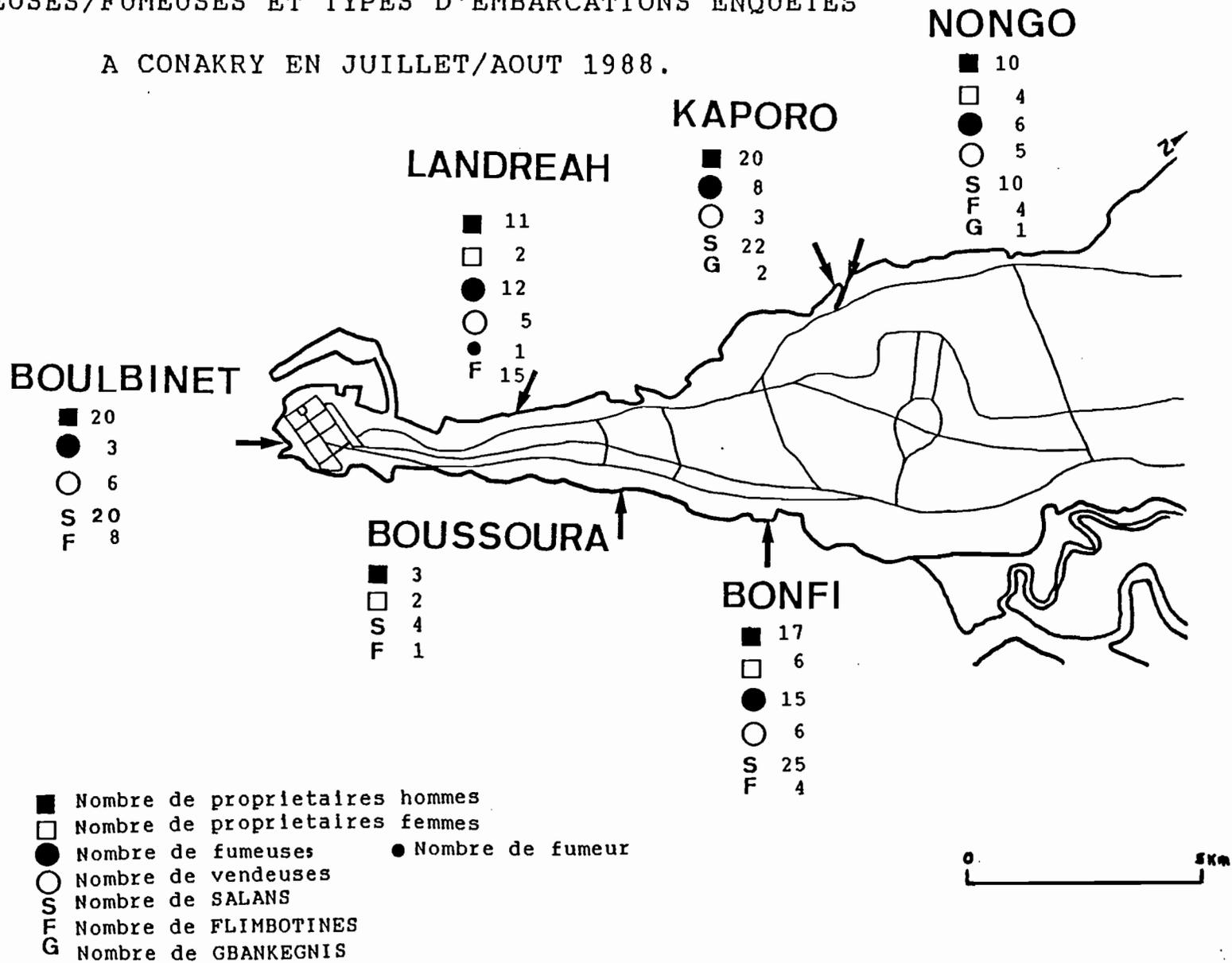
- questionnaires d'enquêtes furent structurés en rubriques variées :
- caractéristiques socio-démographiques des enquêtés, y compris leurs parcours migratoires,
  - composition des unités de résidence et rémunération de la main d'oeuvre composant l'unité de production ou de vente,
  - description de l'outil de production et de son mode de financement,
  - saisonnalité de l'activité et organisation sociale et spatiale des réseaux de commercialisation.

Les enquêtes ont été effectuées exactement un an après le recensement du parc piroquier organisé en juin-juillet 1987 par la Direction Générale des Pêches, c'est à dire au plus fort de la saison des pluies. Nous ne sous-estimons pas les incidences du choix de cette période d'enquête sur la structure de notre échantillon et la qualité de l'information recueillie: activité ralentie, absence de pêcheurs impliqués dans des activités agricoles, absence de saisonniers étrangers, difficultés pour trouver des abris et réaliser des interviews dans de bonnes conditions... Par ailleurs, l'échantillonnage n'a respecté aucune règle précise (tirage aléatoire, stratification, sondages par quotas...) et les enquêteurs se sont contentés de s'adresser à des interlocuteurs disponibles au moment où ils étaient eux-mêmes présents sur les débarcadères. Néanmoins, les résultats obtenus sont riches et, complétant les données du recensement de 1987, ils permettent de définir précisément et de hiérarchiser les thèmes de recherche que le C.R.H.B entend développer pour expliquer les déterminants économiques et sociaux du développement de la pêche artisanale en Guinée.

Les propriétaires d'embarcations n'ont manifesté aucune hostilité à l'encontre des enquêteurs ; à l'inverse, ils ont souvent fait preuve d'une curiosité constructive. Insistent pour que leur soient expliqués les attributions du C.R.H.B. et les objectifs des recherches qui y sont menées, ils ont, souvent implicitement mais parfois très explicitement, laissé entendre que leur disponibilité et la nature de leur contribution

EFFECTIFS DES PROPRIETAIRES D'EMBARCATIONS,  
 VENDEUSES/FUMEUSES ET TYPES D'EMBARCATIONS ENQUETES

A CONAKRY EN JUILLET/AOUT 1988.



dépendrait de la capacité des chercheurs et des enquêteurs du Centre à se démarquer des Directions Préfectorales des Pêches et de la Marine Marchande qui leur délivrent des licences de pêche, recouvrent des taxes diverses et peuvent avoir un pouvoir coercitif...

Les femmes, fumeuses ou vendeuses de poissons se sont montrées plus réservées et ont parfois fait preuve d'une discrétion qui pourrait nous amener à douter de la possibilité de mettre en place rapidement une étude systématique des circuits de commercialisation. Leur réticence s'explique à la fois par le manque de temps - double activité: activité ménagère et activité de commerce ou de fumage -, par le fait qu'elles conçoivent mal l'intérêt et la finalité de nos études économiques, géographiques ou sociologiques, par leur statut dans les unités de résidence et par d'autres facteurs sociologiques qui mériteraient d'être mis en lumière.

Nous ne savons pas ce que représentent les 25 vendeuses, les 44 fumeuses et le fumeur de poisson constituant notre échantillon par rapport aux effectifs globaux des commerçantes et des fumeuses de poissons opérant à Conakry (1). Par contre, il est possible de comparer les effectifs de propriétaires d'embarcations enquêtés en juillet-août 1988 avec les effectifs de propriétaires recensés en juillet-août 1987. Cette comparaison est quelque peu artificielle car il serait illusoire de penser que la composition du parc piroguier est restée identique d'une année sur l'autre, mais elle met en évidence l'importance numérique de notre échantillon.

---

(1) Le recensement du secteur non structuré de Conakry de 1987 donnait 105 unités de fumage occupant au total 215 personnes mais de l'aveu même des responsables du recensement, ce secteur fut mal appréhendé, très sous-estimé. Voir Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Direction Générale de la Statistique et de l'Informatique. P.A.G.E.N/Projet "Enquête Secteur Informel": "Recensement des Etablissements de Conakry mars-juin 1987, résultats bruts non commentés" 1988.

Toutes catégories confondues, 632 embarcations en service ont été recensées en 1987 dans l'ensemble des débarcadères des trois préfectures de Conakry, îles de Loos incluses. Avec 116 embarcations, notre échantillon représente 18,35% de cet effectif global et 39,19% des embarcations en service dans les six débarcadères concernés par l'enquête. Il est intéressant de différencier les taux de couverture selon les types de pirogues constituant l'échantillon dans les six débarcadères réunis : - salans ; 85 sur 189 recensées en 1987, soit 44,97%,

- flimbotines ; 28 sur 63, soit 44,44%,
- gbankégnis ; 3 sur 44, soit 6,82%.

Le taux d'échantillonnage diffère selon les ports: il passe de 15,80% pour les embarcations des propriétaires hommes de Boussoura à 73,33% pour les pirogues de propriétaires hommes de Landréah.

Les 116 embarcations appartiennent à 81 propriétaires hommes (soit 35,22% du nombre des effectifs masculins d'armateurs qui avaient été recensés un peu plus tôt dans les six débarcadères) et à 14 femmes (17 avaient été recensées en 1987). Ces propriétaires emploient 680 marins ; les femmes 110 et les hommes 570.

La synthèse des résultats sera organisée en cinq chapitres qui renvoient approximativement au découpage adopté lors de l'élaboration des questionnaires d'enquêtes.

Un premier chapitre présentera les agents économiques concernés par les activités liées à la pêche ainsi que la composition des unités de résidence.

Le second chapitre proposera une analyse des flux migratoires engendrés par l'entrée dans les activités de pêche artisanale, de vente ou de transformation du poisson à Conakry. Cette analyse intégrera les antécédents scolaires et professionnels des enquêtés.

Le troisième chapitre expliquera les modalités de recrutement et de rémunération de la main d'oeuvre.

Le quatrième chapitre décrira le capital technique mobilisé dans les unités de production et l'origine de son financement.

Comprenant quelques commentaires sur la saisonnalité des activités et les différents types de produits traités dans les débarcadères, le dernier chapitre aura pour projet de commencer une esquisse des circuits de commercialisation.

## CHAPITRE I

### CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ENQUETES

#### ET COMPOSITION DES UNITES DE RESIDENCE

##### I.1 Les groupes culturels en présence

Pêcheurs-agriculteurs de tradition, les Soussous sont largement prédominants parmi les enquêtés et leurs recrues: 59,26% des propriétaires (1) hommes, 53,65% des marins et 42,86% chez les femmes armateurs appartiennent à cette ethnie. En revanche, les Peuls et les Bagas qui constituent respectivement 11,58 et 15,79% des effectifs de propriétaires (hommes et femmes réunis) voient leur part diminuer fortement au sein des équipages au profit des étrangers majoritairement Sierra-Léonais: ces derniers représentent 9,47% des propriétaires de piroques et rassemblent par ailleurs 27,50% des effectifs de marins.

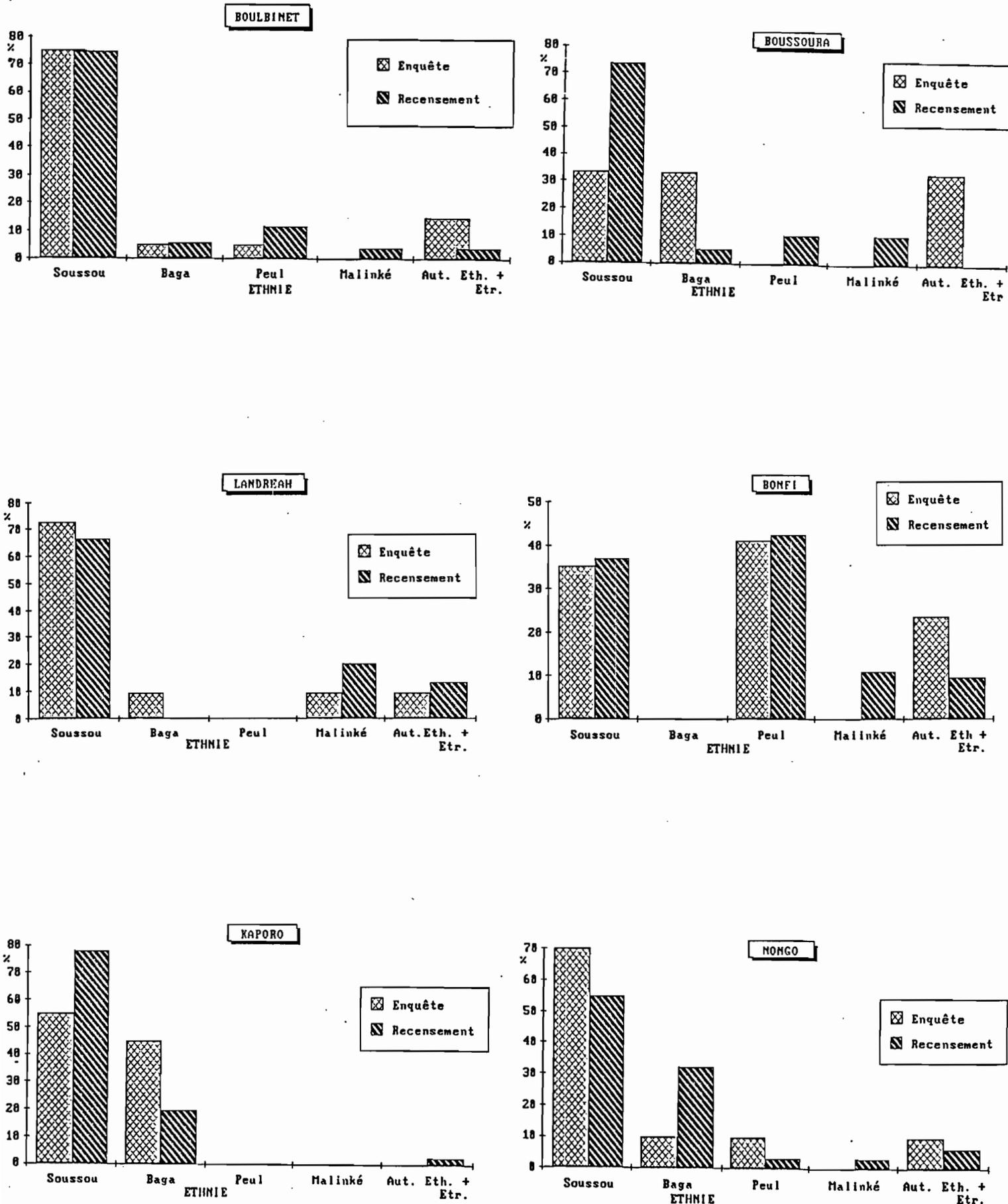
La répartition ethnique des propriétaires de piroques par débarcadère lors du recensement de 1987 (figure n°1) indiquait une nette prédominance des Soussous sur l'ensemble des ports qui constituent l'objet de notre étude, sauf à Bonfi où la part la plus importante revient aux Peuls.

La constitution de notre échantillon nous permet de déceler deux concentrations ethniques: l'une à Bonfi où sont installés 81,81 % des Peuls, l'autre à Kaporo où sont amarrés 66,67 % des Bagas.

---

(1) Dans l'ensemble du texte, "propriétaires" désignera les propriétaires d'embarcation(s) de pêche artisanale.

Figure n°1 Répartition ethnique des hommes propriétaires de pirogues selon le débarcadère, à la date de l'enquête et au recensement du parc piroguier de Conakry de 1987



Une troisième concentration qui n'apparaît pas dans notre échantillon mais qui est révélée par le recensement concerne une proportion importante de Baqas à Nongo.

Chez les marins (figure n°3) des propriétaires enquêtés, on retrouve les mêmes concentrations ethniques que pour les armateurs, mais celles-ci sont proportionnellement moins importantes et n'excluent pas quelques regroupements dans d'autres ports. Ainsi 15,38% des marins Peuls et 24,14% des marins Baqas de l'échantillon se retrouvent à Boulbinet.

Les 70 fumeuses et vendeuses de poisson (figure n°2) sont principalement quinéennes (97,14%) et soussous (72,86%). Minoritaires parmi ce groupe, les ethnies peuls et baqas se concentrent respectivement à Kaporo et à Bonfi comme c'est le cas des propriétaires et de leurs employés.

Figure n°2 Répartition ethnique des fumeuses et des vendeuses de poisson selon le débarcadère

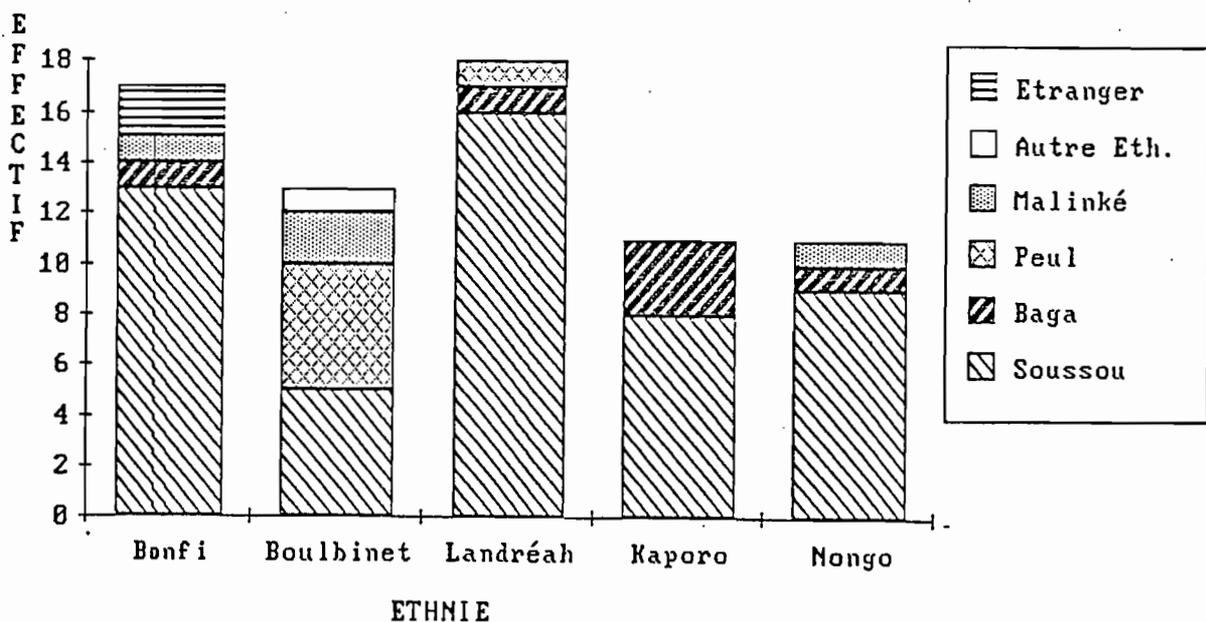
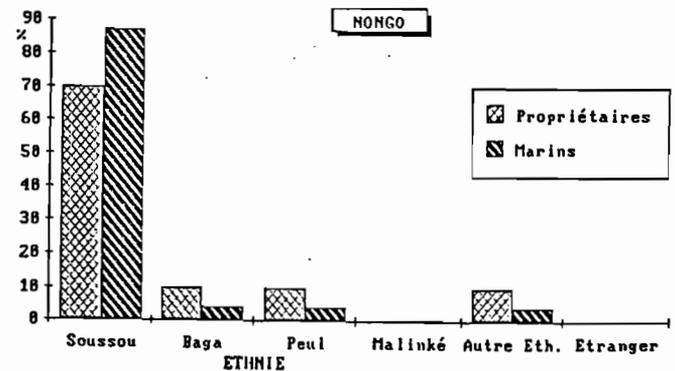
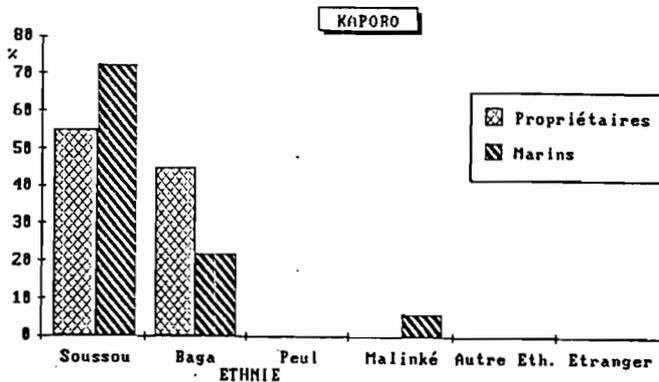
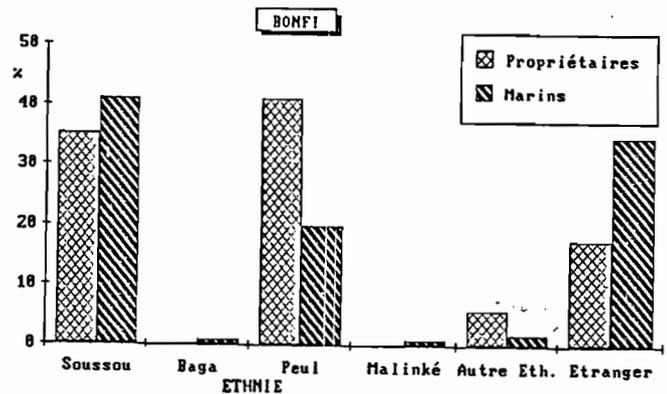
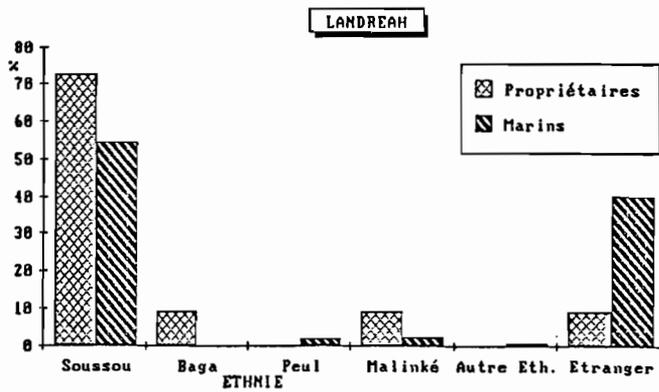
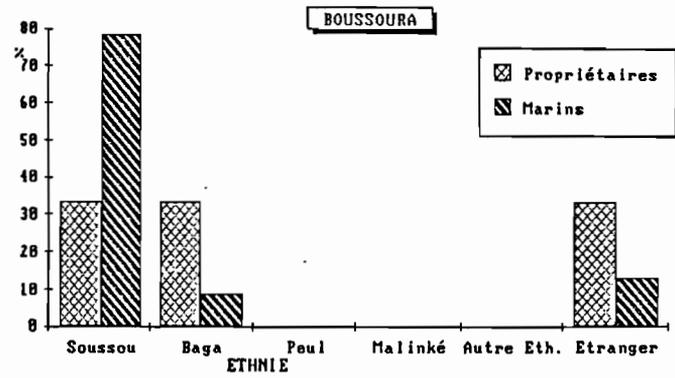
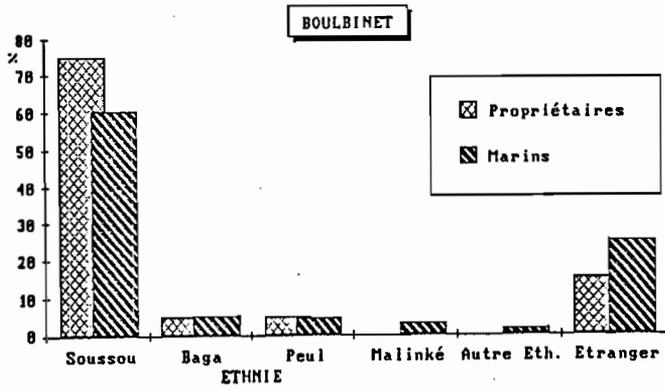


Figure n°3 Répartition ethnique des propriétaires et de leurs marins selon le débarcadère



## I.2 Les lieux de naissance

La notion d'ethnie doit être mise en relation avec les lieux de naissance car elle ne révèle pas à elle seule les déplacements de population. Ainsi, des Peuls ou des Malinkés par exemple, peuvent ne pas être des migrants de la première génération.

En fait (1), dès 1890, le peuplement de Conakry était cosmopolite et comprenait déjà des Peuls. Des villages foulas sont ainsi signalés à la fin des années 1890 dans la partie occidentale, villages qui semblent découler de "l'assignation à résidence dans cette partie de l'île de notables du Fouta Djallon après la prise de pouvoir par les Français en 1896. C'est ce groupement qui donna naissance au début du XX<sup>ème</sup> siècle au quartier de Madina Foula sur la terre ferme. L'arrivée de Peuls suivit également l'installation temporaire du chef du Labé, Alpha Yaya, avant sa disgrâce définitive en 1913".

L'installation d'ethnies non originaires de Basse Guinée n'est donc pas forcément récente: la constitution de notre échantillon nous permet de constater que 30,77% des marins peuls sont nés en Basse Guinée et 10,26% à Conakry.

Il serait intéressant de savoir si les Peuls non natifs de Basse Guinée sont venus récemment gonfler les effectifs de pêcheurs ou si, au contraire, la part des Foulas parmi les effectifs de propriétaires de piroques et de leurs marins a, depuis longtemps, accompagné le rythme des migrations.

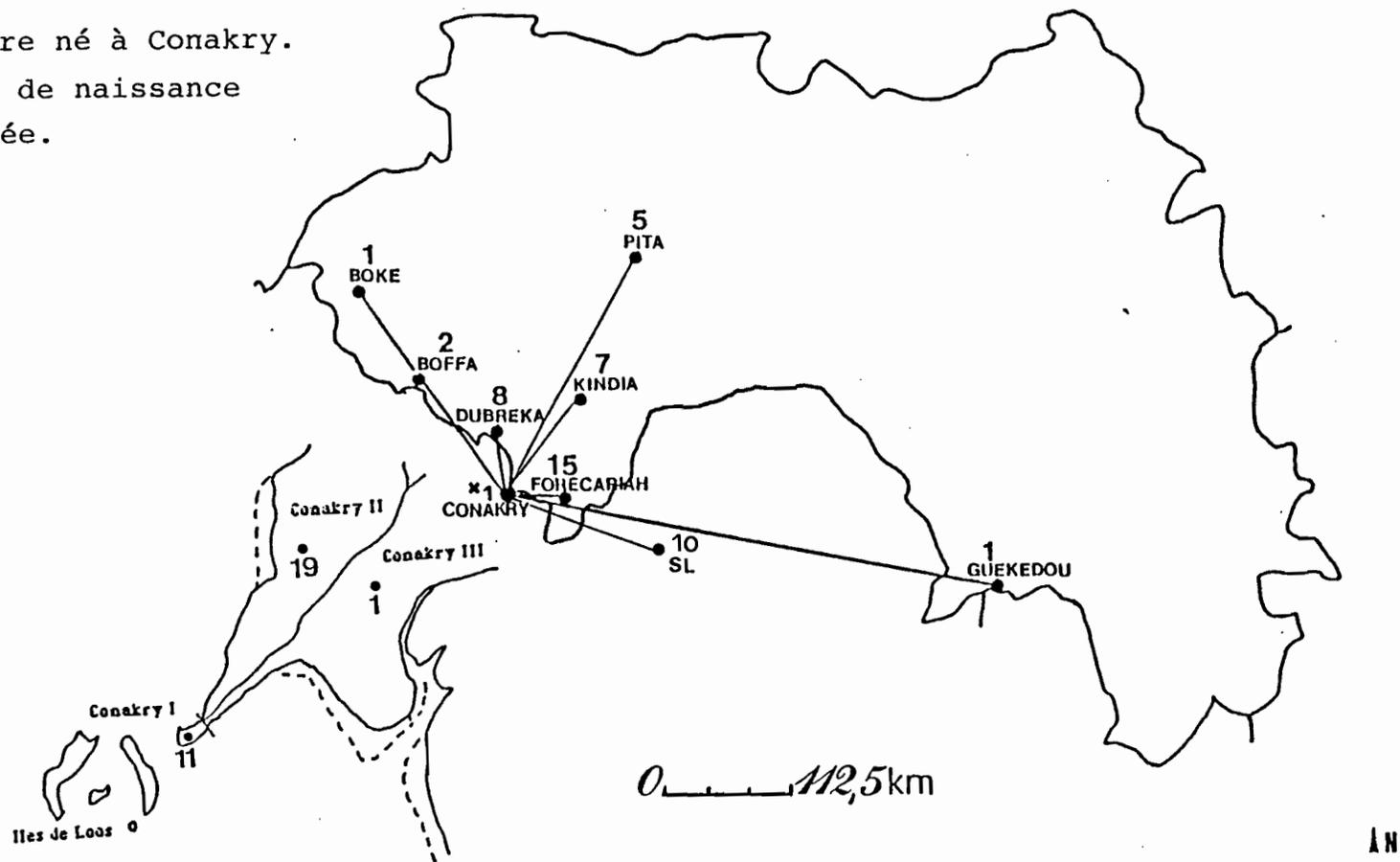
La comparaison des lieux de naissance entre les trois groupes socio-professionnels étudiés indique une assez grande mobilité migratoire puisque 39,51% des propriétaires, seulement 23,78% des marins et 28,99% des fumeuses-vendeuses de poisson sont originaires de la capitale.

---

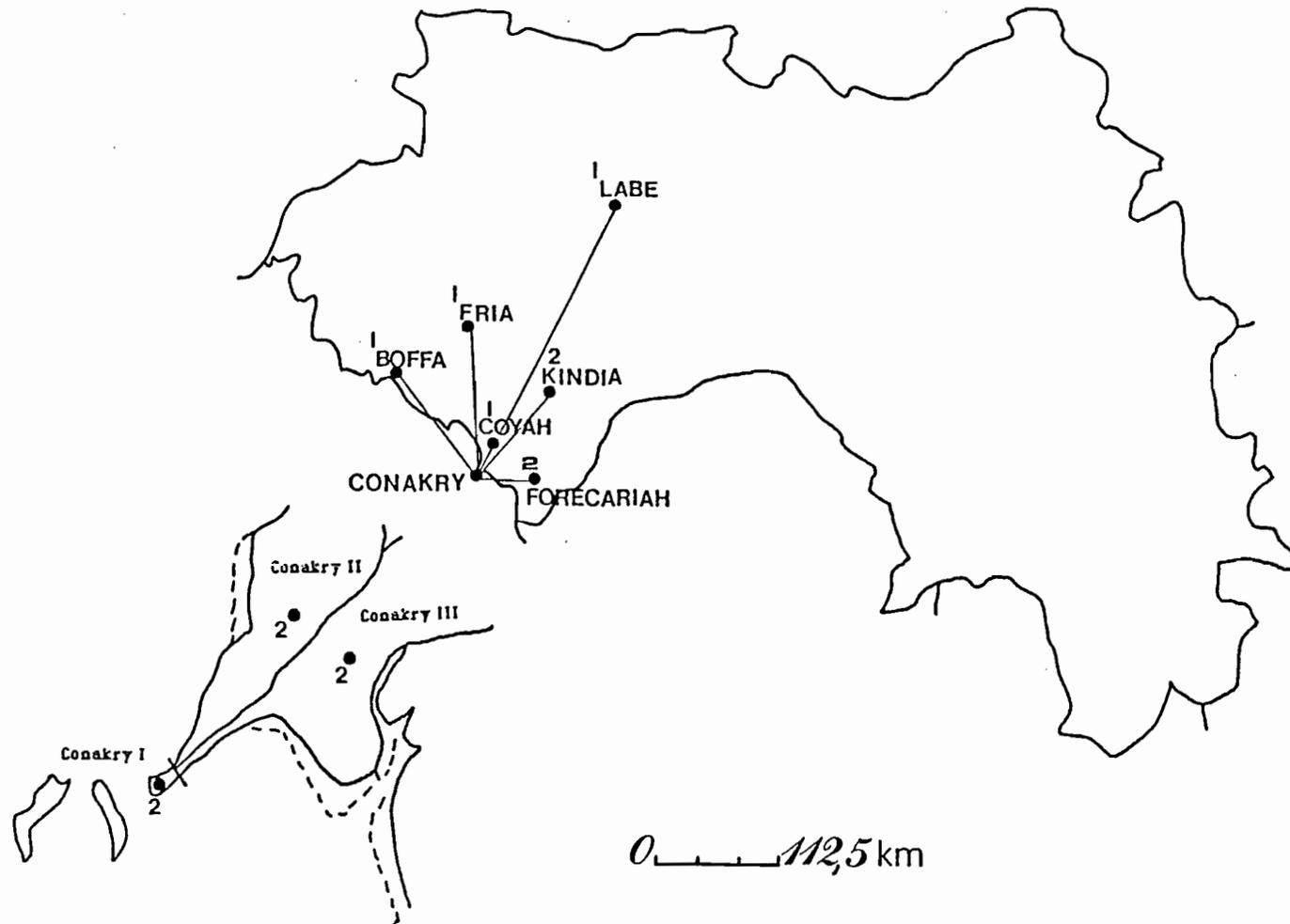
(1) Sources: entretien avec O. GOERG, Historienne au C.N.R.S

LIEU DE NAISSANCE DES 81 HOMMES PROPRIETAIRES  
ENQUETES A CONAKRY.

\* propriétaire né à Conakry.  
préfecture de naissance  
indéterminée.

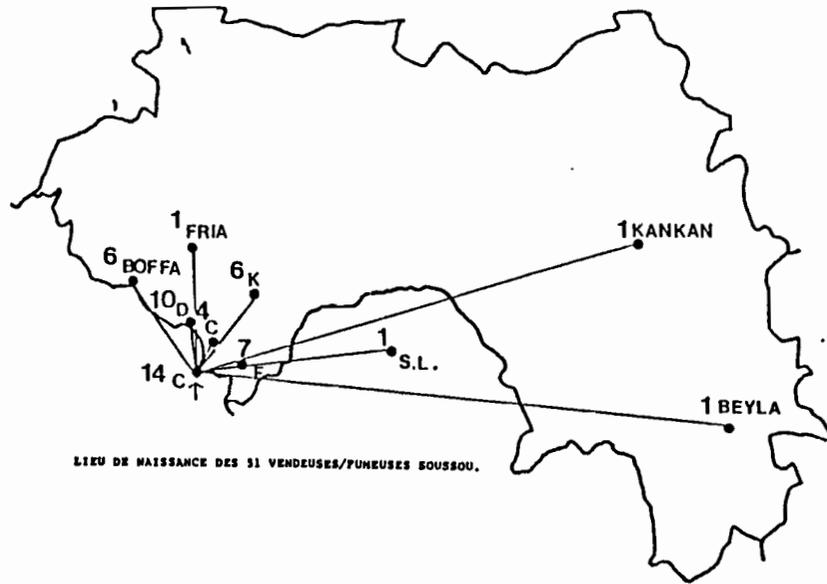


LIEU DE NAISSANCE DES 14 FEMMES PROPRIETAIRES  
ENQUETEES A CONAKRY.

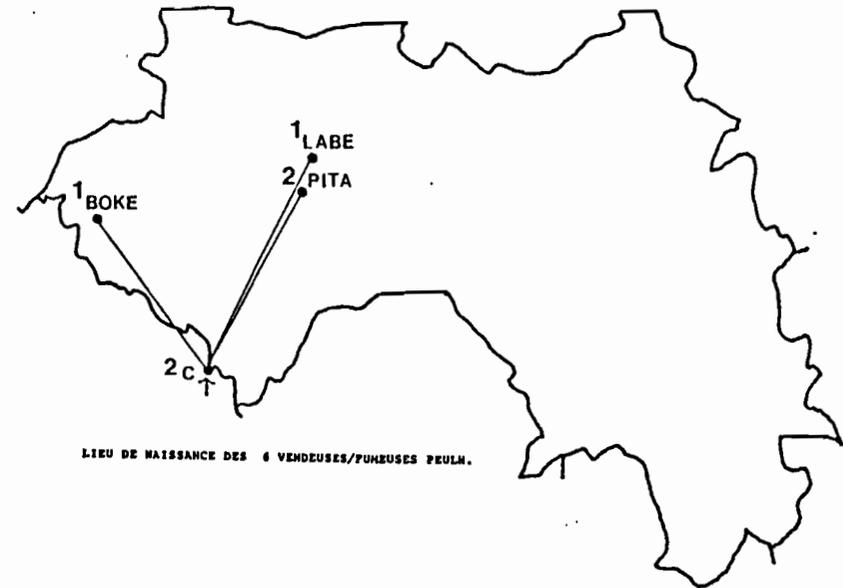




LIEUX DE NAISSANCE ET ETHNIES D'ORIGINE DES VENDEUSES ET FUMEUSES DE CONAKRY.



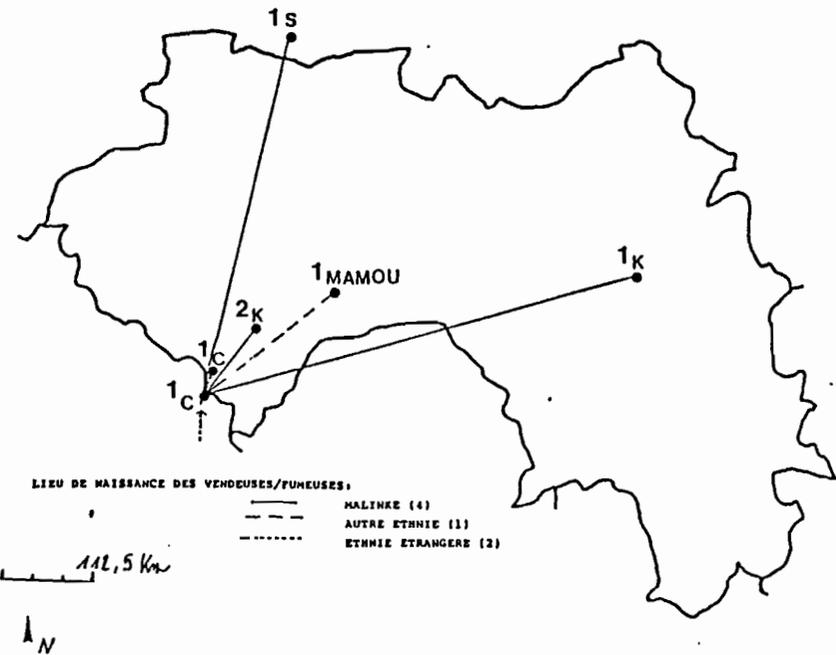
LIEU DE NAISSANCE DES 51 VENDEUSES/FUMEUSES SOUSSOU.



LIEU DE NAISSANCE DES 6 VENDEUSES/FUMEUSES PEULH.



LIEU DE NAISSANCE DES 6 VENDEUSES/FUMEUSES BAGA.



LIEU DE NAISSANCE DES VENDEUSES/FUMEUSES:

- MALINKE (4)
- - - AUTRE ETHNIE (1)
- · · ETHNIE ETRANGERE (2)

Notons que ces proportions varient en fonction du débarcadère: les écarts sont importants chez les fumeuses-vendeuses et chez les propriétaires pour lesquels c'est à Kaporó que l'on rencontre la part la plus élevée d'originaires de la capitale (respectivement 45,45% et 70,00%).

Bien que des différences marquées apparaissent entre les deux groupes, la Basse Guinée (hormis Conakry) est la région d'origine de la part la plus importante des effectifs de propriétaires (40,00%) et de fumeuses-vendeuses (58,57%) tandis qu'au sein des équipages, la forte présence de marins originaires de l'étranger (35,75%) semble s'être substituée à des effectifs issus de Conakry et de sa région.

La Moyenne Guinée rassemble des proportions d'originaires à peu près égales pour les 3 catégories: environ 5 %.

A l'intérieur du territoire guinéen, on peut considérer quelques pôles importants si l'on en juge par le volume des flux qui les rattachent à la capitale. Respectivement 17,89%, 16,69% et 10,14% des propriétaires, marins et fumeuses-vendeuses sont originaires de Forécariah. Des proportions sont également à relever pour Dubréka (dont 15,71 % des fumeuses et vendeuses sont originaires) et Kindia. Enfin, en Moyenne Guinée, ce sont les préfectures de Pita et de Labé qui constituent les pôles les plus importants.

Une étude de la répartition des propriétaires et des marins par débarcadère et selon le lieu de naissance, fait apparaître des flux préférentiels: certains sont quasiment exclusifs tels ceux qui s'établissent entre Dubréka et Kaporó qui recueille 76,47 % des marins et 62,50 % des propriétaires natifs de Dubréka. De même, Bonfi rassemble la totalité des investisseurs et 89,47 % des marins originaires de Pita (annexe n°1).

La différence majeure intervenant entre les propriétaires et leurs recrues, est l'importance de la part des marins sierra-léonais sur les ports de Boulbinet, Bonfi et surtout Landréah, comparée à celle des propriétaires non guinéens sur chacun de ces débarcadères.

A Landréah, on passe ainsi de 9,00% de propriétaires sierra léonais à 51,39% pour les marins appartenant à cette nationalité.

Installés en Guinée depuis le début du XX ème siècle, les Sierra Léonais se sont de tous temps distingués par leur compétence professionnelle notamment dans le domaine halieutique: ce sont eux "qui introduisirent des techniques de pêche plus efficaces que celles utilisées par les Soussous ou les Bagas" (voir note (1) page 15). Il ne serait donc pas surprenant que leur importance au sein des équipages soit la conséquence directe de leur réputation "d'excellents pêcheurs".

Notons l'absence totale d'armateurs et de marins étrangers dans les ports de Kaporo et de Nonqo, débarcadères dont la situation en marge de la ville leur a longtemps permis de préserver leur cadre rural. Cependant, la forte pression foncière qui s'exerce depuis quelques mois sur les "fiefs" bagas de Kaporo et de Nonqo nous conduit à penser que cette situation n'est pas acquise définitivement.

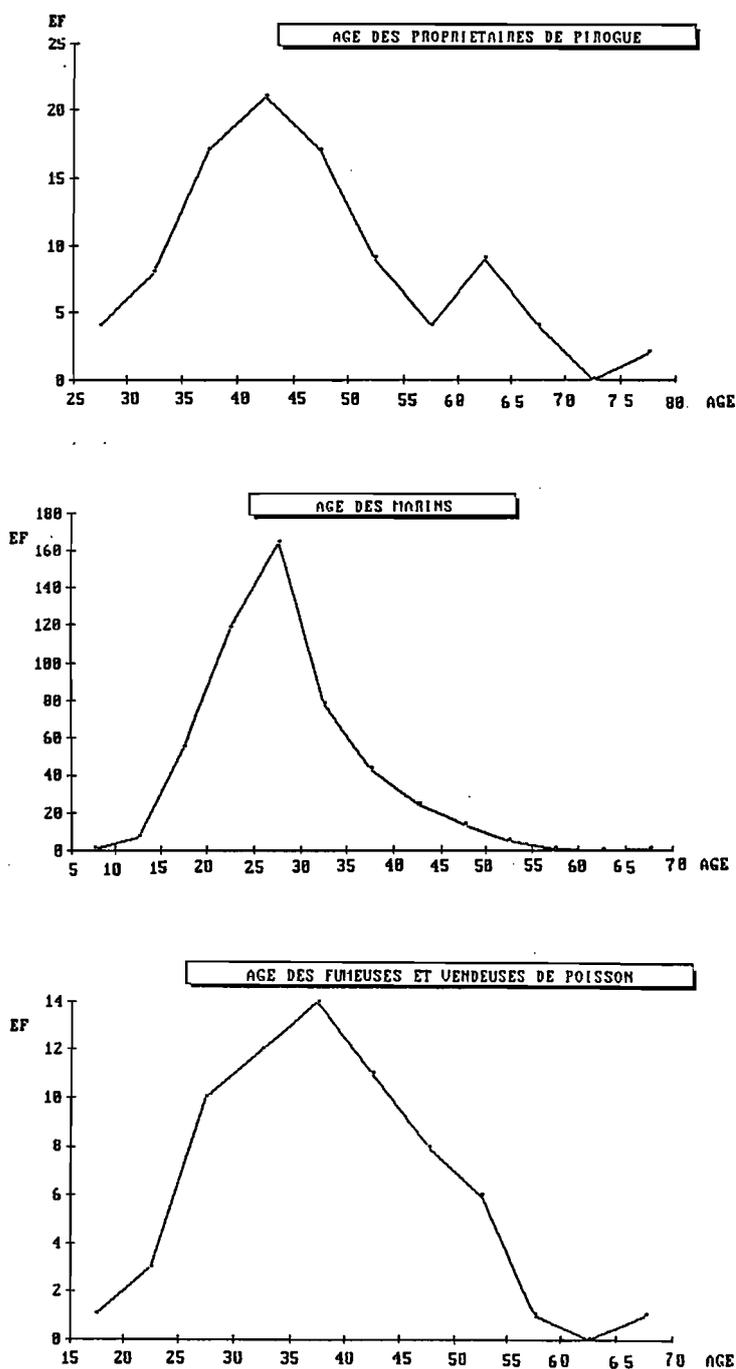
L'examen des lieux de naissance ne nous révèle pas la complexité des mouvements migratoires. Nous étudierons dans une seconde partie l'itinéraire géographique des enquêtés depuis leur naissance jusqu'à la date de l'enquête. Cependant, le degré de mobilité variant généralement selon la génération, il est nécessaire de se pencher sur la structure d'âge de nos enquêtés.

### **1.3 Quelques données sur l'âge des actifs de la pêche**

Les investisseurs sont plutôt âgés (graphique n°1): 4,21% ont moins de 30 ans et 47,36% ont plus de 45 ans. Leur âge moyen s'élève à 45 ans environ. Inversement, les marins (graphique n°1) sont jeunes puisque si l'on ne considère que les âges déterminés, 67,55% ont un âge inférieur à 30 ans et seulement 3,51% ont plus de 45 ans. Cette répartition ne nous surprendra pas: en dehors des salariés, les équipages comptent également parmi leurs effectifs des apprentis et des aides-familiaux.

Enfin, les femmes fumeuses-vendeuses de poisson (graphique n°1) sont relativement jeunes également comparées aux patrons de pêche: près de 14,29% ont moins de 30 ans et 21,43% ont plus de 45 ans. Il est vrai que le fumage ou le commerce de poisson exige moins d'investissement que la pêche au départ. La relative "rapidité" avec laquelle les femmes entrent dans ces activités, permet de penser que l'on en sort aussi vite.

**Graphique n°1** Répartition par âge des propriétaires de pirogue, des marins et des fumeuses et vendeuses de poisson.



## I.4 Le statut et l'origine socio-professionnels des enquêtés

### I.4.1 Le statut socio-professionnel des enquêtés

Nous avons vu que la pêche était une activité ouverte à des agents économiques d'origines géographiques variées. Attire-t-elle également une population issue de milieux socio-professionnels diversifiés? De même, la pêche est-elle une activité pratiquée à titre exclusif ou rencontre-t-on également des investisseurs exerçant des métiers étrangers au secteur? Cet éventuel degré de diversification professionnelle serait-il variable selon les groupes ethniques, l'origine géographique ou encore la génération des pêcheurs?

50,62% des propriétaires hommes déclarent embarquer (figures n°4 et 5). 61,73% pratiquent la pêche à titre exclusif et 17,28% la considèrent comme une activité annexe. Ces derniers sont principalement salariés (de l'administration, d'entreprises d'état ou privées) alors que généralement l'agriculture ou l'artisanat sont plutôt cités à titre secondaire.

L'activité de la pêche proprement dite est exclusivement masculine, aucune femme propriétaire ne déclare embarquer en mer. En revanche, elles semblent plus "actives" que les hommes: 12 sur 14 exercent au moins 2 activités simultanément et 3 sur 12 en déclarent plus de 2 (figures n°4 et 5).

Que ce soit à titre principal ou secondaire, le fumage et la vente de poisson sont très souvent cités.

Seules 3 femmes sur 14 n'exercent pas à titre secondaire une activité liée à la pêche: elles pratiquent un commerce de produits non halieutiques.

Figure n°4 Activités principales exercées par les propriétaires à la date de l'enquête

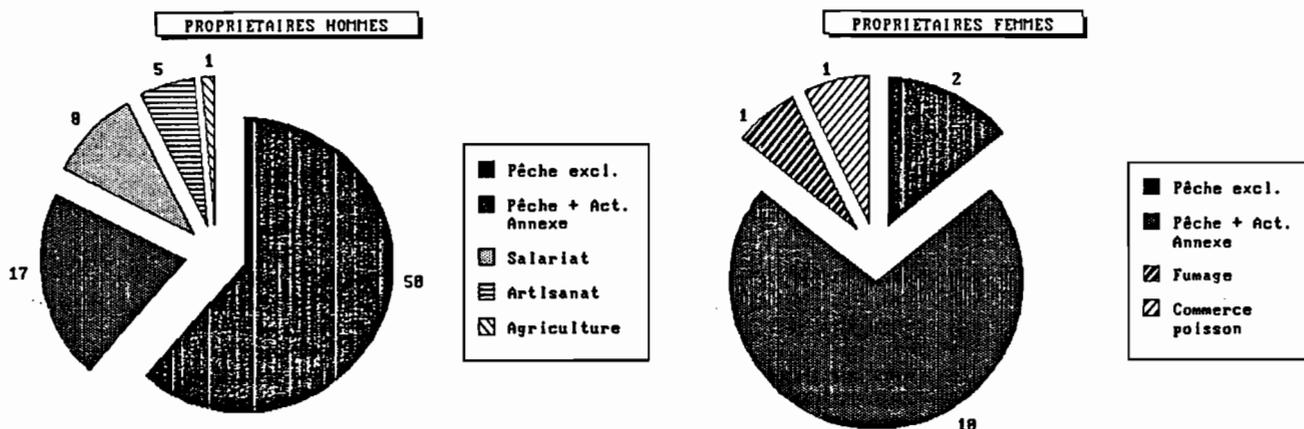
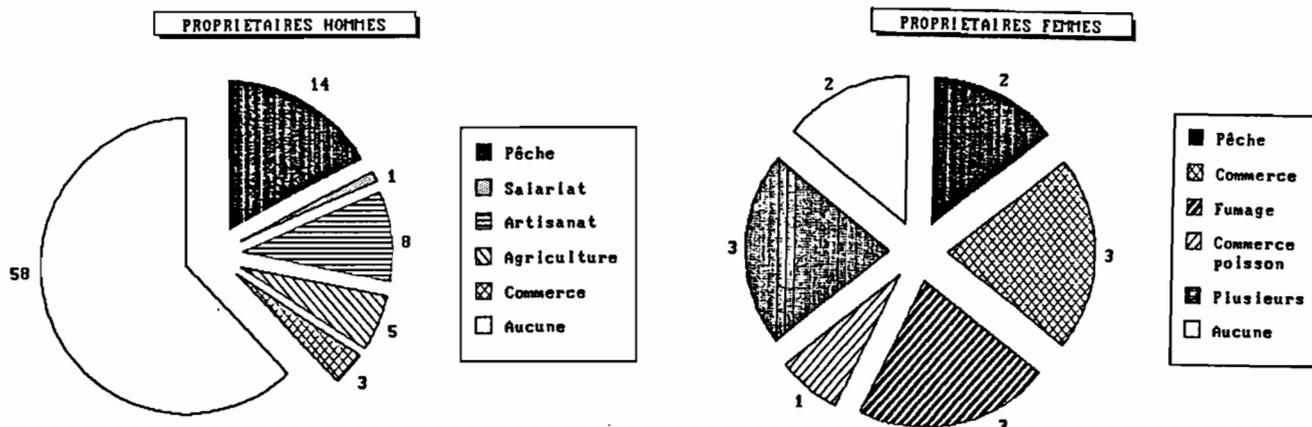


Figure n°5 Activités annexes exercées par les propriétaires à la date de l'enquête



La distinction entre les fumeuses et les vendeuses de poisson a été établie à partir de l'activité citée à titre principal. Il faut néanmoins préciser que toutes les fumeuses exerçant nécessairement le commerce de poisson, cette activité est considérée comme implicite et n'a pas été rangée parmi les professions annexes. En revanche, pour les vendeuses, nous avons distingué la vente et le fumage et classé ce dernier parmi les activités secondaires lorsqu'il était pratiqué par la commerçante.

Ceci explique la part importante (40,00%) de vendeuses de poisson qui exercent une profession annexe, 36,00% d'entre elles s'adonnant également au fumage. Une seule sur 25 déclare une activité non halieutique à titre secondaire.

En revanche, 75,00% des fumeuses de poisson ne pratiquent pas de professions annexes: les autres sont principalement cultivatrices ou employées à la coopérative de Bonfi, port où elles travaillent.

Si les femmes fumeuses ou vendeuses de poisson ont, dans leur ensemble, un éventail professionnel plutôt étroit, l'étude de l'activité des propriétaires de pirogues et notamment des hommes, mérite au contraire d'être approfondie.

En effet, certains facteurs semblent favoriser chez les hommes armateurs une relative spécialisation dans la pêche.

Ainsi, en croisant l'ethnie avec l'activité selon son degré de diversité (tableau n°1), il apparaît chez les Peuls et chez les Etrangers de notre échantillon, une certaine propension à être pêcheurs exclusifs tandis que les 48 Soussous et les 13 Bagas se répartissent à peu près également entre la pêche exclusive et la pêche pratiquée avec une activité annexe. Il sera néanmoins nécessaire de vérifier cette tendance avec des effectifs plus importants.

**Tableau n°1** Répartition des effectifs masculins de propriétaires selon leur origine ethnique et selon le degré de diversité de l'activité

Ethnie	Activité principale			Total
	Pêche exclus.	Pêche + act. ann.	Autre act. princip.	
Soussou	26	14	8	48
Baga	7	2	4	13
Feul	8	0	1	9
Malinké	0	0	1	1
Kissi	1	1	0	2
Etranger	8	0	0	8
Total	50	17	14	81

De même, le tableau n°2 répartissant l'activité selon l'origine géographique du pêcheur fait apparaître un lien (chi-deux significatif) entre le degré de diversité des professions pratiquées à la date de l'enquête et le lieu de naissance.

**Tableau n°2** Répartition des effectifs masculins de propriétaires de pirogues selon le lieu de naissance et le degré de diversité de l'activité.

Lieu de naiss.	Activité de l'enquête		Total
	Pêche exclusivement	Pêche + act. ann. ou autre activ. princ.	
Conakry	15	17	32
hors Conakry	35	14	49
Total	50	31	81

Cette deuxième remarque vient corroborer la première puisque la quasi-totalité des Feuls et des Etrangers ne sont pas

issus de la capitale mais l'on constate que cette tendance est également vérifiée pour les Soussous (tableau n°3) principalement originaires de Basse Guinée.

**Tableau n°3** Répartition des propriétaires hommes Soussous selon le degré de diversité de l'activité et le lieu de naissance

Lieu de naissance	Activité de l'enquêté		Total
	Pêche exclusivement	Pêche + act. ann.ou autre activ. princ.	
Conakry	7	12	19
Hors Conakry	19	10	29
Total	26	22	48

Ethnie, origine géographique semblent être en relation avec l'éventail des activités pratiquées à la date de l'enquête. Qu'en est-il de l'origine socio-professionnelle des enquêtés?

#### 1.4.2. La profession des parents

Chez les pères des propriétaires hommes, deux professions dominent (figure n°6).

- Celle de la pêche qui représente 46,90% des ascendants paternels dont 76,30% sont pêcheurs exclusifs, les autres exerçant conjointement une ou plusieurs activités annexes.

- Celle de l'agriculture qui occupe 25,90% des pères.

Le salariat, l'artisanat et le commerce sont également représentés mais en proportion nettement plus faibles.

Les mères (figure n°6) sont principalement ménagères pour 50,50% d'entre elles. Néanmoins 25,00% pratiquent des professions

assimilées à la pêche telles que la vente de poisson, le fumage voire même la pêche à marée basse. Enfin, 6,25% sont propriétaires d'embarcation.

Les pères des femmes propriétaires (figure n°6) sont parfois agriculteurs (c'est le cas de 4 sur 14), 2 seulement sont pêcheurs.

Cependant, les mères des propriétaires femmes (figure n°6) semblent plus actives que celles des hommes armateurs. Sur un effectif total de 14, 4 seulement ne travaillent pas. En tout 6 mères exercent une activité halieutique et se répartissent également entre la pêche et les activités dérivées de la pêche.

Chez les propriétaires hommes, l'étude du tableau ci-dessous croisant la catégorie socio-professionnelle du père avec celle de la mère révèle une forte corrélation entre les deux variables.

**Tableau n°4** Répartition des propriétaires hommes selon les activités croisées du père et de la mère

Activité du père	Activité de la mère			Total
	Act.liées à la pêche	Act.non liées à la pêche	Aucune activi.	
Act.liées à la pêche	20	5	12	37
Act.non liées à la pêche	5	8	30	43
Total	25	13	42	80

Khi-deux = 17,05 DDL = 2 Proba = 0,03%

Les femmes mariées à un pêcheur ou "assimilé" sont dans une forte proportion elles-mêmes impliquées dans une activité halieutique. Ces mêmes femmes ont tendance à être plus "actives" que les autres. En effet, parmi les 46,25 % des mères, épouses de pêcheurs, 67,57 % exercent une profession, qu'elle soit ou non

liée à la pêche, tandis que pour les autres, cette proportion ne s'élève qu'à 30,23 % seulement.

Une étude plus fine encore montre que les épouses de propriétaires s'orientent de façon préférentielle vers des activités halieutiques. En effet, parmi les 67,56% épouses de propriétaires qui exercent une profession, 80,00% sont impliquées dans la pêche ou dans les professions assimilées.

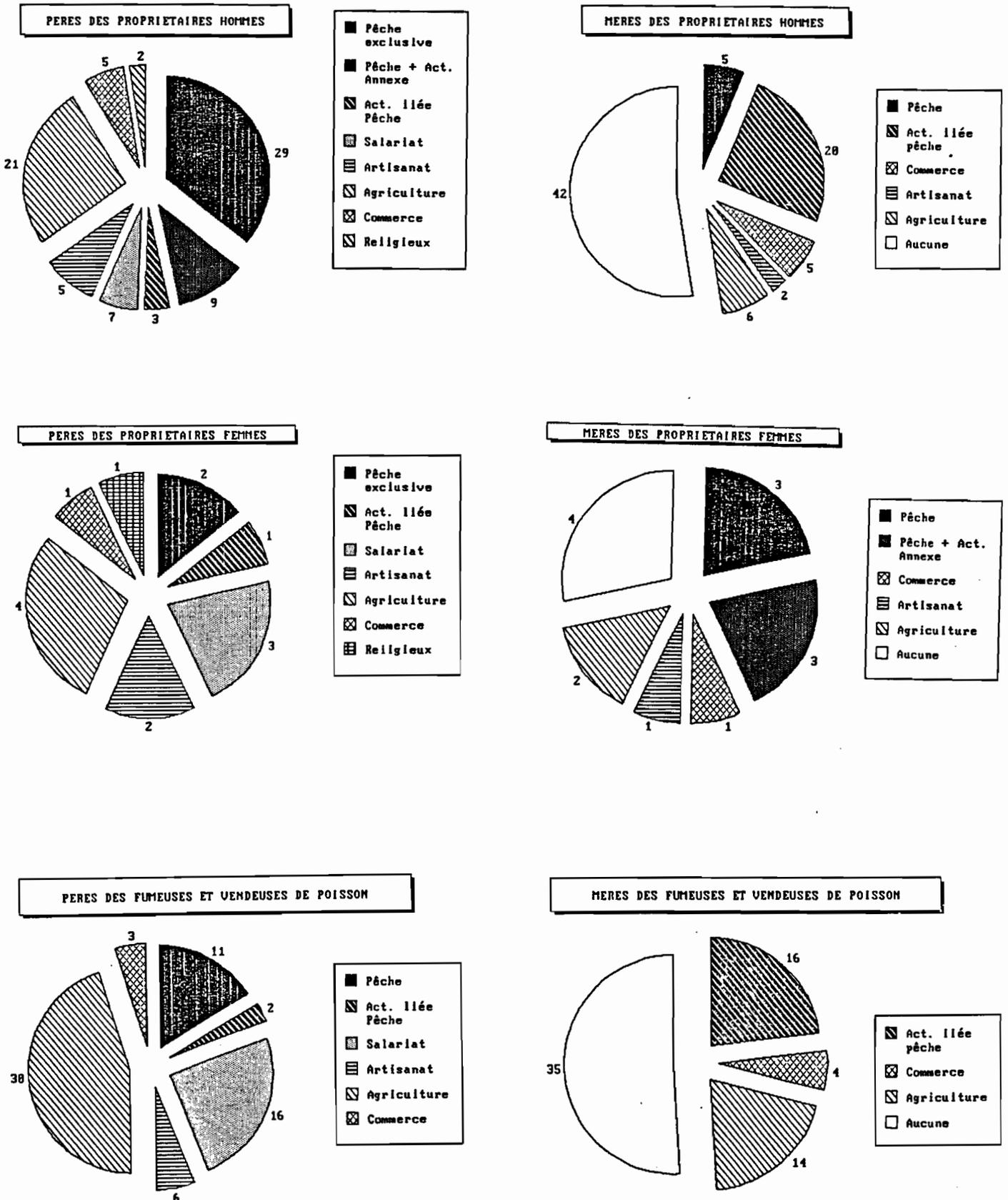
La proportion des investisseurs dont au moins un des deux parents exerce une activité de pêche ou liée à cette profession (au sens large du terme) est de 53,75%.

45,45% des pères (3 cas sont indéterminés) des fumeuses et des vendeuses de poisson sont agriculteurs. Des proportions moindres mais non négligeables recouvrent également le salariat (24,24%) et la pêche (16,67%) en tant que patrons d'embarcation (figure n°6).

Comme c'est le cas chez les propriétaires, les mères sont majoritairement ménagères (50,72%). Celles qui exercent une activité rémunératrice se partagent principalement entre l'agriculture (20,29%) et les activités assimilées à la pêche (23,19%) (figure n°6).

L'entrée de la mère dans une activité halieutique (voir tableau n°5 ci-après) semble être indépendante de celle du père. 40,91% des fumeuses et commerçantes de poisson ont au moins un de leurs 2 parents pêcheurs et pour 7,58% seulement, ces derniers seraient impliqués ensemble dans une profession halieutique.

Figure n°6 Profession des parents des actifs de la pêche



**Tableau n°5** Répartition des fumeuses et vendeuses de poisson selon les activités croisées du père et de la mère

Activité du père	Activité de la mère			Total
	Act.liées à la pêche	Act.non liées à la pêche	Aucune activité	
Act.liées à la pêche	5	2	6	13
Act.non liées à la pêche	9	15	29	53
Total	14	17	35	66(**)

(\*\*) 3 cas sont indéterminés

#### 1.4.3 Les membres de la génération antérieure impliqués dans la pêche

Les propriétaires hommes dont le père est pêcheur ont également une forte probabilité à avoir au moins un membre de la famille appartenant à la génération du père qui exerce aussi cette profession. C'est ainsi le cas de 71,05% des propriétaires qui ont reçu la pêche comme héritage de leur ascendant paternel tandis que 34,88% seulement des armateurs dont le père pratique une activité non halieutique ont au moins un membre de la génération antérieure qui a investi dans la pêche. En tout, 51,85% de l'ensemble des propriétaires hommes ont au moins eu un ascendant pêcheur autre que le père.

Cette proportion est légèrement inférieure pour ce qui concerne les femmes investisseurs pour lesquelles elle s'élève à 42,85%.

Chez les femmes fumeuses et vendeuses de poisson, la proportion des membres de la famille appartenant à la génération antérieure et impliquée soit dans la pêche, soit dans le fumage, soit dans la vente, est plutôt faible, de l'ordre de 30,43 %. Mais

l'on rencontre la même tendance que chez les propriétaires de piroques puisque parmi ces 30,4% de femmes, 66,67% ont également un de leurs deux parents pêcheurs ou "assimilé".

La pêche est-elle une activité qui s'ouvrirait à une population d'origines diverses? Le tableau n°6 ci-dessous qui croise la génération des propriétaires hommes avec la profession du père indique que la proportion des ascendants paternels pêcheurs augmente avec l'âge du fils. Cependant, le calcul d'un khi-deux ne nous permet pas de conclure sur l'existence d'un lien entre les deux variables.

**Tableau n°6** Répartition des effectifs masculins de propriétaires selon la génération et la profession du père.

Prof. du père	Age de l'enquêté				Total
	25-34	35-44	45-54	55 et +	
père pêcheur	4/40,00%	14/41,17%	10/50,00%	10/58,82%	38/46,91%
père non pêcheur	6/60,00%	20/58,83%	10/50,00%	7/41,18%	43/53,09%
Total	10/100%	34/100%	20/100%	17/100%	81/100%

### I.5 La composition des unités de résidence

L'unité de résidence (U.R.) telle que nous l'avons définie comprend toutes les personnes qui reconnaissent l'autorité morale d'un même chef de famille (C.F.), logent et se nourrissent régulièrement dans son habitation.

Les enfants ou les co-épouses qui ne vivent pas continuellement sous le toit du C.F. n'appartiennent pas à l'U.R.. Par contre, les personnes étrangères à la famille mais hébergées durablement (non visiteurs) et les personnes vivant régulièrement chez le C.F. mais absentes momentanément (résidents absents) sont incluses dans l'U.R..

Il n'existe pas nécessairement de lien entre l'U.R. et l'habitation. Ainsi, lorsqu'un C.F. loue une partie de sa maison ou de sa cour à des "familles indépendantes", celles-ci constituent des U.R. distinctes.

Selon les enquêtés: propriétaires hommes, propriétaires femmes, fumeuses, vendeuses, le statut dans l'U.R. était différent. Nos commentaires prendront en compte cette donnée.

#### I.5.1 Taille de l'U.R. et lien de parenté entre C.F. et résidents

Les 81 propriétaires d'embarcations hommes enquêtés sont tous C.F.. Nous en retiendrons ici 80 car les données relatives à la composition de l'U.R. de l'un d'entre eux sont incomplètes.

Les 14 propriétaires femmes enquêtées sont toutes mariées. 12 ont le statut d'épouse du C.F. dans l'U.R. où elles résident et 2 sont elles-mêmes C.F.: le mari de l'une ne vit pas avec l'enquêtée bien qu'il n'ait pas d'autre épouse et le mari de l'autre réside quant à lui avec ses autres épouses.

Sur les 69 fumeuses et vendeuses enquêtées, 61 sont épouses du C.F. de l'U.R. à laquelle elles appartiennent (60 U.R. seront retenues dans l'analyse car il y'a indétermination sur les données d'une U.R.), 7 sont C.F. et 1 est simple membre d'une U.R..

Les tailles des U.R. sont grandes et s'étagent entre des extrêmes très éloignées (tableau n°7)

Tableau n°7 Paramètres statistiques de la taille des U.R.

Paramètres statistiques	80 U.R. pro.homm. tous C.F.	12 U.R. pro.femm. épous.C.F.	60 U.R. fum-vend. épous.C.F.
Minimum	4	6	3
Maximum	66	59	24
Moyenne	15,22	19,75 (1)	11,00
Ecart type	10,44	13,56	5,07

La taille moyenne des U.R. enquêtées est donc sensiblement plus importante que la taille moyenne des ménages de Conakry: 8,8 donnée par le R.G.P.H de 1983 (2). Cela est vérifié au niveau des sous-préfectures (tableau n°8).

---

(1) La moyenne est de 16,18 lorsqu'on élimine l'U.R. de 59 personnes

(2) République de Guinée. Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Direction Générale de la Statistique et de l'Informatique. "Recensement Général de la population et de l'Habitat - février 1983 - Résultats généraux provisoires" octobre 1987.

Tableau n°8 : Taille moyenne (écart type) des U.R. enquêtées et taille moyenne des ménages donnée par le R.G.P.H - 1983

	Enquête Moyenne (écart type) Des U.R.		R.G.P.H 1983 Moyenne des ménages
Boulbinet	14 U.R. Pro. ho. 12,64 (5,89)		1ère ss pref. 10,44 Conakry .
Landréah	9 U.R. pr.ho. 22,22 (16,83)	14 UR fum-vend. 13,50 5,91	6ème ss pref. 8,84 de Conakry .
Bonfi	17 U.R. pr.ho. 18,18 (14,69)	16 U.R. fum-vend 9,50 (5,11)	7ème ss pref. 8,69 de Conakry .
Kaporo	19 U.R. pr.ho. 14,89 (7,26)	9 U.R. fum-vend 9,67 (4,06)	8ème ss pref. 7,96 de Conakry .
Nongo	10 U.R. pr.ho. 12,10 (4,43)	9 U.R. fum-vend 10,73 (4,67)	

La comparaison des distributions selon les classes de taille est elle aussi éclairante (tableau n°9)

**Tableau n°9** Comparaison par classes de taille des U.R. enquêtées et des ménages du R.G.P.H - 1983

	Taille des U.R. (enquête) ou ménages (R.G.P.H-1983)				
	1	2	3-5	6-9	10 et +
Conakry 1983	2,5%	3,5%	22,9%	33,7%	37,4%
80 U.R. pr.ho.	0%	0%	5,0%	26,2%	68,8%
60 U.R. fum-vend	0%	0%	15,0%	28,3%	56,7%

Comme les propriétaires d'embarcations hommes sont tous chefs de famille, il est intéressant de relativiser la taille de leur U.R. en fonction de leur âge (tableau n°10). On s'aperçoit que même pour les chefs de famille jeunes, la taille de l'U.R. est supérieure à la taille moyenne des ménages de Conakry en 1983.

**Tableau n°10** la taille de l'U.R. des propriétaires hommes selon l'âge de ces derniers

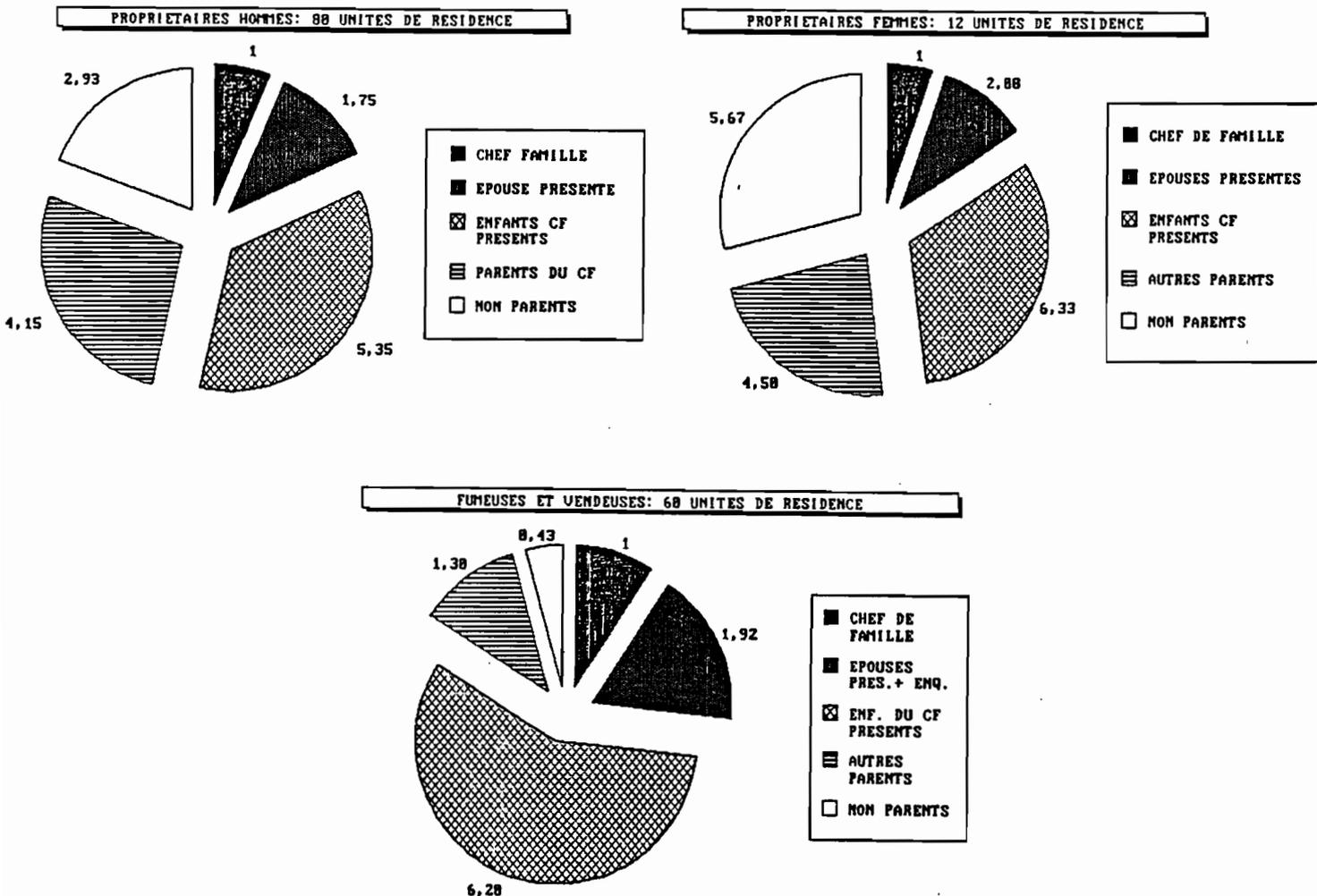
	Age			
	Param. statist.	<40 ans (25 C.F)	40-49 ans (31 C.F)	>=50 ans (24 C.F)
Moyenne		11,08	17,23	16,96
Ec.type		5,89	13,88	7,73

Les résultats du R.G.P.H. 1983 sont très controversés mais il est peu probable que la taille des ménages de Conakry ait été sous-estimée. En effet, sous la Première République, les chefs de famille citadins avaient plutôt tendance, lors des enquêtes de l'administration, à gonfler les effectifs de leur ménage afin de

bénéficiaire de bons de ravitaillement supplémentaires. Nos recherches à venir devront donc expliquer si la taille élevée des U.R. est due à une forte croissance démographique dans la capitale durant les 5 années qui ont séparé le R.G.P.H. de notre enquête et qui se serait traduit par une densification de l'habitat et des U.R. ou bien si cette taille élevée est une caractéristique des actifs de la pêche.

Les diagrammes suivants (figure n°7) donnent la composition moyenne des U.R. en fonction du lien de parenté avec le C.F..

Figure n°7 Composition des U.R. en fonction du lien de parenté avec le C.F.



Il est certain, pour la composition de l'U.R. des femmes propriétaires notamment, que la faiblesse de l'échantillon accentue le poids des données extrêmes. Ainsi, en éliminant les deux U.R. les plus importantes (59 et 24 personnes), le nombre moyen des non parents hébergés n'est plus que de 0,50.

Les épouses cohabitent car pour un nombre moyen d'épouses de 1,95 pour les propriétaires hommes, de 2,50 pour les maris des propriétaires femmes non elles-mêmes C.F. et de 2,18 pour les maris des fumeuses-vendeuses non elles-mêmes C.F., les nombres moyens d'épouses résidentes dans les U.R. concernées par l'enquête sont respectivement de 1,75 (1), 2,08 et 1,92.

Les chefs de famille hommes propriétaires d'embarcations ont en moyenne 6,83 enfants vivants (écart type: 4,41) et, en moyenne 1,48 enfant n'habite pas dans l'U.R. de son père. Il faudrait relativiser le nombre d'enfants en fonction de l'âge du père et de l'âge des épouses.

Les femmes, épouses d'un C.F., propriétaires d'embarcations ont en moyenne 43,17 ans et le nombre moyen de leurs enfants vivants est de 4,50. Par contre, le nombre moyen de leurs enfants résidant avec elles est de 4,00. Leur mari, le C.F. de l'U.R., a quant à lui, 8,00 enfants au total dont 6,33 résidents de l'U.R..

Les fumeuses et les vendeuses non C.F. (1) âgées de 37,94 ans en moyenne, ont 3,95 enfants vivants mais 0,77 enfant ne réside pas avec elles. Leur époux, C.F., a 7,40 enfants dont 1,20 est hors de l'U.R..

---

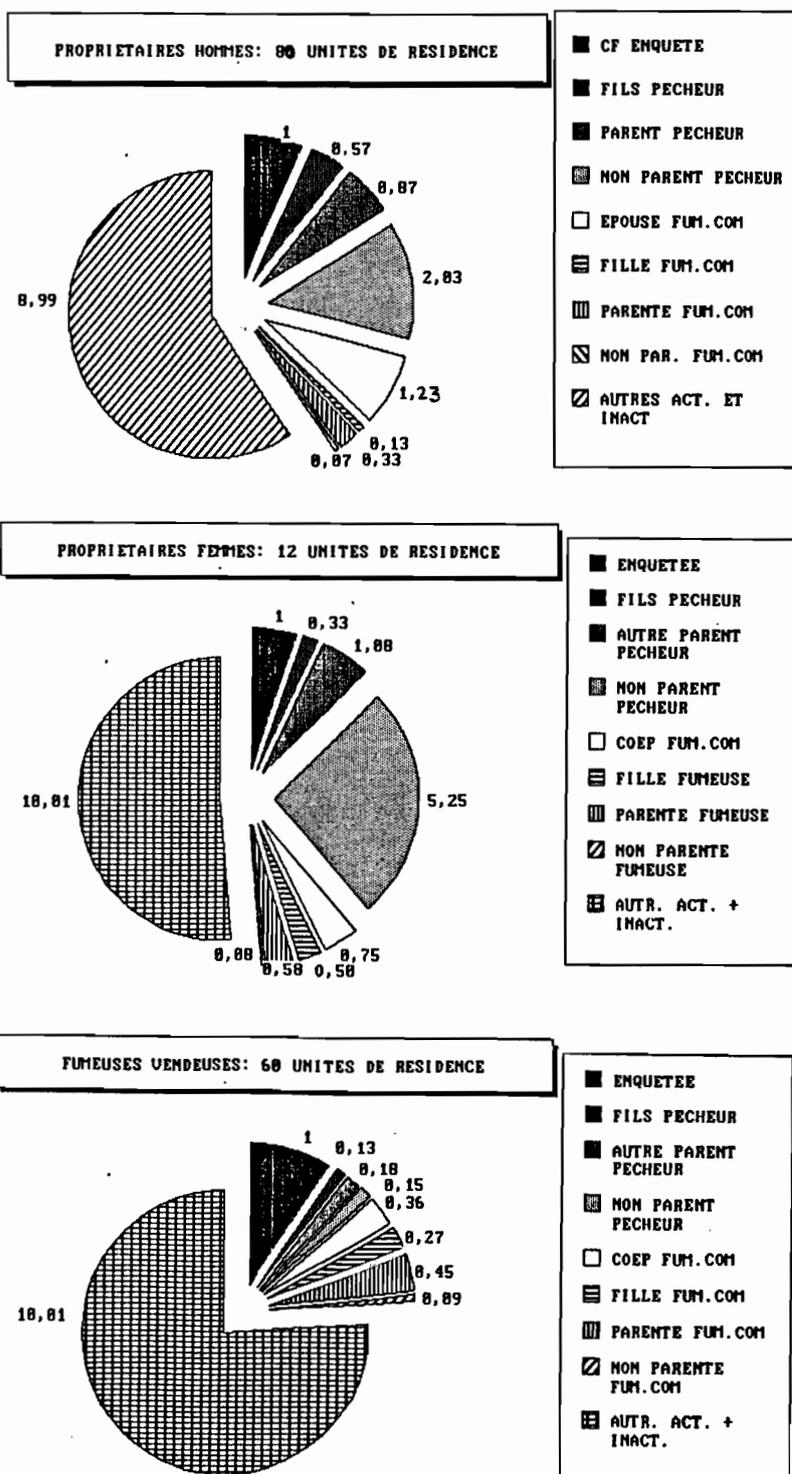
(1) Les 28 propriétaires hommes mariés à une seule femme vivent effectivement avec leur épouse et sur les 51 propriétaires hommes qui ont deux femmes ou plus, 42 rassemblent toutes leurs épouses sous le même toit. Un propriétaire homme est veuf et un est célibataire.

(1) Les 7 fumeuses ou vendeuses de poisson elles mêmes C.F. ont une U.R. moyenne de 11,43 personnes (enquêtées comprises), un nombre total d'enfants vivants de 7,00 et d'enfants résidents dans leur U.R. de 5,86.

### I.5.2 Taille de l'unité de résidence et professions liées à la pêche.

La profession des membres des U.R. est détaillée dans les diagrammes suivants (Figure n°8)

Figure n°8 Les activités de pêche, de transformation ou de vente de poisson exercées par les membres des U.R.



Dans l'unité de résidence des propriétaires femmes, le nombre élevé de non parents pêcheurs est, comme nous le soulignons précédemment, dû à la faiblesse de l'échantillon qui a pour conséquence de donner un poids important à deux grandes U.R.. En éliminant ces 2 U.R., le nombre de non-parents pêcheurs n'est plus que de 0,30!

Pour commenter de façon conséquente la part des activités halieutiques dans l'ensemble des activités exercées par les membres des U.R. des enquêtés, il serait nécessaire de connaître le nombre d'adultes et le nombre d'enfants en âge de travailler. Ainsi, dans les U.R. des propriétaires hommes d'embarcations, 6,23 personnes exercent une activité de pêche ou liée à la pêche, mais il n'est pas possible de répartir les 8,99 autres membres de l'U.R. entre inactifs (enfants, personnes âgées...) et actifs impliqués dans d'autres secteurs d'activité que la pêche.

## CHAPITRE II

### LES ITINERAIRES SCOLAIRE, PROFESSIONNEL ET MIGRATOIRE DES ENQUETES

#### II.1 La scolarité

39,50% des propriétaires ont été scolarisés. Cette proportion est très élevée comparée à celle de l'ensemble de la population âgée de 6 ans et plus de la Basse Guinée (18,3%, R.G.P.H. de 1983) bien qu'il eût fallu la comparer à l'ensemble de la population âgée de 6 ans et plus résidant à Conakry. Si les écarts sont importants au niveau du primaire et du collège, les différences s'estompent fortement au delà comme l'indique le tableau n°11 ci-dessous.

**Tableau n°11** : Répartition des propriétaires enquêtés en août 1988 et de la population totale de la Basse Guinée recensée en 1983 et âgée de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction.

Niveau d'instruction	Recensement 1983 Basse Guinée	enquête août 1988 propriétaires
jamais scolarisés	81,7	61,05
Primaire	9,6	20,00
Collège	3,5	11,58
Lycée	2,5	2,10
Université	1,7	2,11
Professionnel	0,8	3,16

La scolarisation n'élève pratiquement pas l'âge auquel se fait la création ou la reprise de l'unité de pêche (32,27 ans au lieu de 31,06 ans).

Il est intéressant de constater que la profession du père exerce une influence sur la scolarisation. 47,50% des enquêtés dont le père est armateur ont été scolarisés contre 31,03% chez ceux dont le père exerce une activité non halieutique. Cependant

si l'on affine davantage notre étude en répartissant nos effectifs selon la profession de l'ascendant et la durée de scolarisation, on constate que les enfants de pêcheurs ne dépassent pratiquement pas l'étape du primaire tandis que les autres ont principalement été collégiens.

Peut-on en conclure que les descendants de propriétaires sont plus nombreux à suivre une scolarité mais qu'ils la suivent moins longtemps que l'ensemble des scolarisés?

Le taux de scolarité des femmes fumeuses et vendeuses est très faible: il est nettement inférieur à celui des femmes propriétaires de pirogues puisqu'il s'élève à 8,82% contre 35,71% chez ces dernières. Aucune des femmes qui a fréquenté l'école n'a dépassé l'étape du collège.

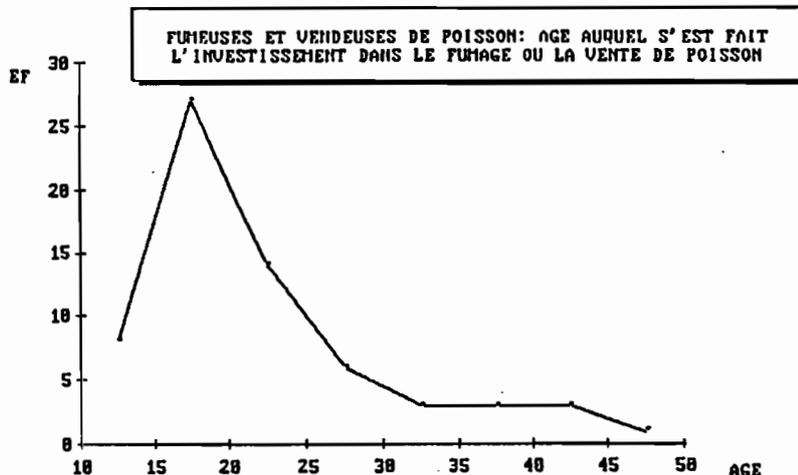
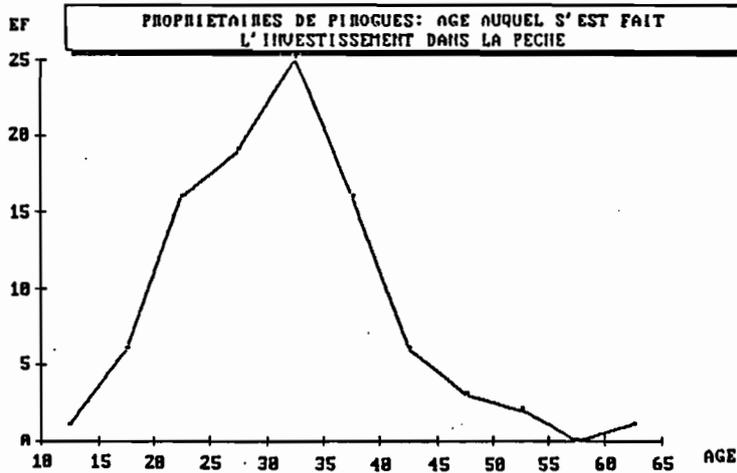
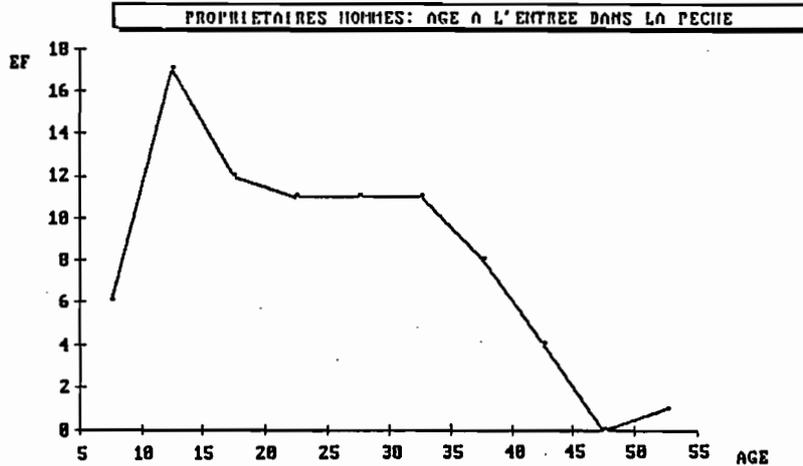
## II.2 L'itinéraire professionnel des enquêtés

Pour la plupart des enquêtés, la pêche ne constitue souvent ni le premier emploi, ni la seule profession exercée. Certes, il se peut que certains propriétaires entrent dans l'activité de la pêche sans avoir jamais connu ou pratiqué aucun autre métier. Mais nombreux sont ceux dont l'éventail professionnel et/ou celui des emplois occupés durant leur vie est large. Cette étude s'intéressera aux différentes activités exercées par les enquêtés depuis leur naissance jusqu'à la date de l'enquête. Sans entrer dans le détail de la nature de ces métiers, nous verrons s'il existe des facteurs qui contribuent à rétrécir ou au contraire à élargir le champ professionnel des propriétaires.

### II.2.1 Age au démarrage, âge à l'installation

Si l'on considère l'âge au démarrage comme étant celui auquel les propriétaires accèdent à la pêche en tant que marins, et quel que soit leur statut (salarié, apprenti ou aide familial), on constate qu'ils débutent très tard dans l'activité à 22,88 ans en moyenne (graphique n°2). 43,21% d'entre eux commencent cette

Graphique n°2 Répartition par âge à l'entrée ou à l'investissement dans la pêche pour les propriétaires de pirogue, et par âge à l'investissement dans le fumage ou la vente de poisson pour les fumeuses et vendeuses de poisson



activité avant 20 ans et 6,17% après 40 ans. Néanmoins, pour 25,92% des pêcheurs, l'investissement s'effectue sans qu'il y ait eu une pratique préalable de la pêche pendant une durée déterminée. C'est également le cas de nos 14 femmes propriétaires pour lesquelles l'âge au démarrage se confond avec celui à l'installation en tant qu'armateur. Nous savons en effet, que les femmes n'embarquent jamais en mer, la pêche proprement dite étant strictement réservée aux hommes. Il est intéressant de constater que l'âge au démarrage est fortement lié à la profession du père. L'entrée dans la pêche est bien plus précoce quand l'ascendant est lui-même armateur que dans le cas contraire (tableau n°12). Cependant, la transmission de cette activité ne réduit pas la durée écoulée jusqu'à l'achat de la première piroque.

**Tableau n°12** Propriétaires hommes: Age à l'entrée dans la profession selon la profession du père

Prof. père	Age au démarrage					Total
	10-14	15-19	20-24	25-29	30 et +	
Père pêcheur	15	7	5	6	5	38
Père non Pêcheur	8	5	6	5	19	43
Total	23	12	11	11	24	81

Khi-deux = 10,54 DDL = 4 Proba = 3,19%

Le fumage et la vente de poisson sont des activités qui réclament beaucoup moins d'investissements que la pêche et ne nécessitent pas d'apprentissage particulier. La quasi-totalité des femmes appartenant à cette catégorie professionnelle ont démarré ce métier en s'installant directement à leur propre compte. Ceci explique en partie la précocité de l'entrée dans cette activité halieutique. Les femmes investissent en effet très jeunes dans le fumage ou la vente de poisson, en moyenne à 21,44 ans. 53,84% ont débuté avant 20 ans et seulement 15,38% après 30 ans.

L'âge au mariage, très jeune parmi les femmes de notre échantillon (en moyenne de 16,06 ans) semble également abaisser l'âge au démarrage dans la mesure où il coïncide souvent exactement avec ce dernier. C'est le cas de 43,13% des fumeuses et des vendeuses.

### II.2.2 Le champ professionnel des enquêtés

Avant qu'ils n'investissent dans la pêche, les propriétaires hommes ont exercé en moyenne 1,16 activité dans des secteurs différents. 28,75% déclarent la pêche comme la seule profession jamais exercée depuis leur naissance et avoir connu un délai d'au moins un an entre l'âge au démarrage et l'âge à l'installation dans la pêche: ils étaient donc tous marins avant d'être propriétaires.

42,50% de ces armateurs ont exercé une seule activité différente et 28,75%, deux ou plus. Les femmes ont connu un itinéraire bien plus diversifié puisqu'elles ont en moyenne, 2,07 activités différentes à leur actif. La plupart (12 femmes sur 14) en ont pratiqué 2 ou plus.

Affinons davantage notre étude de la profession chez les hommes (tableau n°13).

**Tableau n°13** Répartition des effectifs masculins de propriétaires selon l'écart entre l'âge au démarrage et l'âge à l'installation dans la pêche et selon le nombre de métiers différents exercés avant l'investissement dans la pêche.

écart (en an.)	Nombre de métiers			Total
	0	1	2 ou +	
- de 10	8	20	18	46
+ de 10	15	14	5	34
total	23	34	23	80

Khi-deux = 8,94 DDL = 2 Prob = 1,15%

Plus l'écart entre l'âge à l'installation et l'âge au démarrage est faible, plus grande est la probabilité d'avoir développé un large éventail professionnel. Un test de khi-deux calculé à partir d'un tableau croisant ces deux variables révèle une forte corrélation entre les deux.

Plus intéressant est le lien très étroit existant entre la profession du père selon qu'il a été ou non pêcheur et le nombre de métiers exercés par l'enquêté jusqu'à ce qu'il investisse dans le domaine halieutique . L'existence d'un père pêcheur rétrécit ainsi le champ des propriétaires de pirogues et entraîne une certaine stabilité professionnelle dans le temps (tableau n°14).

**Tableau n°14** Répartition des effectifs masculins de propriétaires selon la profession du père et le nombre de métiers différents exercés avant l'investissement dans la pêche.

Prof. du père	Nombre de métiers			Total
	0	1	2 ou +	
Père pêcheur	18	13	7	38
Père non pêcheur	5	21	16	42
Total	23	34	23	80

khi-deux =12,60    DDL = 2    prob = 0,20

De même, l'itinéraire professionnel influe sur la diversité des activités pratiquées simultanément à la date de l'enquête. L'armateur qui n'a jamais exercé que la pêche durant sa vie a tendance à être spécialisé dans ce domaine au mois d'août 1988 (tableau n°15).

**Tableau n°15** Répartition des effectifs masculins de propriétaires selon le nombre différent de métiers exercés avant l'investissement et selon le degré de spécialisation dans la pêche à la date de l'enquête (1 cas indéterminé).

Activité de l'enq. août 1988	Nombre de métiers			Total
	0	1	2 ou +	
Pêche uniquement.	20	18	11	49
Pêche + act.ann.	3	16	12	31
Total	23	34	23	80

khi-deux = 9,14    DDL = 2    Prob = 1,04

Avant de se lancer dans la profession, les fumeuses et les vendeuses de poisson ont pratiqué 0,9 activités différentes en moyenne soit une valeur nettement moins élevée que les femmes propriétaires (2,07). Ceci se comprend aisément: la précocité de l'entrée dans l'activité n'a pas permis à ces femmes de se consacrer à d'autres métiers tandis que celles, peu nombreuses, qui débutent tard ont tendance à avoir un large éventail professionnel à leur actif. Le tableau n°16 ci-dessous fait apparaître un lien étroit entre l'âge au démarrage et le nombre de métiers différents exercés avant cet âge.

**Tableau n°16** Répartition des fumeuses et vendeuses de poisson selon l'âge au démarrage et le nombre de métiers différents exercés avant l'investissement dans le fumage ou le commerce de poisson (4 cas indéterminés).

Age au démarrage	Nombre de métiers			Total
	0	1	2 ou +	
10-19	16	17	2	35
20 et +	5	15	10	30
Total	21	32	12	65

Khi-deux = 10,90    DDL = 2    Prob. = 0,45

Cependant, le nombre moyen de métiers différents exercés avant l'installation peut être jugé élevé par rapport à celui des hommes propriétaires si l'on tient compte de l'âge auquel s'est fait l'investissement pour les deux catégories de population. Ayant pourtant démarré plus jeunes, les fumeuses et les vendeuses de poisson ont, en effet, une expérience professionnelle presque aussi riche que celle des effectifs masculins d'armateurs. Ceci s'explique par la faible proportion de femmes issues d'un milieu de pêcheurs ou "assimilés" et conjointement, par l'absence de lien entre la variété du champ professionnel et la profession du père chez ces dernières. Ceci s'explique également par le type de métiers exercés par ces femmes et qui ne nécessitent sans doute aucun apprentissage particulier contrairement aux hommes propriétaires.

### II.2 3 L'itinéraire migratoire des enquêtés

L'étude de l'itinéraire migratoire des armateurs (hommes et femmes confondus) nous permet de distinguer 3 groupes selon le degré de leur mobilité géographique.

a) Les "sédentaires", c'est à dire ceux qui sont nés à Conakry et qui n'ont jamais connu de déplacements hors de la capitale: on en compte 25,26% parmi les propriétaires.

b) Ceux dont la mobilité est moyenne: qu'ils soient nés dans la capitale ou à l'extérieur, ils n'ont connu qu'une seule autre préfecture de résidence en Guinée hormis Conakry: ils représentent 44,21%. Pour simplifier le commentaire nous les désignerons par le terme de "semi-migrants".

c) Enfin ceux dont le parcours migratoire est complexe et qui ont connu plusieurs lieux de résidence en dehors de la capitale, soit parce qu'ils ont effectué plusieurs étapes avant de venir s'établir à Conakry, soit parce qu'ils ont accompli plusieurs allers et retours entre l'intérieur du pays et la

capitale: leur proportion s'élève à 30,52%. Nous les appellerons "migrants".

Les trajectoires étant marquées par une certaine variété et par une plus ou moins grande complexité, nous n'avons pas cherché à en constituer une liste exhaustive mais, nous avons retenu 4 pôles, soit 3 villes préfectures et 1 pays étranger qui nous semblaient intéressants par l'importance des flux qu'ils drainaient.

En effet, qu'elles constituent des lieux de naissance et/ou des étapes intermédiaires, les préfectures de Dubréka, Forécariah, Kindia, et le territoire de Sierra-Léone expliquent la totalité de l'itinéraire migratoire de 44,08% (2 cas sont indéterminés) de l'ensemble des propriétaires de pirogues et de 59,42% de celui des "semi-migrants" et des "migrants".

Ces lieux expliquent également une partie de l'ensemble des déplacements de 13,04% de l'ensemble des migrants et des semi-migrants. Parmi ces derniers, seuls 27,53% n'ont jamais résidé dans l'une des 4 étapes citées plus haut. Mais 42,10% d'entre eux sont des propriétaires nés hors Conakry dont nous connaissons le lieu de naissance et par conséquent la trajectoire migratoire puisqu'il s'agit d'armateurs ayant directement migré vers la capitale.

Mis à part Dubréka, les pôles cités constituent davantage des lieux de naissance que les étapes intermédiaires des parcours migratoires. Cependant, lorsqu'ils se présentent comme des étapes, ces lieux attirent davantage des étrangers non natifs de la préfecture ou du pays en question, que des enquêtés qui en seraient originaires. Autrement dit, les 3 villes et le pays retenu accueillent moins de natifs qui reviennent s'installer dans leur pays d'origine que les autres.

Les fumeuses et les vendeuses de poisson sont composées d'environ 23,19 % de "sédentaires" et 55,07% de "semi-migrantes" dont la totalité est native de l'ensemble du territoire guinéen et a directement migré vers la capitale. Enfin 23,19% appartiennent

au groupe des "semi-migrantes", soit une proportion légèrement moindre que chez les armateurs.

Le nombre moyen de changements de résidence s'élève à 1,20. 73,49% des mouvements s'établissent entre Conakry et le reste du pays. Cette part importante ne nous étonnera pas compte tenu de la proportion élevée (constatée lors de notre étude sur les lieux de naissance - voir chapitre I) de femmes non natives de la capitale.

Chez les femmes fumeuses et vendeuses de poisson, les migrations sont probablement davantage liées au mariage qu'aux changements rencontrés dans la vie professionnelle: aucun lien n'est établi entre le degré de mobilité géographique et l'itinéraire professionnel. Compte tenu de l'orientation que nous avons choisie dans cette étude et qui est axée sur un rapprochement entre l'itinéraire professionnel et la mobilité géographique, il nous semble donc peu intéressant de développer une analyse approfondie sur les migrations effectuées par ce groupe.

Contrairement à nos suppositions (tableau n°17), le degré de mobilité géographique des hommes propriétaires ne croît pas avec l'âge des enquêtés de notre échantillon, et l'on peut même constater une part plus importante de sédentaires parmi les tranches d'âge élevées que chez les jeunes. De même, ce n'est pas dans la dernière classe d'âge que les migrants sont les plus nombreux.

**Tableau n°17** Répartition des propriétaires hommes selon la génération et leur degré de mobilité géographique.

Degré de mobilité	Age				Total
	25-34	35-44	45-54	55 et +	
Sédent.	2/20,00%	5/14,71%	7/35,00%	6/35,29%	20
Semi-miq.	5/50,00%	18/52,94%	9/45,00%	4/23,53%	36
Miq.	3/30,00%	11/32,35%	4/20,00%	7/41,18%	25
Total	10/100%	34/100%	20/100%	17/100%	81

Il semble que le facteur qui infléchisse la tendance d'une plus grande mobilité avec l'âge soit notamment l'existence d'un père pêcheur. Nous savons que ces derniers sont plus nombreux chez les vieux propriétaires. Nous pouvons de surcroît constater qu'ils le sont également parmi les sédentaires: un test de khi-deux croisant la profession du père et le nombre des migrations de l'enquêté (tableau n°18), révèle une forte corrélation entre ces deux variables. IL est évident que le fait d'hériter de la pêche entraîne une certaine stabilité migratoire.

**Tableau n°18** Répartition des effectifs masculins de propriétaires selon le degré de leur mobilité et la profession de leur père

Degré de mobilité	Profession du père		Total
	Père pêcheur	Père non pêcheur	
Sédent.	15	5	20
Semi-mig.	16	20	36
Mig.	7	18	25
Total	38	43	81

khi-deux = 10,01      Proba = 0,68

Si l'on ne peut pas conclure sur l'existence d'une relation entre le nombre de métiers différents exercés par les enquêtés et le degré de leur mobilité géographique (tableau n°19), on remarque néanmoins que les migrants ont une expérience professionnelle bien plus variée que les sédentaires et qu'ils rassemblent la part la plus faible de ceux qui ont été seulement armateurs leur vie durant.

**Tableau n°19** Répartition des propriétaires hommes selon leur degré de mobilité et le nombre de métiers différents exercés avant l'investissement dans la pêche (1 cas indéterminé)

Degré de mobilité	Nombre de métiers			Total
	0	1	2 ou +	
Sédent.	8/40,00%	8/40,00%	4/20,00%	20/100%
Sem-mig	11/31,43%	17/48,57%	7/20,00%	35/100%
Mig.	4/16,00%	9/36,00%	12/48,00%	25/100%
Total	23	34	23	80

khi-deux = 7,34    DDL = 4    Proba = 10,40

En fait, une analyse factorielle de correspondances multiples fait apparaître un lien entre ces deux variables lorsqu'elles sont associées à une troisième (graphique n°3). L'axe horizontal oppose les sédentaires fils de pêcheurs, mono-actifs aux migrants, pluri-actifs et de parents non pêcheurs. La transmission de l'activité de la pêche qui favorise une certaine sédentarité semble dans le même temps détourner les propriétaires des activités non halieutiques. Tandis que les migrants, plutôt héritiers de parents non pêcheurs se seraient orientés de façon préférentielle durant leur vie vers des professions autres que celle pratiquée à la date de l'enquête.

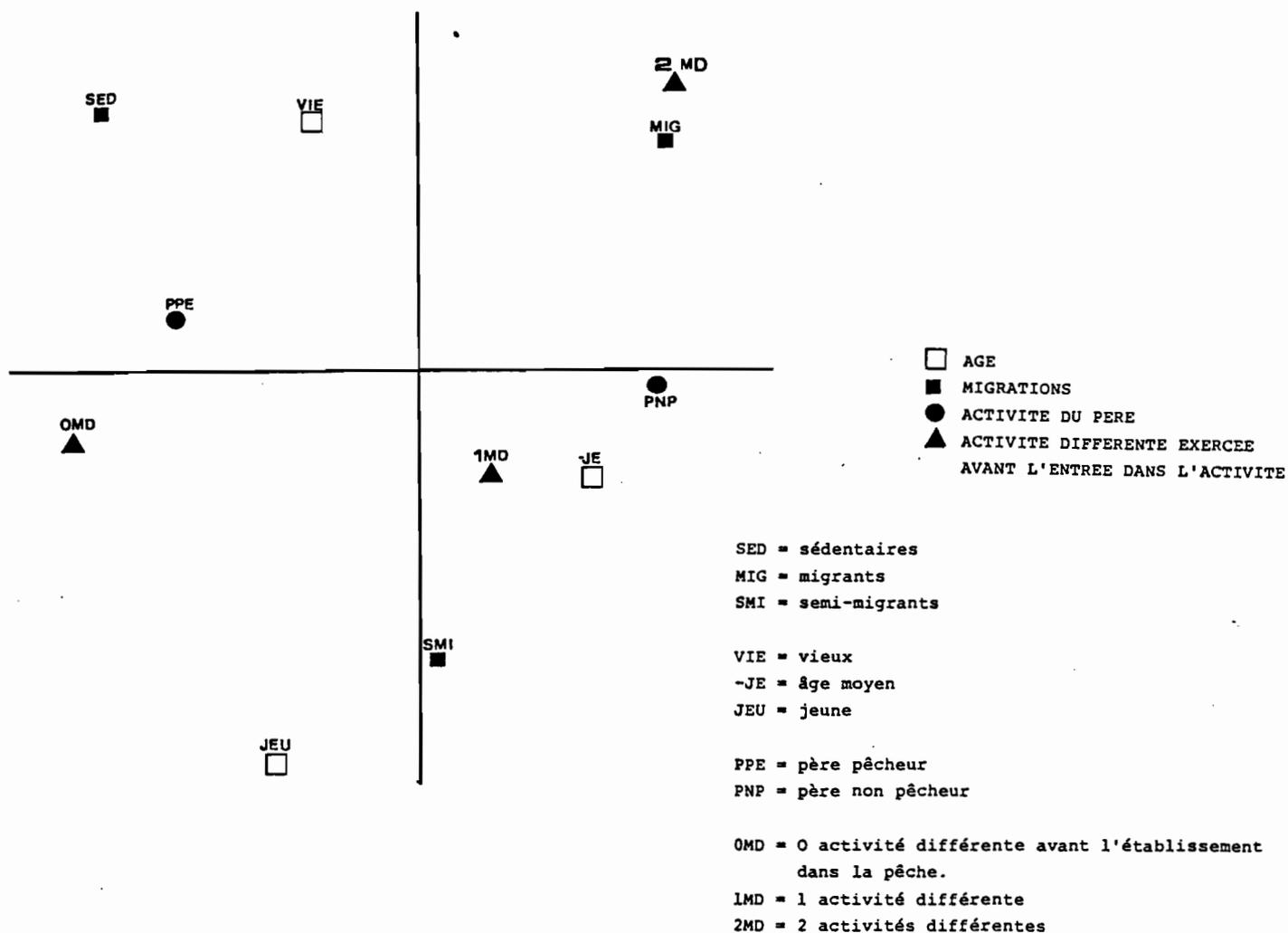
L'objet de cette petite étude sociologique étant d'apporter des éléments de réponse à la question de savoir si la pêche est plutôt ou non un milieu ouvert, nous pourrions conclure en traçant un profil de pêcheurs, et en l'occurrence celui des héritiers de la pêche.

Les fils d'armateurs appartiennent davantage aux tranches d'âge élevées et accèdent relativement tôt à la pêche en tant que salariés, apprentis ou aides familiaux en venant seconder leur ascendant dans son travail. Quoiqu'ils puissent exercer simultanément des activités annexes, leur itinéraire professionnel a souvent été limité depuis leur naissance à la seule pratique de cette activité halieutique. Cette stabilité professionnelle a-t-

elle engendré leur stabilité migratoire? La sédentarité constitue en tous cas un de leurs traits particuliers.

Y-a-t-il réellement ouverture de la pêche au profit d'une population professionnellement et géographiquement plus mobile et qui ne serait pas issue de milieux pêcheurs? Une étude ultérieure plus approfondie fondée sur un échantillon plus important serait nécessaire pour le vérifier définitivement.

Graphique n°3 Correspondances multiples : âge et degré de mobilité professionnelle et migratoire de l'enquête, profession du père.



## CHAPITRE III

### RECRUTEMENT ET REMUNERATION DE LA MAIN D'OEUVRE

Les fumeuses et vendeuses de poissons n'employant pas ou peu de main d'oeuvre, nous nous intéresserons essentiellement ici aux travailleurs embauchés par les propriétaires d'embarcations.

Les 14 femmes propriétaires comprises dans l'échantillon font travailler 110 marins (dont 16 capitaines) sur 16 pirogues.

Les 81 propriétaires hommes emploient 570 marins (dont 82 capitaines) sur leur 100 pirogues.

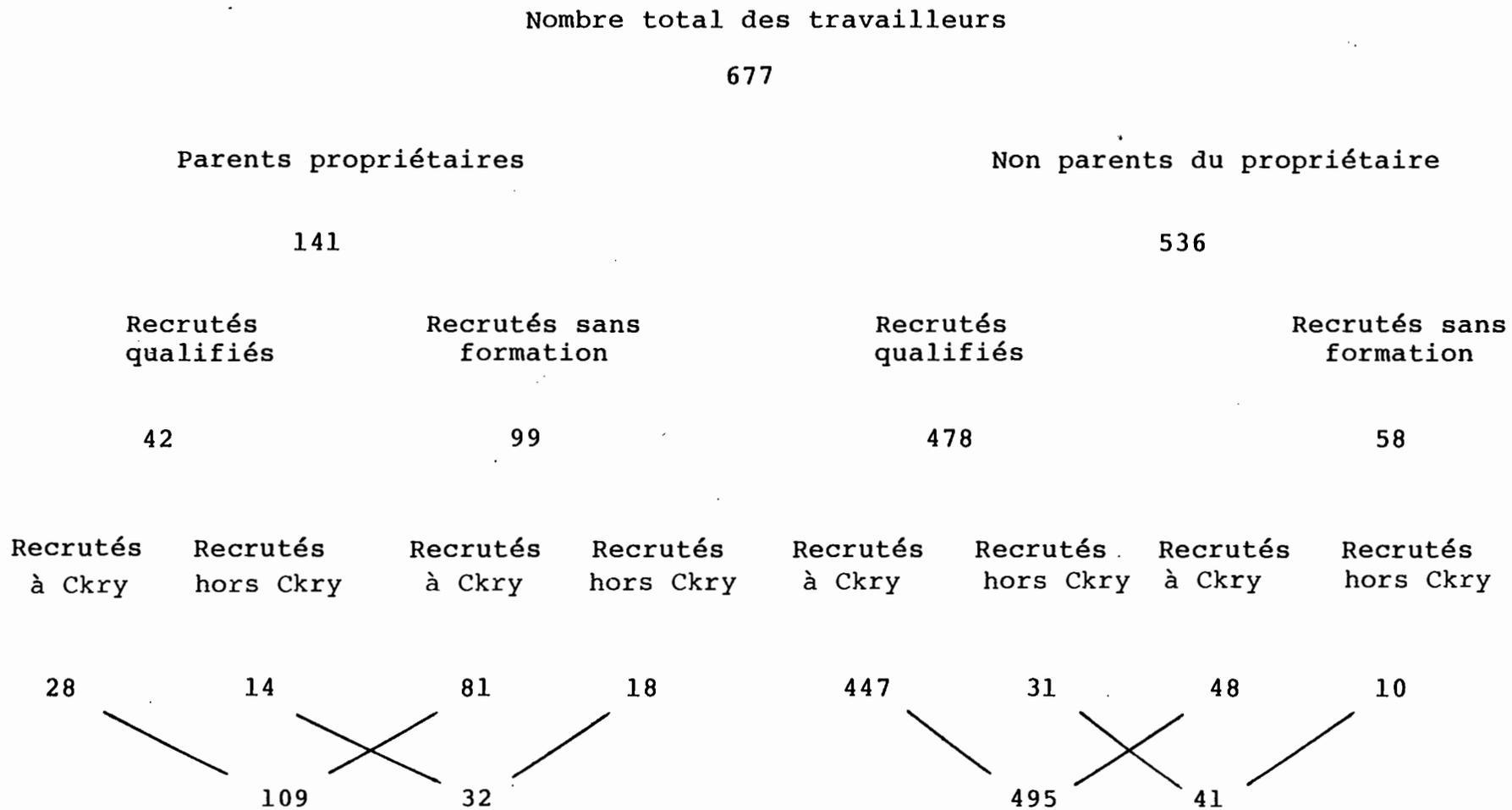
La présentation des résultats du recensement des pirogues de 1987 suggérait qu'en dépit de stratégies de recrutement de la main d'oeuvre globalement ethnocentristes, la pêche artisanale à Conakry était une activité partiellement ouverte et, en tout état de cause, pouvait difficilement être analysée comme un phénomène de caste. Les enquêtes commentées dans ce rapport recèlent des informations plus précises.

#### III.1 Les modalités de recrutement des marins-pêcheurs

##### III.1.1 Lien de parenté marins-propriétaires et maîtrise des techniques de pêche au moment du recrutement

La figure n°9 synthétise les données relatives au lien de parenté avec le propriétaire d'embarcation, à la qualification des marins au moment du recensement et au lieu de recrutement des marins.

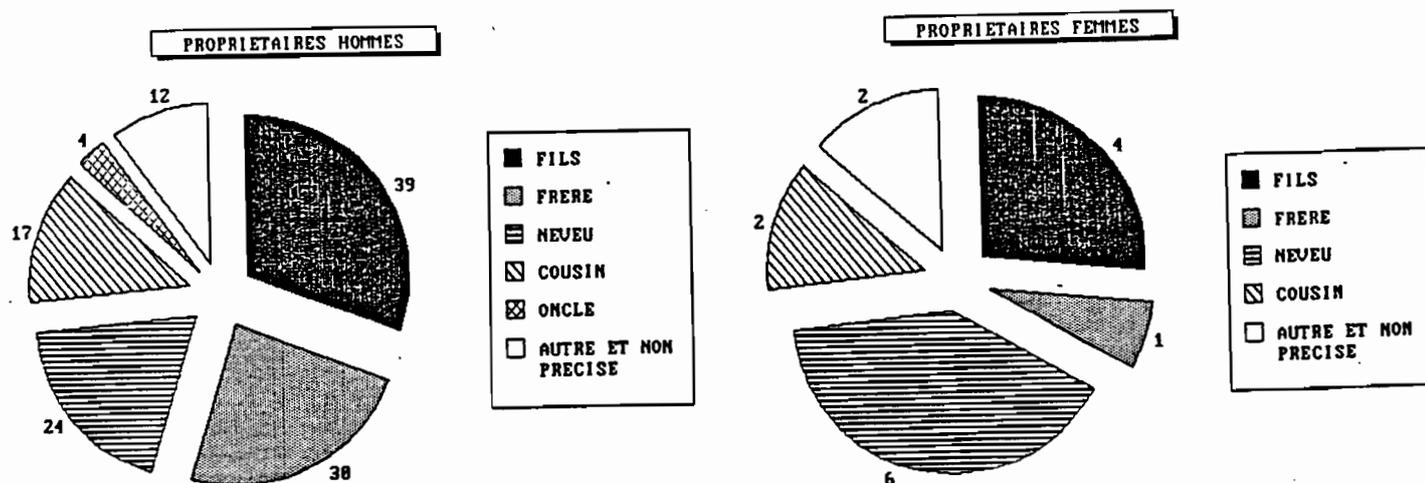
Figure n°9: Caractéristiques du recrutement des marins employés par les propriétaires d'embarcations de pêche artisanale.



Ainsi, presque quatre cinquièmes (79,26%) des membres des équipages n'appartiennent pas à la famille des propriétaires de pirogues.

Lorsque les embarcations appartiennent à des hommes, 22,11% des marins sont des parents du propriétaire. Lorsque les embarcations appartiennent à des femmes, ce taux n'est que de 13,64%. La figure n°10 donne le lien de parenté des marins avec le propriétaire homme ou femme.

Figure n°10 Répartition des marins appartenant à la famille du propriétaire selon leur lien de parenté avec celui-ci



La figure n° 9 suffit à montrer qu'en ne retenant que le critère de qualification, la taille de l'équipage (Y) est principalement expliquée par les non-parents qualifiés ( $X_3$ ) et accessoirement par le nombre de parents sans formation ( $X_2$ ), (1). Si des parents non qualifiés sont intégrés dans l'unité de pêche (solidarité, pressions familiales,...), il semble néanmoins que le recrutement s'effectue surtout selon des critères de compétence.

Notons encore (figure n°9) qu'au moment de leur recrutement, les marins résidaient dans leur grande majorité (89,22 %) à Conakry. (2)

---

(1) L'exercice est un peu superflu ici ; notons tout de même, à titre d'illustration, que dans le cadre d'une régression multiple, la matrice des corrélations donne un coefficient de 0,9453 entre Y et  $X_3$  et de 0,2427 entre Y et  $X_2$  ; les autres coefficients entre Y et nombre de parents qualifiés ( $X_1$ ) ou nombre d'étrangers à la famille ( $X_4$ ) étant marginaux.

Avec  $X_2$  et  $X_3$ , l'équation est :

$$Y = 1,2029 + 1,0063 X_2 + 0,9701 X_3$$

(0,0991)      (0,0241)

103            1626

r multiple = 0,9745  
r\*\*2 = 0,9501

(2) La matrice des corrélations dans une régression multiple expliquant la taille de l'équipage (Y) par le nombre de marins de la famille ou étrangers à la famille recrutés à ou hors Conakry donne un coefficient de 0,9081 entre Y et le nombre  $X_3$  de non parents recrutés à Conakry et des coefficients très voisins 0,2261 et 0,2238 entre Y et le nombre  $X'_1$  de parents recrutés à Conakry et Y et le nombre  $X'_4$  de non parents recrutés hors Conakry ; le coefficient entre Y et le nombre de parents recrutés à Conakry  $X'_2$ , étant infime. L'équation de régression est alors la suivante :

$$Y = 0,4084 + 0,9686 X'_1 + 0,9858 X'_3 + 1,0992 X'_4$$

(0,0631)      (0,0149)      (0,0592)

236            4401            344

r multiple = 0,9907  
r\*\*2 = 0,9816

### III 1.2 Propriétaire ou capitaine

Toutes les embarcations sont dirigées par un capitaine qui, bien souvent, n'est pas le propriétaire de l'embarcation. Certes, les femmes propriétaires n'embarquent pas et leurs 94 marins concernés par l'enquête sont placés sous les ordres de 16 capitaines qu'elles ont choisies. Toutefois, même lorsqu'ils font partie intégrante de l'équipage et qu'ils participent de fait aux opérations de pêche, les propriétaires hommes ont le plus souvent un capitaine : seuls 18 propriétaires qui embarquent déclarent prendre eux-mêmes les fonctions de capitaine.

En l'état actuel de nos investigations, il n'est pas possible de préciser les attributions, les compétences respectives du capitaine et du propriétaire, la nature de leurs relations lorsqu'ils embarquent tous les deux ou lorsque le capitaine seulement pêche. Qui commande réellement la manoeuvre? Qui définit les tâches de chacun des marins? Qui choisit les zones de pêche et fixe le temps de pêche? Quelle est la voix prépondérante lors du recrutement des membres de l'équipage?

En attendant de répondre à ces questions, il est intéressant de constater, à partir de l'origine ethnique des différents agents, propriétaires, capitaines, marins (tableau n°20), que le recrutement s'effectue probablement différemment suivant que le propriétaire est un homme ou une femme et selon qu'il est un simple investisseur de profession initiale étrangère à la pêche ou qu'il est lui même pêcheur.

Tableau n°20 Distribution (%) des marins selon l'ethnie du propriétaire de la pirogue et celle du capitaine.

	proportion de marins dont le prop. et le cap. sont de même eth.	proportion de marins dont l'eth. est la même que celle du pr.	proportion de marins dont l'eth. est la même que celle de leur cap.
Le prop. est une femme, 14 prop./16 cap./ 94 mar.	23,91%	21,74%	63,04%
Le prop. est un homme qui embarq. et qui n'a pas de cap 18 pr/18 pi/ 0 cap/53 mar.	prop = cap	77,36 %	prop = cap
Le prop. est un homme qui embarq. mais qui a un cap. 25 pi/25 pro/ 25 cap/123 mar	77,4 %	66,6 %	73,77 %
Le prop. est un homme qui n'embarq. pas 57 pi/38 pro/ 57 cap/312 mar	58,85 %	53,91 %	42,80 %

L'annexe n°2 détaille le tableau n°20

Les pourcentages concernant les marins employés par les femmes sont à commenter avec prudence car ils ont été calculés à partir des données relatives à 46 marins seulement sur les 94: ont été écartés les marins dont l'ethnie ou celle de leur capitaine était inconnue. Le même principe a été retenu pour le calcul des taux des autres lignes, mais l'indétermination portait sur une proportion faible des effectifs de marins.

Il semble que le recrutement s'effectue selon des critères relativement moins ethnocentristes lorsque le propriétaire n'embarque pas (identité moins fréquente entre

ethnie du propriétaire et de son capitaine d'une part, et entre ethnie du propriétaire et de ses marins, d'autre part).

Notons encore que lorsque le propriétaire embarque et qu'il a un capitaine, la proportion des marins qui appartiennent à la même ethnie que le capitaine est plus élevée que la proportion des marins qui sont de la même ethnie que le propriétaire. Assez curieusement, le résultat est inverse lorsque le propriétaire (homme) n'embarque pas.

### III.2 La rémunération des travailleurs

Comme pour l'ensemble des activités informelles, le statut des travailleurs de la pêche artisanale pose problème. Arbitrairement, nous avons classé comme salariés tous les membres de l'équipage (capitaine et simples marins) n'appartenant pas à la famille du propriétaire de l'embarcation et effectivement salariés, et comme aides familiaux, les membres de l'équipage ayant un lien de parenté avec le propriétaire et ce, même s'ils étaient salariés. Le statut d'apprenti a été réservé pour les marins qualifiés explicitement de la sorte par l'enquête, que ces derniers soient membres ou non de sa famille. D'ailleurs, le nombre d'apprentis déclarés est étonnamment faible : 25 (dont 11 membres des familles de propriétaires) sur les 677 employés pris en compte dans notre échantillon.

#### III.2.1 Le cycle des rémunérations

Il est synthétisé dans le tableau n°21

**Tableau n°21** Distribution des marins selon la périodicité de leur rémunération

Statut	Périodicité de la rémunération				
	Semaine	sortie	Jour	occas.	jamais
Salariés					
522/100%	95/18,20%	406/77,78%	21/4,02%	-	-
77,10%	70,90%	84,23%	75,00%		
Aid. fam.					
130/100%	39/30,00%	56/43,08%	7/5,38%	23/17,69%	5/3,85%
19,20%	29,10%	11,62%	25,00%	82,14%	100,00%
Appren.					
25/100%	-	20/80,00%	-	5/20,00%	-
3,70%		4,15%		17,86%	
Total					
677/100%	134/19,79%	482/71,20%	28/4,14%	28/4,14%	5/0,73%
100%	100%	100%	100%	100%	100%

Plus de 70% des travailleurs sont rémunérés à chaque sortie, c'est à dire lorsqu'ils ont la possibilité matérielle de travailler. De fait, lorsque les embarcations sont immobilisées pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines à cause d'avaries graves, les propriétaires licencient leur équipage - c'est le cas de l'une de nos enquêtées - ou admettent que les marins partent d'eux mêmes.

Soulignons aussi que les aides familiaux et les apprentis sont presque toujours rémunérés, au moins occasionnellement.

### III.2.2 La nature des rémunérations dans les unités de pêche

Le tableau n°22 récapitule les données de nos enquêtes.

**Tableau n°22** Distribution des travailleurs selon leur statut et le type de rémunération

Statut	Nature de la rémunération		
	Poisson	Numéraire	Pois.+ num.
Salariés 522/100%	389/74,52	132/25,29	1/0,19
A.F rémunérés régul.102/100%	33/32,35	65/63,68	4/3,92
A.F rémunérés occas.23/100%	19/82,61	-	4/17,39
AP. rémunérés régul.20/100%	7/35,00	12/60,00	1/5,00
AP. rémunérés occas.5/100%	3/60,00	2/40,00	-
TOTAL 672(*)100%	451/67,11%	211/31,40%	10/1,49%

(\*) ne sont pas pris en compte les 5 aides familiaux jamais rémunérés

La rémunération la plus courante est la rémunération en poisson. Il semble, selon nos premières informations, que les modalités du partage des captures varient sensiblement d'une unité à l'autre. S'il est vrai que le principe des trois parts : une part pour les pêcheurs, une part pour le propriétaire, une part pour le matériel est souvent adopté, la valeur de chacune des parts n'est pas la même selon le pouvoir de négociation de chacun des protagonistes, la taille de l'équipage,... et selon que les marins sont ou non logés et nourris.

Relevons que les deux tiers des aides familiaux sont prétendument rémunérés en numéraire. Il faudrait vérifier que la rémunération correspond véritablement à un salaire et ne consiste pas seulement en un versement d'argent de poche : "le prix des cigarettes".

Le terme de rémunération est ici entendu au sens étroit de salaire en nature ou en numéraire. Il est donc nécessaire de considérer également la prise en charge par le propriétaire des

coûts de nourriture et de logement qui sont bien évidemment les deux postes de dépenses des ménages les plus importants. (tableau n°23)

**Tableau n°23** La prise en charge de la nourriture et du logement des marins par les propriétaires d'embarcations

Statut du marin	Logé seulement	Nourri seulement	Logé et nourri
Salarié 522	4/0,77%	56/10,73%	185/35,44%
A.F rémunérés rég.102	-	-	86/84,31%
A.F rémunérés occ. ou jam.28	-	-	25/89,29%
AP. rémunérés rég.20	-	-	-
AP. rémunérés occ.5	-	-	3/60,00%

Les données du tableau n°23 corroborent les résultats du chapitre précédent qui montraient que les unités de résidence des propriétaires d'embarcations comprenaient un nombre relativement élevé d'actifs de la pêche parents et surtout non-parents.

Plus du tiers des salariés et plus de 85 % des travailleurs appartenant à la famille du propriétaire de l'embarcation sont hébergés et nourris par celui-ci. Par contre, assez curieusement, 3 seulement des 25 apprentis sont pris en charge par les propriétaires d'embarcations alors que 11 de ces 25 apprentis ont un lien de parenté avec les propriétaires.

III.3. Quelques considérations sur les emplois offerts par les fumeuses et vendeuses de poissons

Les fumeuses et les commerçantes de poissons ont relativement peu d'employés : 55 (dont 47 de sexe féminin et 8 de sexe masculin) pour les 45 unités de fumage et 18 pour les 25 unités de vente.

**Tableau n°24** Distribution des unités de fumage et de commerce de poisson suivant le nombre d'employés

Nbre d'employés	45 unités de fum.	25 unités de vente
0	20	16
1	11	4
2	7	3
3	3	1
4	0	0
5	3	1
6	1	0

A quatre exceptions près, tous les employés appartiennent à la famille : 30 enfants de l'enquêtée, 15 neveux ou nièces, 24 autres parents. Ils sont tous très jeunes ; l'âge moyen est de 14,96 ans (écart type 6,28) dans les unités de fumage et de 17,00 ans (écart type 6,46) dans les unités de vente.

**Tableau n°25** Classes d'âge des employés de fumage et de vente de poissons

Classes d'âges	55 employés des 45 unit. de fum.	18 employés des 25 unit. de vente
5-9 ans	13	1
10-14 ans	15	5
15-19 ans	11	6
20-24 ans	11	1
25-29 ans	3	3
30-34 ans	1	0
INDET.	1	2

Ces employés sont bien évidemment recrutés sans formation. Ils sont rarement rémunérés et 91 % vivent sous le même toit que les enquêtées et sont donc à leur charge, ce qui n'est guère étonnant en raison de la nature des liens de parenté.

## CHAPITRE IV

### LE CAPITAL TECHNIQUE ET SON FINANCEMENT

A défaut d'étude poussée sur la rentabilité des unités de pêche, une description sommaire du capital technique et de l'origine de son financement donne une première appréciation de leur capacité de production, donc de leur performance économique. En outre, l'analyse du mode de financement du capital technique apportera quelques lumières sur le degré d'ouverture de la pêche artisanale aux financements extérieurs.

#### IV.1 Les principaux matériels constituant le capital technique

Les principaux matériels de pêche consistent en la pirogue, les engins de capture et le moteur. Pour une description détaillée des différents matériels, nous renvoyons au rapport de 1988 concernant l'exploitation du recensement du parc piroguier à Conakry (1)

##### IV.1.1 Les embarcations

Comme indiqué dans l'introduction, les 116 embarcations concernées appartiennent à 95 propriétaires: - 81 hommes possèdent 100 embarcations et 14 femmes en ont 16. C'est dire que les unités

---

(1) LOOTVOET B. (sous la direction de) "Exploitation du recensement ..." op. cit.

de pêche sont de taille restreinte et majoritairement composées d'une seule embarcation;

- 78 propriétaires dont 12 femmes ont une pirogue (2 gbankégnis, 60 salans et 16 flimbotines);

- 15 propriétaires dont 2 femmes ont 2 pirogues (1 gbankégni, 20 salans et 9 flimbotines).

La répartition selon les catégories de pirogues de ces 15 derniers propriétaires se fait comme suit:

- 5 propriétaires possèdent 1 salan et 1 flimbotine;

- 7 ont 2 salans;

- 2 ont 2 flimbotines;

tines;

- 1 a 1 salan et

1 gbankégni.

Quant aux 2 propriétaires ayant 4 embarcations chacun, l'un possède dans son unité de pêche 3 salans et 1 flimbotine et l'autre, 2 salans et 2 flimbotines.

En croisant le type de pirogue à la date de l'enquête avec la longueur de la pirogue (annexe n°3), il apparaît que les salans sont de taille modeste, puisque 30,86% ont une longueur inférieure ou égale à 8 mètres et 50,62% ont une longueur comprise entre 8 et 11 mètres.

Contrairement aux salans, les flimbotines, elles, sont de taille importante et 71,43% mesurent plus de 17 mètres. Assez curieusement 1 flimbotine appartenant à 1 femme ne mesure que 8 mètres.

Le tableau de l'annexe n°4 met en évidence le caractère récent des embarcations: 31,90% des pirogues incluses dans l'échantillon ont été fabriquées dans l'année précédant l'enquête; 24,13% ont entre 1 et 3 ans et 18,10% seulement ont plus de 5 ans.

Ces proportions élevées de pirogues récentes sont d'autant plus significatives que l'on sait que le dynamisme, la capacité de

production et la productivité des unités de pêche sont fonction de l'âge et de la qualité du matériel utilisé.

Bien que cela soit tout à fait normal dans les plus anciennes unités de pêche, il est intéressant de constater (tableau n°26) que l'âge de 70,68% des pirogues est inférieur ou égal à l'ancienneté des unités de pêche. Cela signifie que ces unités ont réinvesti depuis leur création.

Ce qui est notable ici, c'est le saut qualitatif que représente le remplacement au fil du temps des pirogues monoxyles par des pirogues à membrures ainsi que le montre la figure n°11. Les unités de pêche enquêtées étaient équipées de 25 embarcations monoxyles à leur création et elles n'en ont plus que 3. A l'inverse, le nombre de salans est passé de 54 à 85 et celui des flimbotines de 13 à 28.

#### IV.1.2 Les engins de capture.

Les engins de capture se limitent presque exclusivement aux filets; les lignes sont d'un usage marginal. Seules 6 embarcations sont équipées de lignes et encore 2 d'entre elles ont une ligne en complément des filets. Les lignes équipent 2 des 3 gbankégnis et 4 salans dont 3 ont pour port d'attache Boulbinet et 1 Nongo.

Une faible proportion des équipages (4,31% soit 5 équipages) pêchent sans filet; 68,10% en ont un seul; 25% en ont 2 seulement et 2,59% en possèdent 3.

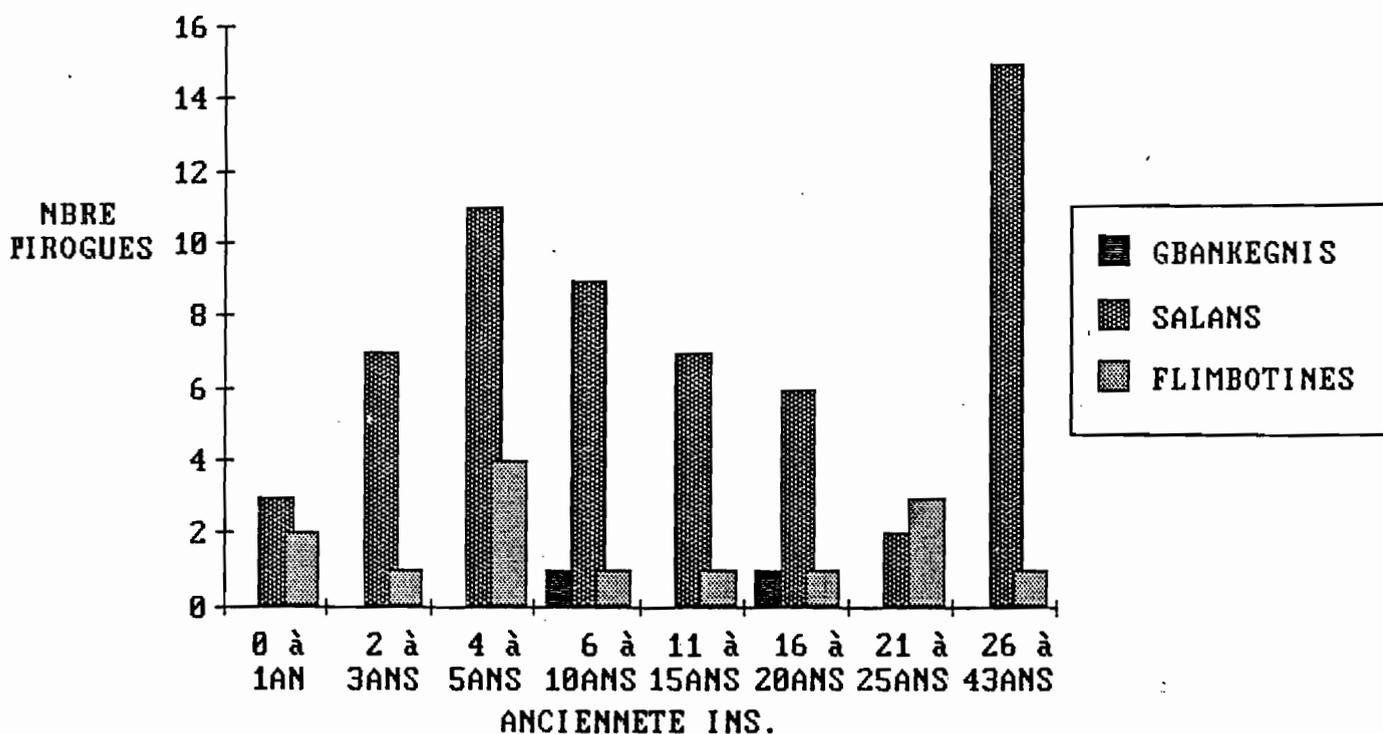
Globalement, la distribution des filets selon le type de pirogue (figure n°12 et annexe n°5) est conforme aux résultats du recensement de 1987.

En retenant comme filet principal celui cité en premier par les enquêtés, on s'aperçoit que 23,46%, 20,99% et 39,51% des filets prioritairement utilisés par les équipages des salans sont respectivement des filets bonga, légotine et gboya. 10 des 28 équipages de flimbotine utilisent le bonga et 15 le bonga seri comme premier filet. Le second filet concerne 27,59% des

Age des embarcations	Type d'embarcation			Total
	gbankegni	Salan	Flimbotine	
10 - 1 an].	3	25	9	37
1 - 3 ans].	0	16	12	28
13 - 5 ans].	0	28	2	30
15 - 10 ans].	0	12	4	16
110 - 15 ans].	0	2	0	2
115 - 33 ans].	0	2	1	3
Total	3	85	28	116

Figure n°11

TYPE DE PIROGUE SELON L'AGE DE L'UNITE DE PECHE (76 U.P.)

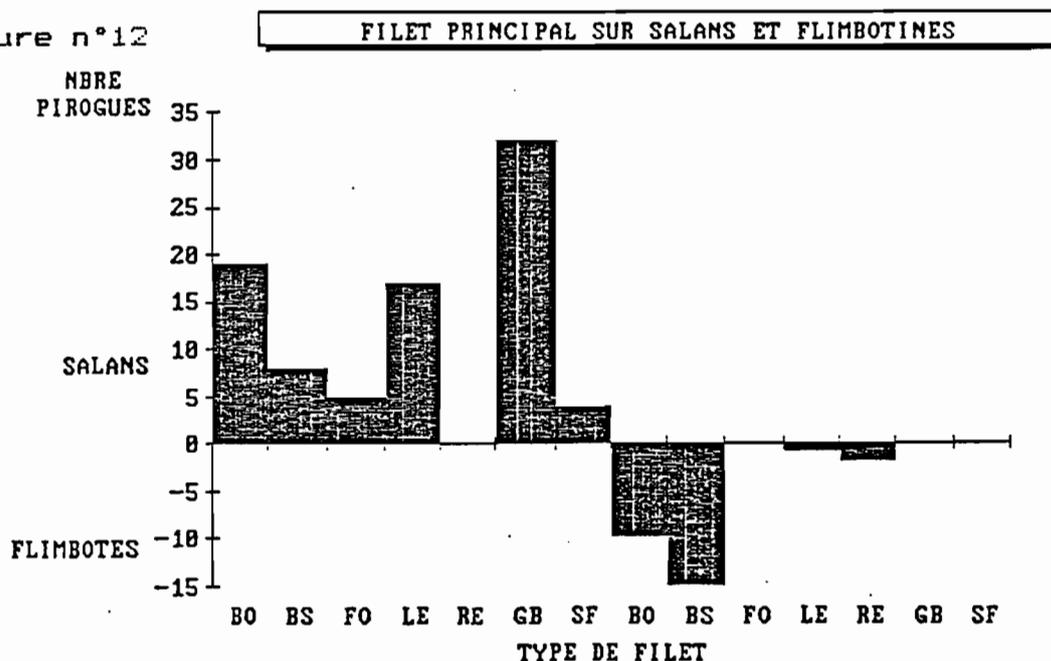


embarcations (celles qui ont 2 filets et plus ). Il est à noter que le second filet n'est jamais du même type que le premier (filet principal), à l'exception d'une gbankégni qui est équipée de 2 éperviers et une salan qui embarque 2 filets gboya.

Il semblerait donc que les équipages, lorsqu'ils utilisent plusieurs filets, diversifient les types d'engin de capture selon les zones fréquentées, les facteurs maritimes et météorologiques afin de cibler les espèces différentes ou d'accroître le volume de leur production.

Bien que dans l'échantillon choisi le nombre d'embarcations équipées d'au moins 2 filets soit relativement modeste, on peut tenter d'esquisser une typologie des associations de filets. Ainsi, lorsque le filet principal est un filet bongga, le second filet, pour 50% des effectifs, est un bongga seri. Par contre, lorsque le premier filet est un bongga seri, le second est toujours un filet bongga. Sur les 6 équipages qui ont au moins 2 filets et une légotine comme premier filet, 4 ont un filet bongga en second et les 2 autres un filet founfounyi (annexe n°6).

Figure n°12



BO: BONGA

RE: REGAE

BS: BONGA SERI

GB: GBOYA

FO: FOUNFOUNYI

SF: SANS FILET

LE: LEGOTINE

#### IV.1.3 La motorisation

Le mode de propulsion d'une embarcation est l'un des principaux déterminants de la performance économique de l'unité de pêche. Il n'est donc pas étonnant qu'un nombre de plus en plus croissant d'unités ait cherché à s'équiper de moteur afin de faciliter les manoeuvres avec des engins de capture plus grands, mais aussi pour minimiser le temps d'accès aux zones de pêche et surtout accroître la superficie de ces zones de pêche.

En étudiant de près l'échantillon, le passage presque intégral du "type monoxyle" au "type membrures" s'est accompagné d'une motorisation plus accentuée des embarcations. En effet, 111 des 116 embarcations sont présentement équipées de moteurs contre 65 embarcations sur 97 au démarrage. La motorisation, du démarrage de l'activité à la date de l'enquête, ne concerne que les salans et les flimbotines: 84 embarcations motorisées pour les premières à la date de l'enquête contre 44 au démarrage, tandis que les flimbotines ont toujours été équipées de moteur.

Toutes les embarcations, à l'exception d'une salan de 9 mètres à Bonfi et des 3 gbankégnis, sont actuellement équipées d'un moteur. La marque Yamaha a toujours été de loin la plus représentée; 70 salans et la totalité des flimbotines sont propulsées par des moteurs Yamaha. Il en est de même au niveau des puissances de 15 et 25 chevaux; les moteurs de ces puissances s'imposent comme moteurs standards; la marque Yamaha y domine avec 97,67% pour les 15 chevaux et 95,74% pour les 25 chevaux.

Le croisement de la longueur des pirogues avec la puissance des moteurs (annexe n°7) révèle une disparité des équipements et une probable sous-motorisation des embarcations. On peut par exemple noter que 26 pirogues de plus de 8 mètres ont un moteur de 15 chevaux seulement. De même, 15 des 21 embarcations d'une taille supérieure à 17 mètres sont équipées d'un moteur de 25 chevaux seulement.

Considérant le poids et le volume des embarcations, la taille de l'équipage pouvant atteindre 21 personnes, le poids des

captures ramenées lors des sorties (jusqu'à 3 tonnes), un moteur plus puissant serait sans doute à la fois plus opérationnel et amorti de façon plus rationnelle.

#### IV.1.4 L'évolution de la capacité de production

Elle ne peut être étudiée qu'après une distribution des effectifs par classes d'ancienneté de l'installation. En effet, il est évident que plus la création de l'unité de pêche est récente, plus est forte la probabilité que le matériel utilisé à la date de l'enquête soit le même que celui qui a permis le démarrage de l'activité.

Le croisement ancienneté de l'unité de pêche - type de piroque (tableau n°27) montre que les différents types d'embarcations se répartissent avec des effectifs significatifs dans chacune des classes d'ancienneté. Aussi remarque-t-on que 5 unités de pêche enquêtées ont été créées dans l'année et les plus

**Tableau n°27** Ancienneté de l'unité de pêche et type d'embarcation

Ancienneté des embarcations	Type d'embarcation			
	gbank.	Salan	Flimb.	Total
[0 - 1 an]	0	3	2	5
]1 - 3 ans]	0	8	2	10
]3 - 5 ans]	0	15	4	19
]5 - 10 ans]	1	14	5	20
]10 - 15 ans]	1	11	6	18
]15 - 20 ans]	1	7	3	11
]20 - 25ans]	0	4	3	7
]25 - 43 ans]	0	23	3	26
Total	3	85	28	116

anciennes (2 unités) ont 43 ans; 34 unités de pêche ont au plus 5 ans, 38 unités ont une ancienneté comprise entre 6 et 15 ans, 44 unités ont plus de 15 ans; la classe modale est plus de 25 à 43 ans.

Pour faciliter l'analyse, on a d'abord considéré les unités de pêche ayant une et une seule embarcation au démarrage et à la date de l'enquête et, dans un second temps les unités dont les nombres de piroques au démarrage et à la date de l'enquête sont différents. Il est à préciser que les filets déclarés en premier ont systématiquement été considérés comme les engins de capture principaux de l'unité de pêche. L'intérêt ici est de savoir si les unités de pêche ont cherché à obtenir du matériel plus performant (figure n°11).

Il est inutile de faire un commentaire concernant les unités de pêche créées dans l'année, étant donné que le matériel utilisé est toujours le même.

Dans la classe des unités de pêche dont l'ancienneté varie entre 2 et 3 ans, les embarcations n'ont pas été changées et un seul filet a été remplacé. Il s'agit d'un filet fougounyi abandonné au profit d'une légotine.

Si les piroques sont les mêmes qu'au démarrage dans la classe des plus de 3 à 5 ans, par contre 4 moteurs ont été remplacés par d'autres de puissances différentes. Curieusement, un moteur de 8 chevaux et un de 15 chevaux ont remplacé 2 moteurs de 25 chevaux. L'accroissement de la motorisation ne concerne que 2 unités dans lesquelles un moteur de 15 chevaux et un de 20 chevaux ont été remplacés par des moteurs de 25 chevaux.

Les filets également ont connu peu de modifications. Un qboya a remplacé une légotine, et les longueurs des engins de capture demeurent identiques à l'exception d'une unité où le filet est passé de la classe des "moins de 300 mètres" à la classe supérieure.

La modification de la structure du capital technique connu a été plus sensible à partir de la classe d'ancienneté des "plus de 5 à 10 ans". Dans 11 unités concernées - soit 11 embarcations -

3 salans ont remplacé 3 gbankégnis - et, inversement, 1 gbankégni a remplacé 1 salan. La motorisation n'a pas évolué dans 4 unités seulement. 3 unités qui ont maintenant des moteurs de 15 chevaux (2 unités) et de 18 chevaux (1 unité) ne possédaient pas de moteur au démarrage; mieux, une unité a remplacé son moteur de 20 chevaux par un moteur de 25 chevaux. Globalement, dans la classe d'ancienneté concernée, cet accroissement de la capacité de production (le capital) a été partiellement neutralisé par une baisse de performance des équipements dans 3 unités: 2 moteurs de 20 chevaux ont été remplacés par des moteurs de 15 chevaux et 1 unité, il est vrai faiblement motorisée (moteur de 6 chevaux) au départ, n'a plus de moteur maintenant.

Trois unités qui ont démarré sans filet en ont un maintenant (1 bonqa et 2 gboyas). A l'inverse, un pêcheur a abandonné le filet gboya pour pêcher à la ligne.

Dans l'ensemble de la classe étudiée, seule l'unité qui a abandonné son moteur a régressé; outre le problème de moteur, l'embarcation de type salan a été abandonnée au profit d'une gbankégni et le moteur remplacé par la voile. Cette régression est peu significative au regard de la faible puissance du moteur, de la longueur de la salan initiale par rapport à celle de la gbankégni.

En traitant globalement les classes des "plus de 10 à 15 ans" et des "plus de 15 à 20 ans", on s'aperçoit que 11 unités de pêche sur 16 ont toujours le même type d'embarcation. Par contre, dans 4 unités, les salans ont remplacé 1 kourou, 2 gbankégnis et 1 yoli, et dans une unité, une flimbotine s'est substituée à une salan.

Quinze unités sont maintenant motorisées contre 6 au démarrage de l'activité. 5 unités qui n'étaient pas équipées de moteur le sont maintenant (2 fois 15 chevaux et 3 fois 25 chevaux), tandis qu'une embarcation (gbankegni) n'a jamais eu de moteur.

Trois unités ont acquis un moteur plus puissant : 2 moteurs de 25 chevaux contre un de 15 chevaux et un de 20 chevaux, tandis

qu'un moteur de 40 chevaux a remplacé un de 25 chevaux. A l'inverse, 2 unités ont dû réduire la puissance de leur moteur: 2 moteurs de 15 chevaux contre un de 20 et un de 25 chevaux.

Trois des 4 unités qui ne possédaient pas de filet au démarrage en ont acquis un (un épervier, un bonga et un gboya). Cela dit, les changements de type de filet restent marginaux: 3 "bongas" ont été remplacés par une légotine et deux gboyas. Ce sont - on pouvait s'en douter - dans les unités de pêche les plus anciennes (plus de 20 ans) que la structure du capital a le plus évolué.

Des 19 unités sur 21 pour lesquelles le type d'embarcation était précisé au départ, 4 ont toujours des salans alors que les autres sont caractérisées par l'acquisition de piroques plus performantes: 12 salans se sont substitués à 12 monoxyles et, 3 flimbotines ont remplacé 1 gbankéqni et 2 salans.

Il y a plus de 20 ans, les moteurs étaient rares. Sur les 17 unités pour lesquelles ont été obtenus des renseignements fiables concernant la motorisation, 15 n'avaient pas de moteur au démarrage mais en ont acquis un depuis. Il est probable que le changement de type de pirogue, de monoxyle à pirogue à membrures, ait été accompagné de la motorisation. Les 2 unités initialement motorisées ont acquis des moteurs plus puissants: 2 moteurs de 25 chevaux contre 1 moteur de 6 chevaux et 1 de 15 chevaux.

Concernant les filets, 2 des 3 unités qui n'en étaient pas équipées en ont un maintenant (gboya) et les 4 éperviers du démarrage ont été remplacés par des filets maillants (1 bonga, 1 bongaséri et 2 légotines). Il importe de noter également que 5 des 7 unités qui avaient un filet bonga au démarrage l'ont remplacé par un filet d'un autre type (2 bongaséri, 1 founfounyi, 1 légotine et 1 gboya).

Dans le sous-échantillon des 15 unités ayant une pirogue au démarrage et 2 piroques à la date de l'enquête, l'évolution est peu significative tant au niveau des embarcations qu'au niveau du mode de propulsion des embarcations; le nombre des engins de capture a, quant à lui, augmenté: 13 des 30 embarcations sont

équipées de filets contre aucune embarcation au démarrage de l'activité.

En revenant au mode de propulsion, on peut noter l'évolution des puissances des moteurs. Il n'est pas négligeable de souligner une liaison certaine entre la taille des embarcations et la puissance des moteurs; cette liaison disparaissant au niveau de l'échantillon dans son ensemble.

Quant aux 2 unités qui avaient 2 embarcations au démarrage de l'activité de pêche et n'en avaient plus qu'une à la date de l'enquête, on constate un phénomène de régression apparente. Ces 2 unités de 10 et 17 ans n'ont qu'une flimbotine contre 2 flimbotines pour celle de 10 ans et 2 salans pour celle de 17 ans. Si l'unité de 10 ans a remplacé ses 2 filets bonga de 800 et de 1000 mètres de long par 2 autres filets bonga-séri de 600 et 400 mètres, elle a quand même conservé la marque et la puissance de son moteur ( Yamaha 25 chevaux). A l'inverse, celle de 17 ans a équipé son embarcation d'un moteur de 25 chevaux en remplacement d'un de 15 chevaux et a abandonné 2 filets gboya longs de 300 mètres chacun pour pêcher avec 1 filet bonga-séri de 500 mètres de long.

Enfin, les 2 unités ayant 1 piroque au démarrage et 4 à la date de l'enquête ont connu une nette intensification du capital technique.

#### IV.2 Financement du capital technique

Une évaluation financière du capital technique est très délicate en raison des divers changements des signes monétaires intervenus en Guinée depuis l'indépendance et de la difficulté de mettre en place des taux d'actualisation.

Même si on peut donner un coût indicatif actuel pour le matériel (construction de piroque, moteur, nappe de filet...), on s'attachera à expliquer les modalités de financement plutôt que

d'évaluer l'effort d'investissement consenti par chacun des enquêtés. Pour ce faire, la valeur totale des matériels à leur date d'acquisition sera expliquée par la part relative des différentes modalités de financement (dons, prêts ...). Néanmoins, pour les contributions relatives de chaque type de financement, 5 classes seulement ont été retenues:

- moins de 20%
- de 20 à moins de 50% (20 à - 50%)
- de 50 à moins de 80% (50 à - 80%)
- de 80 à moins de 100% (80 à - 100%)
- 100%.

Les modalités du financement ne concernaient pas le capital global mais les éléments constituant ce capital: embarcations, moteurs, et filets.

#### IV.2.1 Le financement des embarcations

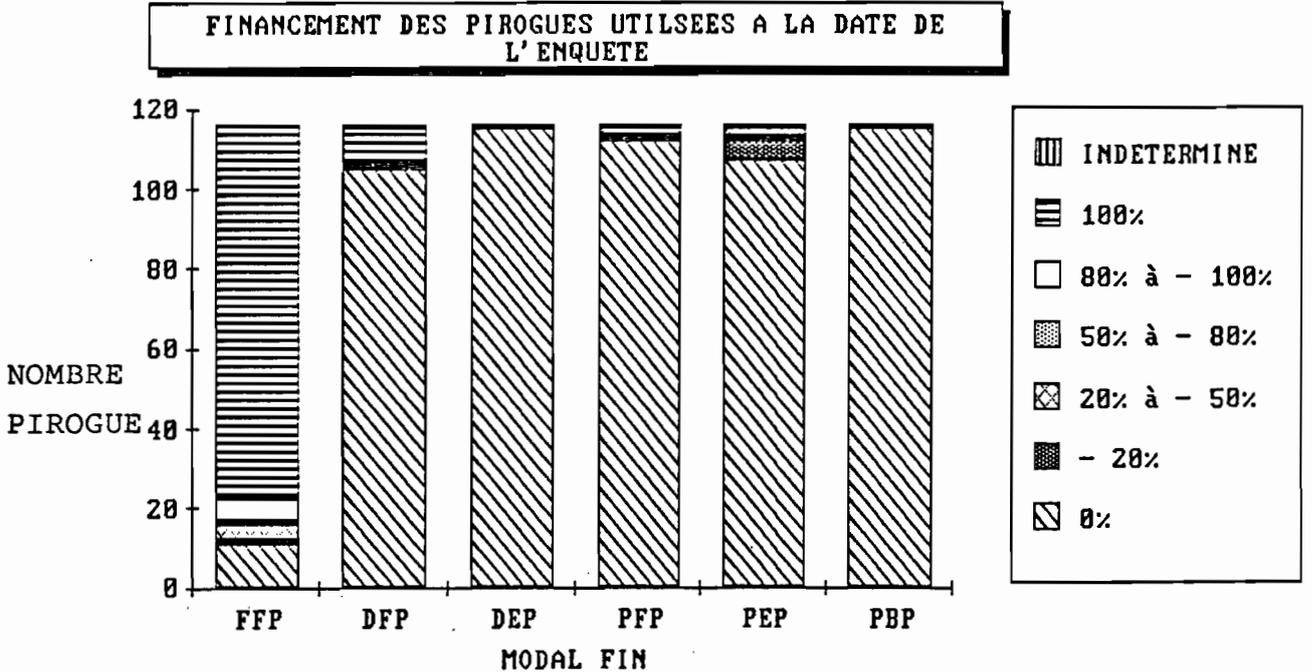
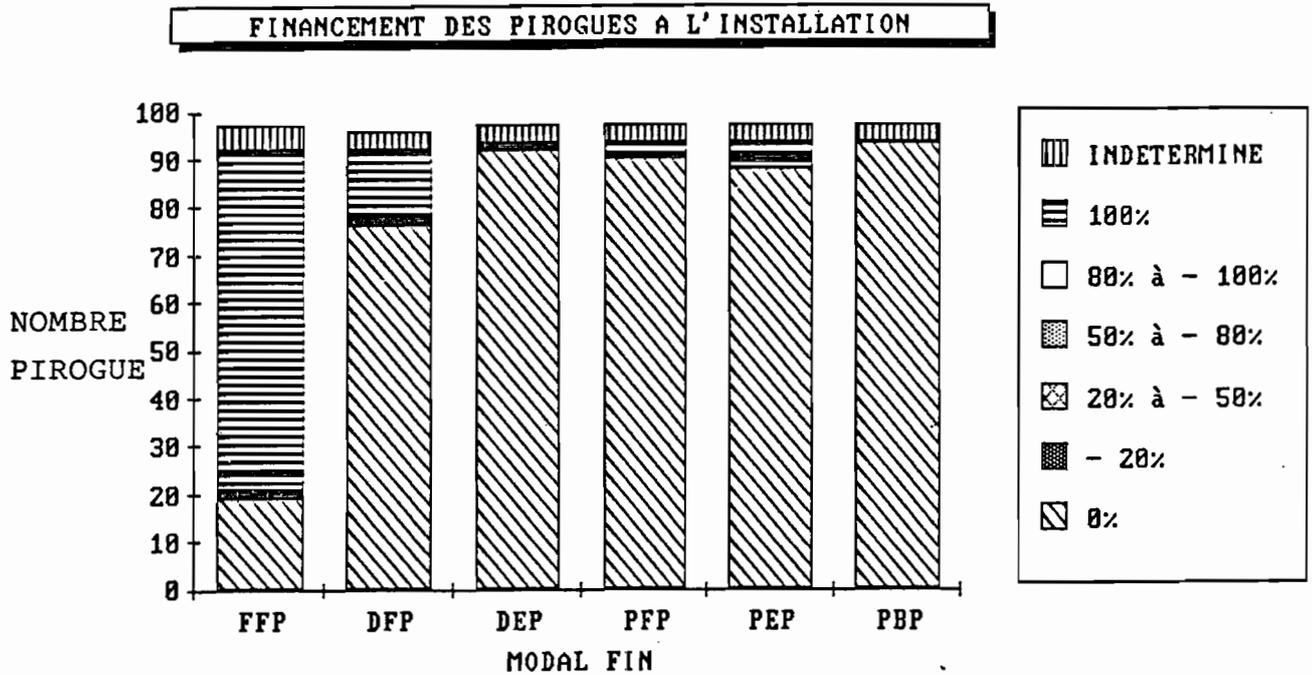
Sur les 116 embarcations contenues dans notre échantillon et en service à la date de l'enquête (1), 94 - dont 12 appartiennent aux femmes - ont été financées à 100% sur épargne personnelle, tandis que 11 - dont 2 appartiennent aux femmes - n'ont nullement reçu de financement sur fonds propres (figure n°13). Par contre au démarrage, 68 des 97 embarcations - dont 8 appartiennent aux femmes - ont bénéficié uniquement d'un auto-financement; 19 n'en ont pas bénéficié et 2 autres en ont partiellement été l'objet, l'une dans une proportion de plus de 80% (figure n°13).

Les dons et prêts familiaux, extra-familiaux ou bancaires ont très peu ou nullement contribué au financement du matériel utilisé aussi bien à la date de l'enquête qu'au démarrage de

---

(1) Nous rappelons que les 95 propriétaires constituant notre échantillon de pêcheurs avaient 116 embarcations en service à la date de l'enquête et, quelle que soit leur ancienneté, toutes unités de pêche confondues, 97 embarcations à la date de création de ces unités,

Figure n°13 : Financement de l'achat des pirogues utilisées à la date de l'installation et à la date de l'enquête.



FFP: FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES

DFP: DON DE LA FAMILLE

DEP: DON EXTRA-FAMILIAL

PFP: PRET DE LA FAMILLE

PEP: PRET EXTRA-FAMILIAL

PBP: PRET BANCAIRE

l'activité. 105 embarcations comprenant les 94 dont il était question plus haut, n'ont pas été l'objet de dons familiaux; seules 8 l'ont été en entier à la date de l'enquête (2 appartiennent aux femmes) et 14 - dont 3 chez les femmes - au démarrage. Aussi constate-t-on qu'un nombre significatif d'embarcations n'a reçu aucun financement sur prêts extra-familiaux (107;92) (1), prêts familiaux (112;94), prêts bancaires (116;97) et sur dons extra-familiaux (115;97) - (figure n°13).

#### IV.2.2 Le financement des moteurs

S'agissant des 111 moteurs - à la date de l'enquête qui propulsent les embarcations, 81 ont été entièrement auto-financés, 14 partiellement et 15 nullement. Ce qui explique le nombre élevé de moteurs ne faisant pas l'objet de dons familiaux (97), extra-familiaux (109), prêts familiaux et extra-familiaux respectivement 106 et 102, et pour les prêts bancaires la totalité des moteurs. Il importe de souligner que 13 moteurs ont fait l'objet de dons familiaux dont 6 pour leur valeur totale; 2 autres correspondaient intégralement à des dons extra-familiaux et, sur les 7 moteurs financés sur prêts extra-familiaux, 2 l'ont été à 100%; de même, 3 des 5 moteurs financés à partir de prêts familiaux le sont en entier (figure n°14).

Quant aux 65 moteurs utilisés par les enquêtés au démarrage de leur activité, 37 ont été financés entièrement sur fonds propres et 6 autres partiellement: 2 pour moins de 50%, 2 autres pour moins de 80% et encore 2 pour un peu moins de 100% (figure n°14). Les ressources extérieures interviennent dans des proportions moindres. Dons et prêts familiaux confondus ont financé l'intégralité de 13 moteurs et les dons et prêts extra-familiaux ont financé à 100% 3 seulement. En plus, l'apport

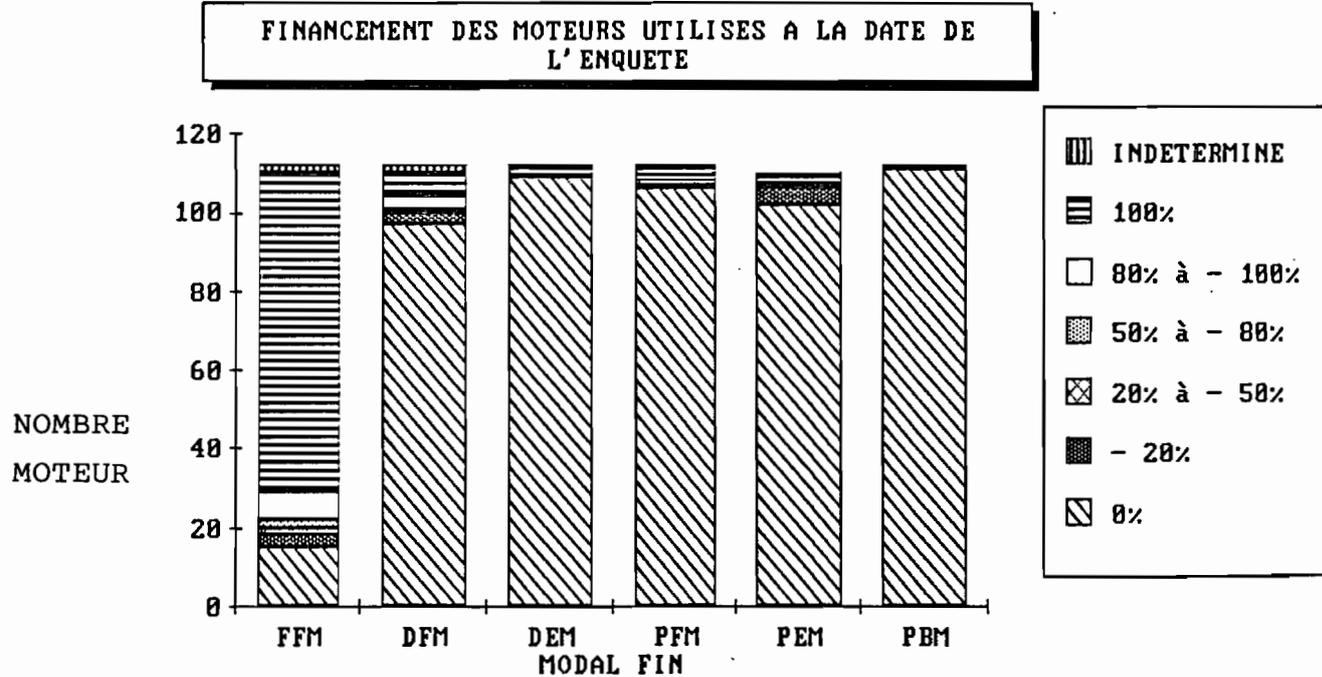
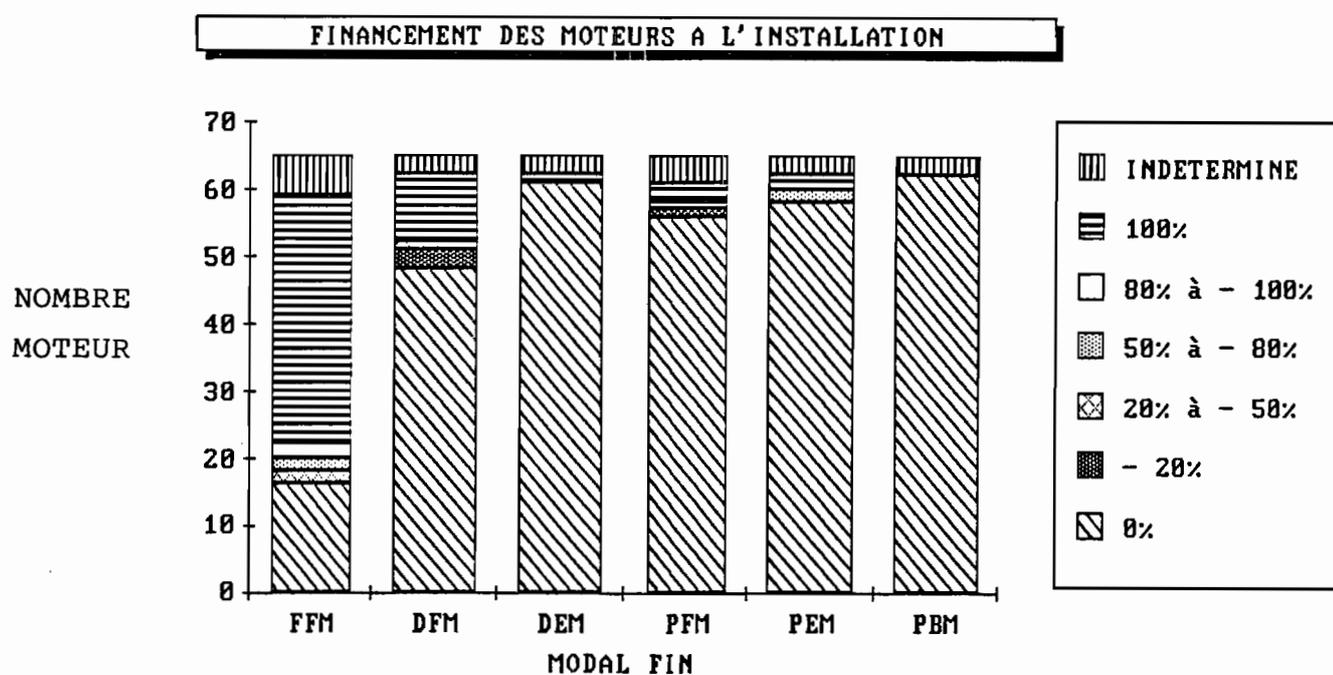
---

(1) (i;j): i = nombre d'embarcations à la date de l'enquête  
j = nombre d'embarcations au démarrage de

l'activité

Exemple: (107;92): 107 embarcations à la date de l'enquête  
92 embarcations à la date de démarrage

Figure n°14 : Financement de l'achat des moteurs utilisés à la date de l'installation et à la date de l'enquête.



FFM: FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES

PFM: PRET DE LA FAMILLE

DFM: DON DE LA FAMILLE

PEM: PRET EXTRA-FAMILIAL

DEM: DON EXTRA-FAMILIAL

PBM: PRET BANCAIRE

familial (dons et prêts) a contribué, à raison de moins de 50% de leur valeur, à l'acquisition de 4 moteurs: 3 moteurs objets de dons et 1 moteur financé sur prêts. Le recours aux services bancaires reste inexistant.

Les femmes ont financé leur capital technique de façon plus systématique que les hommes: 11 des 16 moteurs propulsant leurs embarcations à la date de l'enquête ont fait l'objet d'un financement total sur épargne personnelle. Pour les 5 autres moteurs, 4 ont leurs sources de financement partiel ou total connues: 1 moteur a été un don familial, les 3 autres ont à la fois été financés sur épargne personnelle et sur dons familiaux.

A l'installation, 7 des 13 moteurs appartenant à l'époque aux femmes ont été entièrement auto-financés et 3 autres l'ont été partiellement dans les proportions de (20 à -50%), (50 à -80%), et (80 à -100%). Les dons familiaux ont permis l'acquisition à 100% de 2 moteurs. Les prêts familiaux et extra-familiaux ont permis chacun le financement d'un moteur, respectivement dans les proportions de (80 à -100%) et (50 à -80%).

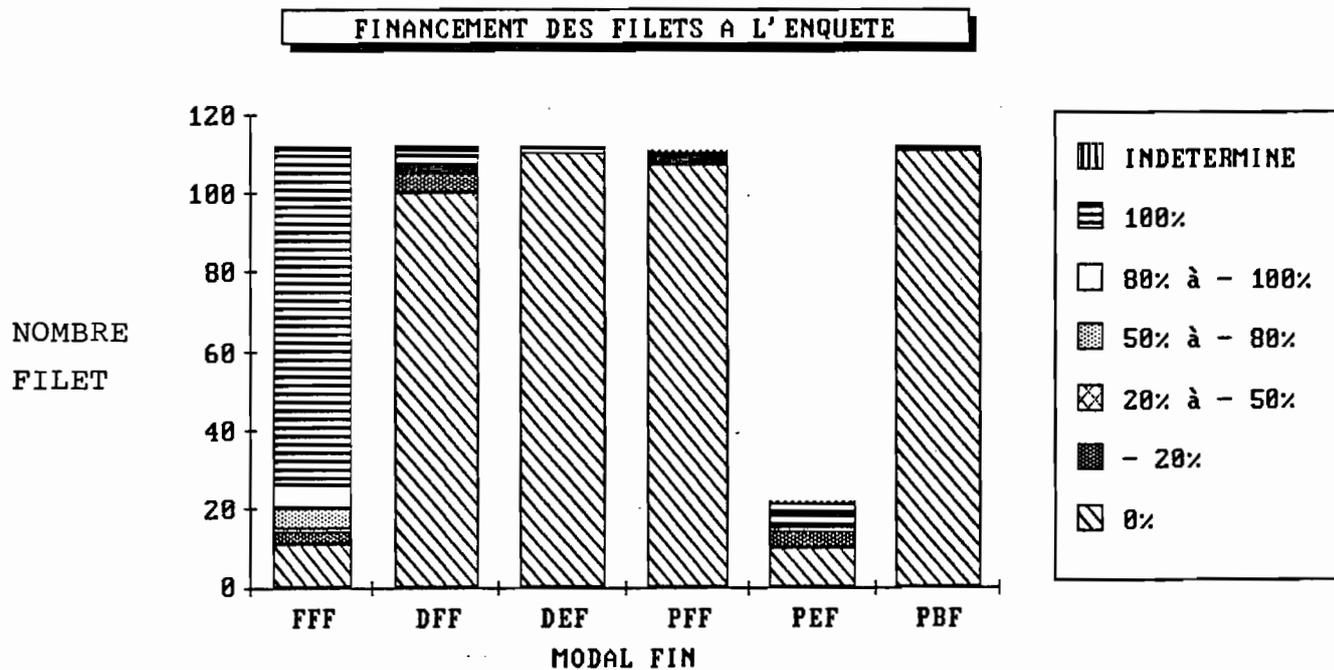
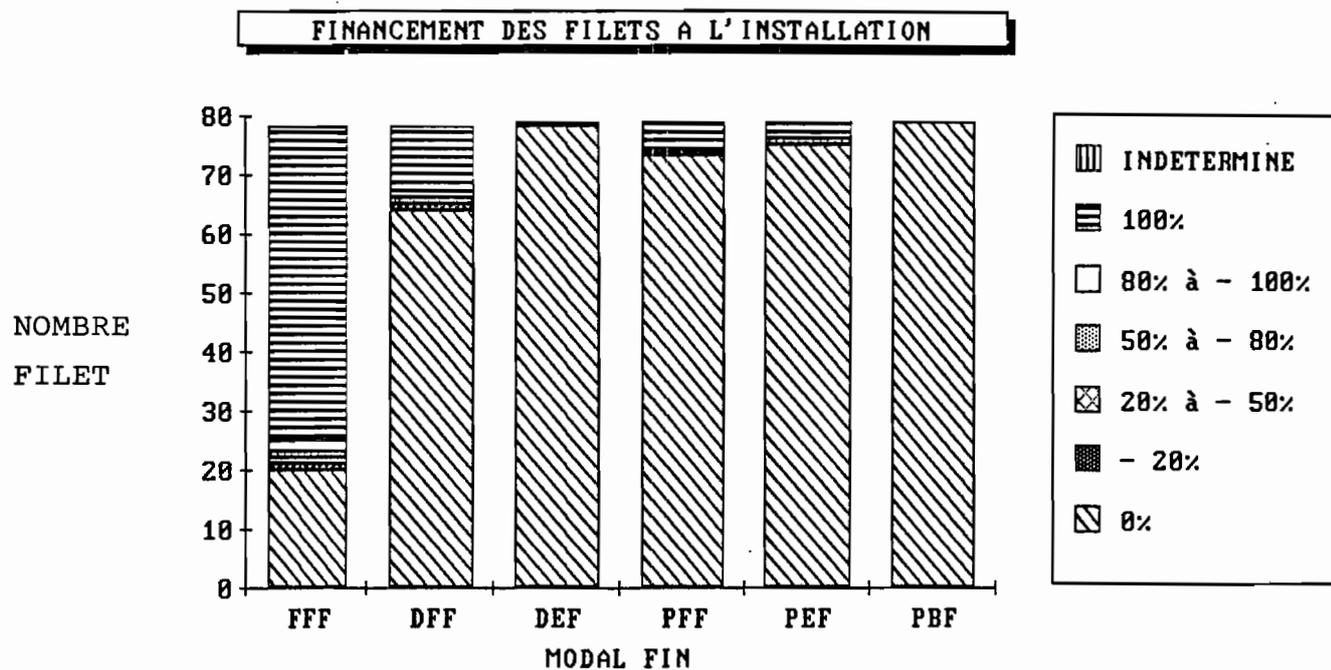
Dans l'ensemble de l'échantillon, les unités ont plus eu recours à l'auto-financement qu'à d'autres modes de financement pour se procurer les moteurs: 72,97% des moteurs ont été financés sur épargne personnelle et 12,61% l'ont été partiellement.

#### IV.2.3 Le financement des engins de capture

Les engins de capture étant presque exclusivement limités aux filets, il ne sera pas tenu compte des lignes qui, elles, ont un usage marginal.

Au niveau des filets, la tendance est la même: 85 filets, à la date de l'enquête, ont bénéficié d'un financement total sur fonds propres, soit 73,30% de l'ensemble des filets (figure n°15). 12 de ces 85 filets appartiennent aux femmes. Les 4 autres filets équipant les embarcations des femmes ont été financés par une

Figure n°15 : Financement de l'achat des filets utilisés à la date de l'installation et à la date de l'enquête.



FFF: FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES

DFF: DON DE LA FAMILLE

DEF: DON EXTRA-FAMILIAL

PFF: PRET DE LA FAMILLE

PEF: PRET EXTRA-FAMILIAL

PBF: PRET BANCAIRE

combinaison de fonds propres et de dons familiaux. Sur les 83 filets équipant les barques à l'installation, 53 ont été obtenus par apport financier personnel, et 20 filets ont été financés à 100% sur ressources extérieures, c'est à dire dons et prêts familiaux et extra-familiaux: 12 filets ont été des dons familiaux et 1 a été un don extra-familial; 7 ont été obtenus sur prêts à raison de 5 filets sur prêts familiaux et 2 sur prêts extra-familiaux. Un autre filet a nécessité un prêt extra-familial dans les proportions de (50 à -80%) (figure n°15).

A l'installation, les femmes ont entièrement financé plus de la moitié de leurs filets (soit 8 filets) sur fonds propres - 65,22% pour les hommes et 3 autres filets uniquement sur dons familiaux. Il est intéressant de comparer l'effort fourni par les femmes et les hommes (tableau n°28).

Tableau n°28 Proportion du capital technique financé à 100% sur épargne personnelle (en pourcentage)

	Embarcations		Moteurs		Filets	
	Date de l'instal	Date de l'enqu	Date de l'instal	Date de l'enqu	Date de l'instal	Date de l'enqu
Hommes	57,14	75,00	53,85	68,75	57,14	75,00
Femmes	72,29	82,00	58,82	73,68	65,22	73,00

Tableau n°29 Répartition du matériel utilisé à la date de l'enquête et appartenant aux 81 hommes selon la fraction du coût total des investissements financés par dons et prêts

	Dons familiaux		Prêts familiaux		Prêts extra-fami	
	80 -100%	100%	80 -100%	100%	50 -80%	100%
Piroques	1	6	1	2	2	1
Moteurs	3	5	-	3	-	2
Filets	-	4	-	2	1	2

Il est à mentionner que toutes les embarcations des femmes, à la date de l'enquête, sont motorisées, contre 95% seulement pour les hommes, et 13 d'entre elles ont constitué leur capital à partir de la pêche et d'une activité extra-pêche.

Affirmer que les hommes ont plus recours à l'aide (dons et prêts) que les femmes en ce qui concerne le financement du capital technique, peut paraître excessif si l'on ne met pas en relation la quantité de matériels pour lesquels les hommes ont sollicité de l'aide et les proportions de leur financement.

#### IV.2.4 Analyse du mode de financement selon la taille des unités de pêche

Cette analyse portera sur: - les 15 unités ayant 2 piroques à la date de l'enquête et 1 piroque au démarrage de l'activité de pêche,

- les 2 unités qui se sont installées avec 2 piroques et n'ont plus qu'une piroque à la date de l'enquête et,

- les 2 unités qui possèdent présentement 4 embarcations et 1 à leur création.

IV.2.4.1 Dans les 15 unités indiquées ci-dessus, le capital technique (démarrage et enquête) financé entièrement sur fonds propres se présente comme suit (tableau n°30)

**Tableau n°30** Part du capital technique à la date de l'enquête et à l'installation financée à 100% sur fonds propres par les 15 unités

	Date de l'instal.		Date de l'enquête	
	En valeur absolue	En pourcentage	En valeur absolue	En pourcentage
Piroques	11	73,33	26	86,66
Moteurs.	8	53,33	22	73,33
Filets .	12	80,00	24	80,00

Onze des 15 unités concernées ont financé entièrement leur capital détenu à la date de l'enquête sur épargne personnelle réalisée à partir de l'activité de pêche pour 9 unités, et de la combinaison des activités de pêche et extra-pêche (1) pour 2 unités. Une unité a financé son matériel technique dans les proportions de 80 à moins de 100% sur fonds réalisés à partir de l'activité de pêche, et pour la proportion restante sur prêts extra-familiaux. Dans une autre unité, l'épargne mobilisée à partir de l'activité de pêche a permis de financer à 100% les 2 embarcations, à plus de 80% les moteurs et les filets, le complément provenant d'un don familial pour moins de 20%. En outre, la moitié du capital technique (1 embarcation, 1 moteur et 1 filet) d'une unité est probablement un "héritage" parce qu'étant un don familial, tandis qu'une autre unité a financé sur épargne personnelle réalisée à partir de la pêche dans les proportions suivantes: 100% pour les embarcations et moins de 80% pour les moteurs et les filets; le complément pour les moteurs et filets est financé sur un don familial (-20%).

Au démarrage, 7 unités dont les embarcations étaient équipées de moteurs ont pris en charge le financement total de leur capital technique; 4 d'entre elles ont mobilisé leur épargne à partir d'une autre activité que la pêche (commerce, mécanique et menuiserie) et les 3 autres à partir de l'activité enquêtée. 4 unités possédant des voiliers ont entièrement financé leurs embarcations et leurs filets sur fonds propres, lesquels ont été constitués à partir d'une activité extra-pêche (menuiserie et construction de piroques) pour une unité et de la pêche elle-même pour 3 unités. Un autre propriétaire d'unité de pêche, après avoir mobilisé son épargne - du reste insuffisante - à partir d'une activité de commis de 1967 à 1971 et d'agent technique de 1971 à 1979, a financé moteur et filets à 100% sur fonds propres et a contracté un prêt extra-familial pour le financement de son

---

(1) L'activité extra-pêche est connue pour un des deux propriétaires: instituteur de 1962 à 1974, cadre dans des entreprises commerciales d'Etat de 1974 à 1981, entrepreneur de bâtiment de 1981 à 1984; débute dans la pêche en 1984.

embarcation. Les modes de financement sont indéterminés pour 2 unités.

IV.2.4.2 En étudiant les 2 unités qui ont démarré avec 2 embarcations et n'en ont plus qu'une seule, il ressort qu'une unité a financé à 100% son capital initial sur épargne personnelle réalisée à partir d'une autre activité (ouvrier dans une entreprise d'Etat de 1963 à 1971, année à laquelle il débute la pêche). Son capital technique à la date de l'enquête a été obtenu sur ressources provenant de la pêche et d'une autre activité. La seconde unité qui a sans doute hérité du capital - don familial dans sa totalité - n'a pu générer suffisamment de ressources pour accroître sa taille. La seule flimbotine qu'elle possède actuellement a été acquise, tout comme ses 2 filets bonqa et bonqa-séri, sur épargne personnelle issue de la pêche. Son moteur, un Yamaha de 25 chevaux, a été un don extra-familial.

IV.2.4.3 Quant aux 2 unités ayant 4 embarcations actuellement et 1 seule à l'installation, tout le capital à la date de l'enquête - sauf pour une embarcation financée à moins de 100% sur fonds propres et moins de 20% sur prêts extra-familiaux - a été acquis sur épargne personnelle provenant de revenus créés uniquement par l'activité de pêche. Au démarrage, l'unité pour laquelle 1 embarcation détenue à l'enquête a été acquise sur fonds propres et prêts extra-familiaux, a auto-financé à 100% son embarcation à partir de la pêche. Les modalités de financement restent indéterminées pour le reste du capital.

L'effort fourni par ces 2 unités semble d'autant plus remarquable que l'on sait que les dites unités se sont installées avec une gbankégni pour l'une et une boti pour l'autre, toutes deux propulsées à l'aide de voiles. Une des unités manquait de filets au démarrage alors qu'elle en avait 4 à la date de l'enquête.

## CHAPITRE V

### PREMIERS REPERES POUR UNE ANALYSE DE LA COMMERCIALISATION DU POISSON.

Les biologistes du Centre de Recherche de Boussoura ont entrepris de faire des relevés systématiques dans les ports de pêche artisanale de Conakry afin d'alimenter une base de données statistiques sur la taille, le poids, l'âge des poissons, les caractéristiques de leur reproduction, les quantités débarquées, etc... Ces résultats n'étant pas encore disponibles, quelques questions relatives aux espèces capturées ont été insérées dans les questionnaires d'enquêtes : il est évident que la structure, l'organisation d'un réseau de commercialisation dépend pour une bonne part de la nature du produit échangé. Il importait donc de vérifier l'existence ou non d'une spécialisation des débarcadères par type de produit et d'avoir quelque lumière sur l'incidence des saisons sur la commercialisation.

#### V.1 Le produit échangé.

Il a été demandé aux pêcheurs quelles étaient les espèces de poisson qu'ils capturaient en plus grande quantité d'une part, et quelles étaient celles -pas nécessairement les mêmes- qui leur rapportaient le plus d'argent, en bonne et en mauvaise saison. La bonne saison de pêche correspond à la saison sèche : octobre-novembre à avril-mai et la mauvaise saison est celle des fortes précipitations : fin juin à septembre.

La première série d'histogrammes (figure n°16) présente les trois poissons les plus pêchés par les unités de pêche des différents débarcadères, en bonne et mauvaise période.

Un premier résultat marquant : l'importance des "injustifiés" concernant les deuxième et troisième poisson, aussi bien en bonne qu'en mauvaise saison. Les unités de pêche, équipées d'engins sélectifs, seraient donc spécialisées dans la capture d'un nombre restreint d'espèces. Sur les 90 embarcations de pêche reprises ici (1), 8 (8,89 %) seraient spécialisées dans la pêche d'une seule espèce et 21 (23,33%) ne ramèneraient que deux espèces en bonne saison. Les chiffres seraient de 33 (36,67%) et 47 (52,22%) en saison des pluies.

La pêche ne s'arrête pas en mauvaise saison car on constate qu'il y a deux injustifiés seulement (Boulbinet) pour le premier poisson.

Chaque unité artisanale est spécialisée dans la pêche d'un nombre limité d'espèces mais il semblerait que les débarcadères soient eux aussi très spécialisés. Landréah en est l'exemple le plus caricatural ; les pêcheurs ramènent presque exclusivement du Bonga et, dans une moindre mesure, du Bonga Seri.

A Boulbinet et à Bonfi, ces deux poissons sont également fortement pêchés. Dans le premier débarcadère, l'un ou l'autre de ces poissons est l'espèce la plus pêchée pour 75,00% des piroques et dans le deuxième débarcadère, la proportion d'embarcations principalement occupées par ces prises est de 70,00%.

A Kaporo et à Nonqo, par contre, ce sont les démersaux et plus spécialement le Boboe, le Konkoe et le Sossoe qui apparaissent comme prises principales.

Il faut également remarquer que les pêcheurs, à quelques rares exceptions près, prétendent cibler et pêcher effectivement les mêmes espèces, quelle que soit la saison.

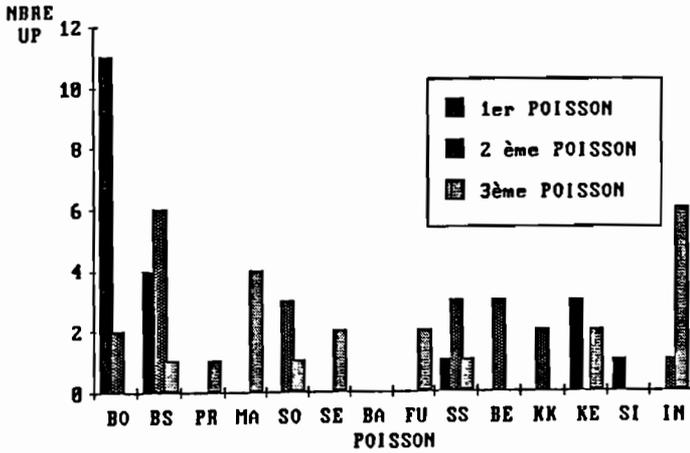
---

(1) Les unités de Boussoura n'ont pas été prises en compte en raison de la faiblesse de leurs effectifs enquêtés.

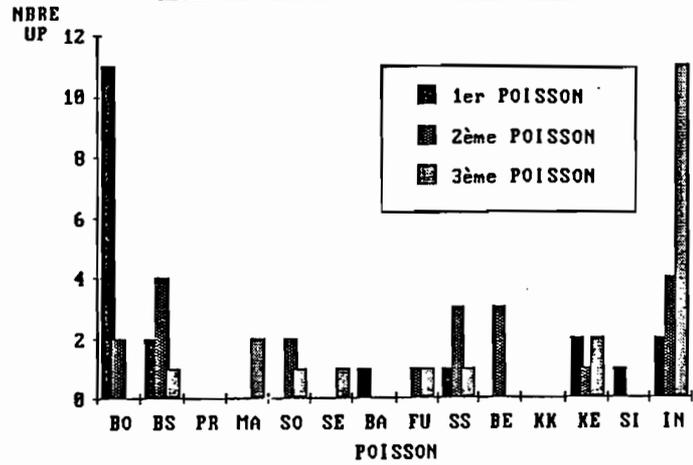
**Figure n°16** Les 3 poissons les plus pêchés : déclarations des propriétaires d'embarcations

BO : Bonqa	Ethmalose
BS : Bonqa Seri	Sardinelle
FR : -	Petit requin
MA : Macrini	Bonite
SO : Sori	Gros capitaine
SE : Seki	Mulet
BA : Kuta	Baracuda
FU : Futa	Ortholite
SS : Sossoe	Bar
BE : Boboe	Bossus
KK : Kessi-kessi	Carpe
KE : Konkoe	Machoirion
SA : Sanissi	Faux capitaine
SK : Sereki	Requin
FA : Faqba	Sole
KY : Koule yekhe	Raie
SI : Sinapa	Dorade
GB : Gbalakassa	Moustachu
IN : Injustifié	

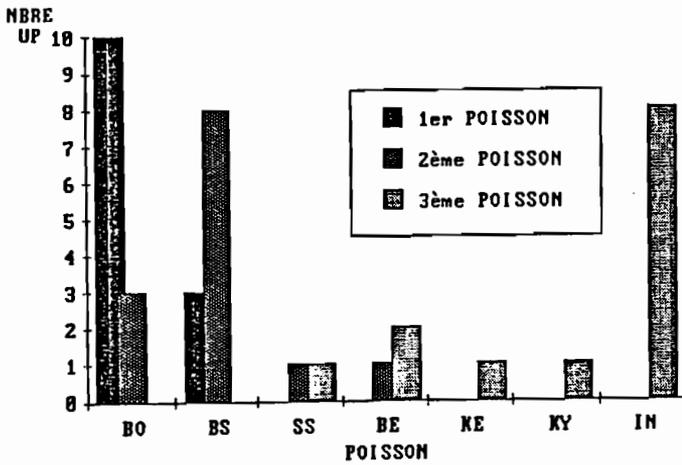
**BOULBINET: BONNE PERIODE**



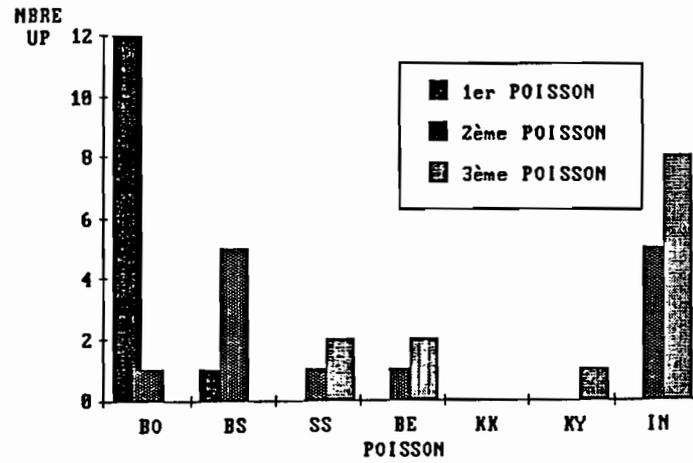
**BOULBINET: MAUVAISE PERIODE**



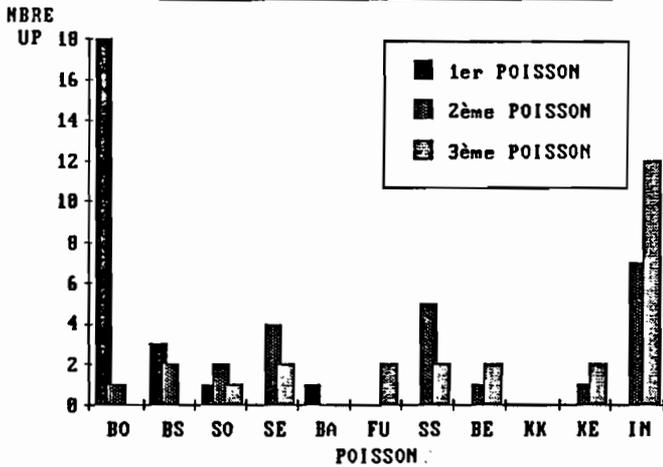
**LANDREAH: BONNE PERIODE**



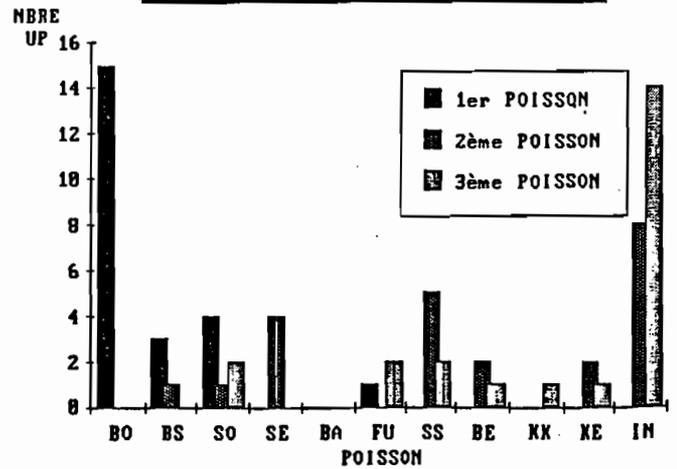
**LANDREAH: MAUVAISE PERIODE**



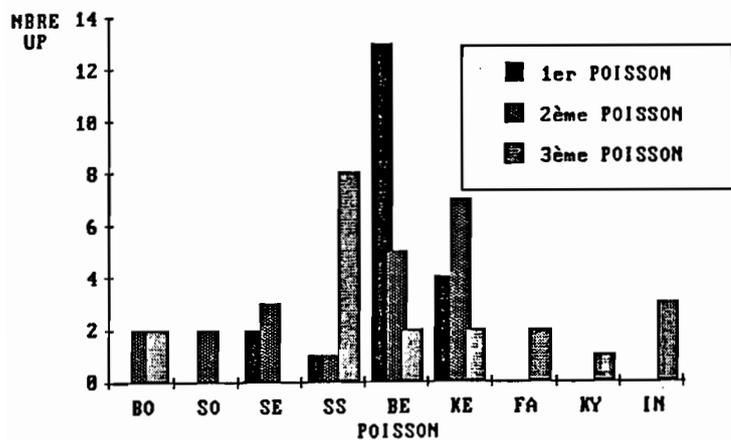
**BONFI: BONNE PERIODE**



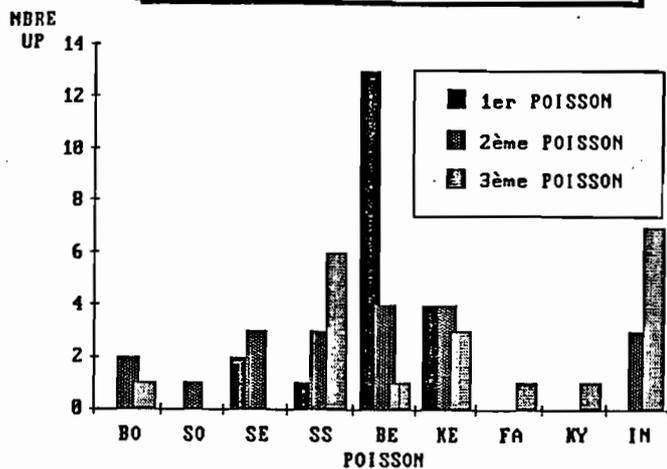
**BONFI: MAUVAISE PERIODE**



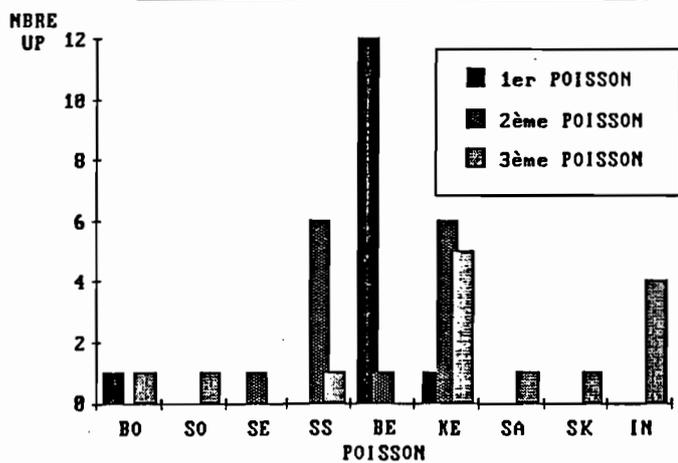
KAPORO: BONNE PERIODE



KAPORO: MAUVAISE PERIODE



NONGO: BONNE PERIODE



NONGO: MAUVAISE PERIODE

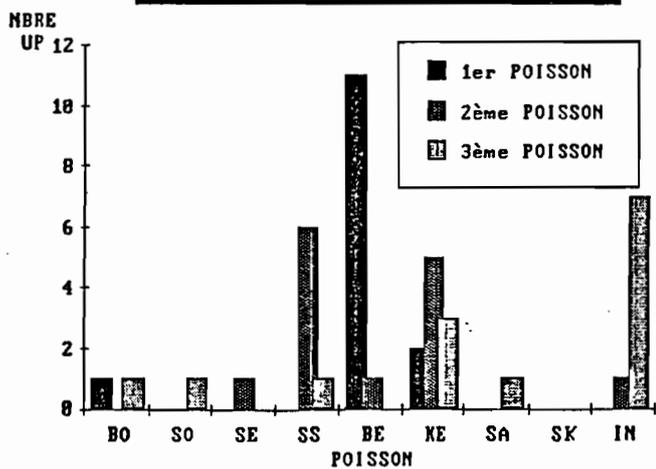
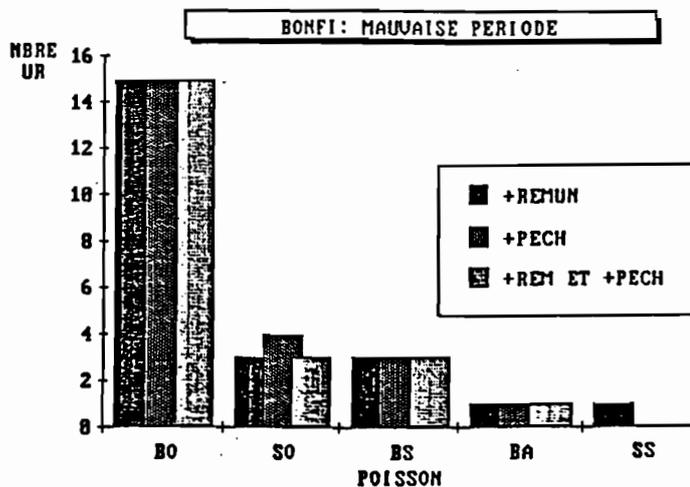
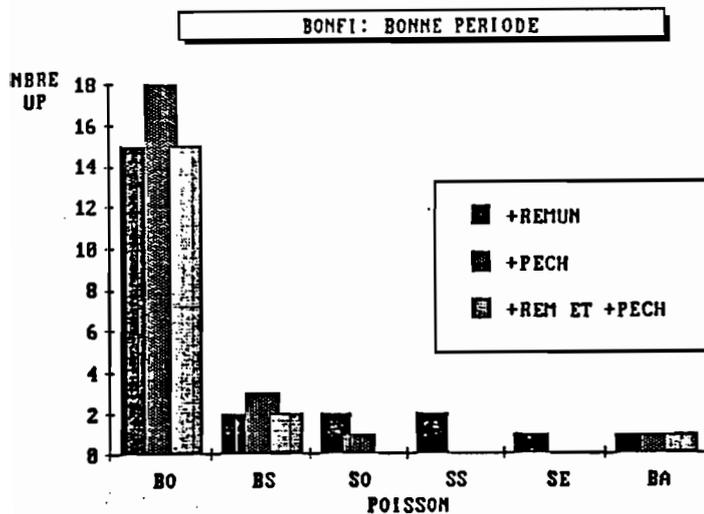
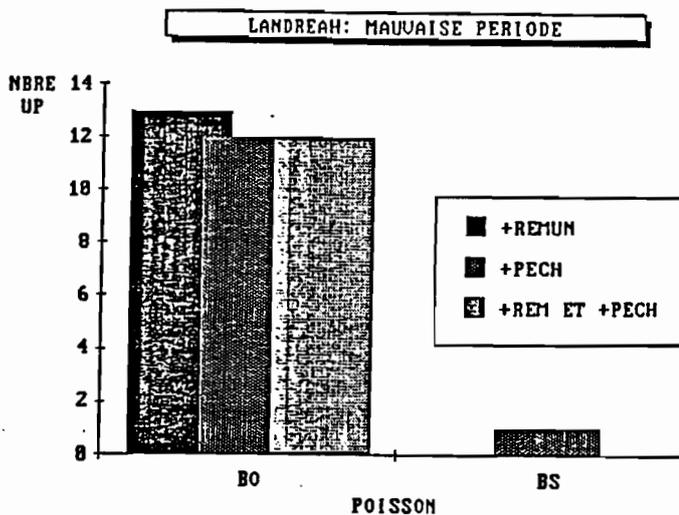
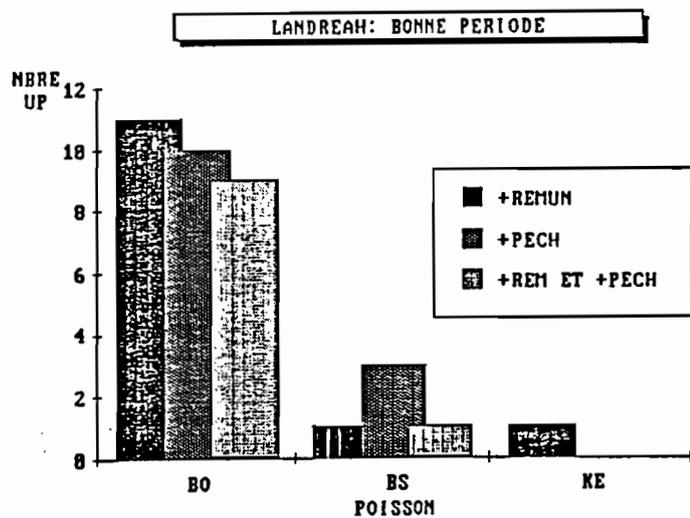
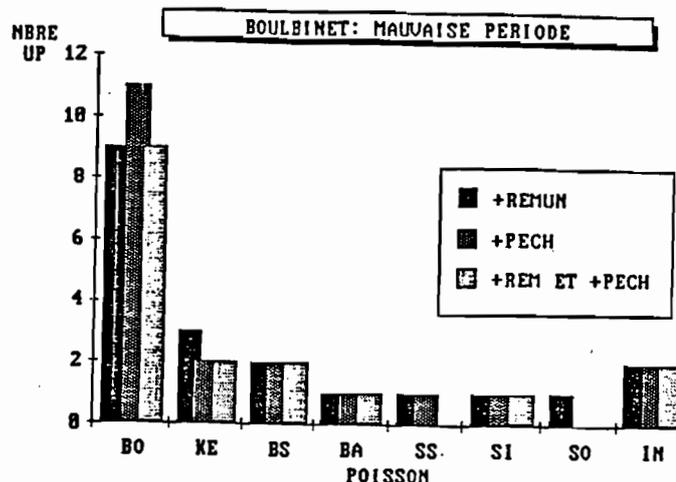
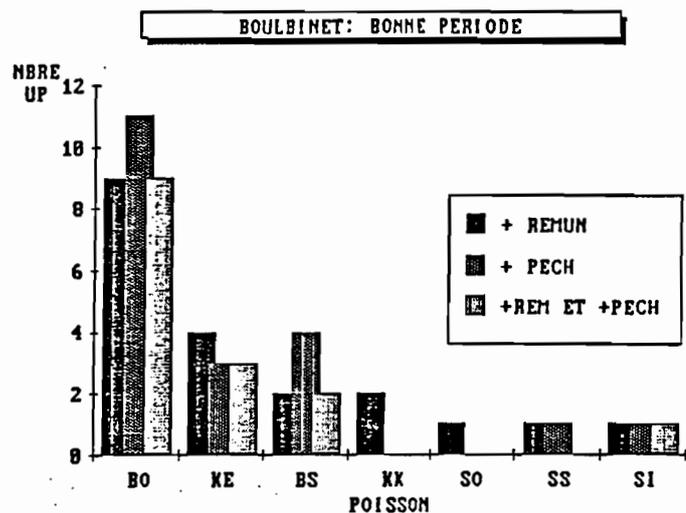
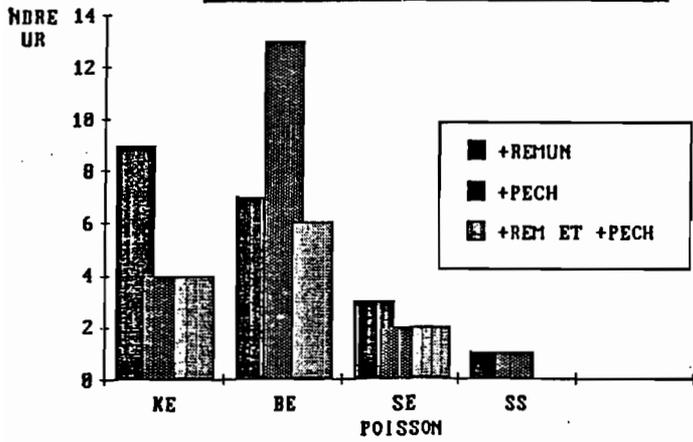


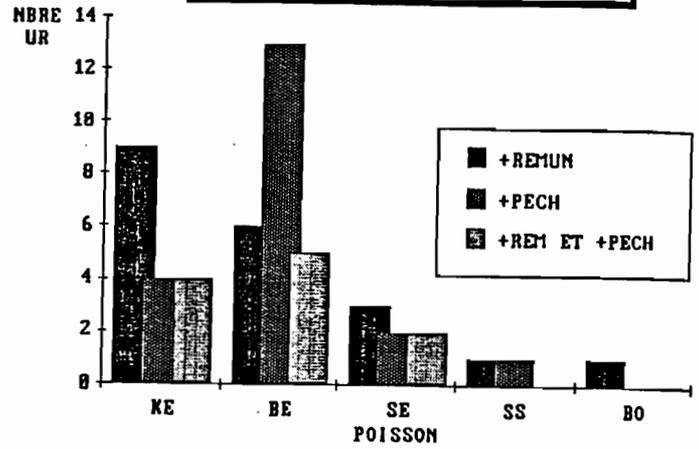
Figure n°17 : L'espèce la plus pêchée et l'espèce la plus rémunératrice : déclaration des propriétaires d'embarcations



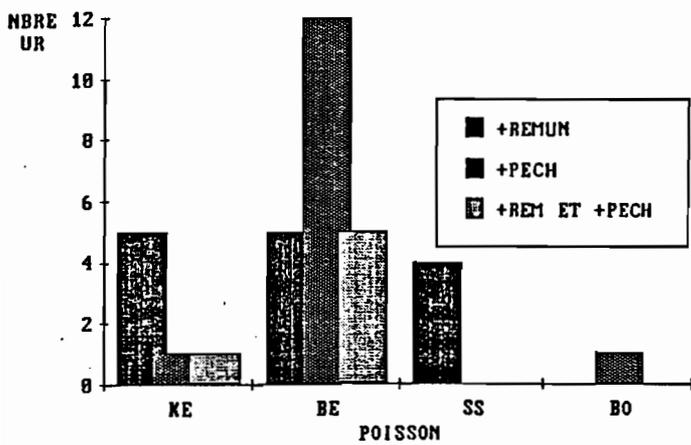
KAPORO: BONNE PERIODE



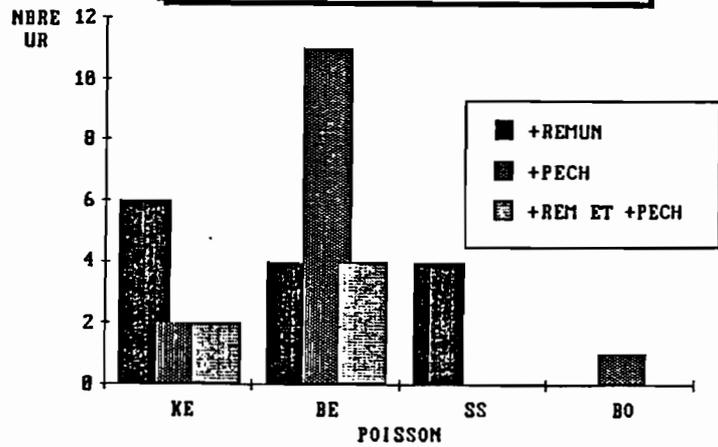
KAPORO: MAUVAISE PERIODE



NONGO: BONNE PERIODE



NONGO: MAUVAISE PERIODE



Les histogrammes comparant le poisson qui est le plus pêché en volume à celui qui engendre la plus forte recette monétaire (figure n°17) révèlent qu'en bonne saison 68,89% du poisson le plus important en volume est celui qui rapporte également le plus aux pêcheurs. En mauvaise saison, le taux passe à 75%. Ces résultats méritent d'être affinés au niveau des débarcadères. Ainsi, à Kaporo et à Nonqo, les taux sont sensiblement plus faibles et le Boboe, pourtant plus pêché que le Konkoe, rapporterait moins que ce dernier.

## V.2 Vendeuses et fumeuses de poisson : leurs fournisseurs et leur clientèle.

La répartition spatiale des fumeuses et des vendeuses a déjà été présentée (carte n°1)

Les tailles des unités de vente ou de transformation de poisson ne sont probablement pas homogènes. Il est donc intéressant de dresser une typologie de ces unités économiques qui puisse autant que faire se peut suggérer l'importance des volumes de marchandises traités.

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, les enquêtes n'avaient pas pour objectif de mesurer précisément les flux économiques traversant les unités composant notre échantillon. Ainsi, la distinction entre grossistes et détaillantes que nous introduisons ici est totalement subjective: elle repose sur la perception que les enquêtés ont elles-mêmes de leur activité. Malheureusement, si nous avons obtenu des réponses exploitables pour les vendeuses, celles relatives à la taille des unités de fumage ne méritent pas d'être présentées ici dans la mesure où les questionnaires concernant les fumeuses n'étaient pas suffisamment précis sur ce point.

Les 25 vendeuses enquêtées se répartissent comme suit (voir le détail en annexe n°8) :

- 7 grossistes de poisson frais
- 10 grossistes de poisson frais se déclarant également détaillantes de poisson fumé
- 6 détaillantes de poisson frais
- 2 détaillantes de poisson frais et fumé

L'association commerce de poisson frais et vente au détail de poisson fumé s'explique certainement par le fait que les poissons frais invendus sont fumés afin de ne pas être perdus. On peut se demander si les grossistes ou détaillantes de poisson frais qui ne prétendent pas commercialiser le poisson fumé ont toutes des congélateurs pour conserver le poisson non écoulé dans la journée ou si la quantité des invendus est suffisamment faible pour être entièrement auto-consommée dans l'unité de résidence des commerçantes.

#### V.2.1 L'approvisionnement des vendeuses et des fumeuses.

##### V.2.1.1 Les lieux d'approvisionnement.

D'une manière générale, les fumeuses et les vendeuses ont un seul lieu d'approvisionnement qui est bien sûr celui où elles ont été enquêtées. Ainsi 21 des 25 vendeuses et 39 des 44 fumeuses composant l'échantillon s'approvisionnent elles uniquement aux débarcadères correspondant à leur lieu d'activité habituel.

Pour les 9 autres enquêtées (4 vendeuses et 5 fumeuses), nous distinguons plusieurs cas :

a) Approvisionnement auprès de débarcadères très proches du lieu d'activité des 9 enquêtées : une vendeuse et deux

fumeuses de Nongo ont comme deuxième lieu d'approvisionnement Kaporó, une fumeuse de Landréah s'approvisionne également à Dixinn.

b) Approvisionnement auprès de débarcadères éloignés du lieu d'activité des enquêtés : une vendeuse de Bonfi s'approvisionne à Boulbinet, une vendeuse de Nongo va chercher le poisson dans deux débarcadères de la préfecture de Buffa. Cette dernière a vécu 7 ans dans cette préfecture, y a appris les techniques de fumage et y a encore des parents pêcheurs ou fumeuses.

c) Approvisionnement auprès de 2 débarcadères ou plus (plus ou moins proches du lieu d'activité des enquêtés); une fumeuse de Nongo s'approvisionne auprès des débarcadères de Kaporó et de Landréah (en plus de Nongo). Une fumeuse et une vendeuse de Bonfi s'approvisionnent auprès des débarcadères de Dixinn, Landréah et Boulbinet (en plus de Bonfi).

#### V.2.1.2 Les fournisseurs.

Comme le montre le tableau n°31, les vendeuses et les fumeuses s'adressent à un nombre limité de fournisseurs avec lesquels elles semblent entretenir des relations commerciales suivies bien qu'elles ne soient pas nécessairement formalisées par l'existence de contrats ou d'entente très rigides.

Si les époux ne sont les fournisseurs exclusifs que de 4 vendeuses et de 4 fumeuses, ils interviennent néanmoins au total dans l'approvisionnement de 9 vendeuses et de 9 fumeuses. Généralement, le nombre de fournisseurs est relativement limité: il peut atteindre une dizaine mais il est le plus souvent compris entre 1 et 3. D'ailleurs, lorsque les enquêtés annoncent un nombre relativement élevé de fournisseurs, il semble qu'elles ne s'adressent pas tous les jours à tous en même temps.

Tableau n°31: Fournisseurs des fumeuses et des vendeuses de poissons.

Identité des enquêtées Fournisseurs	Vendeuses détaillantes de poissons frais	Vendeuses grossistes de poissons frais	Vendeuses détaillantes de poissons frais et fumé	Vendeuses détaillantes et grossistes de poissons frais et fumé	Ensemble Vendeuses (25)	Ensemble Fumeuses (44)
Epoux pêcheur seul	1	1		2	4	4
Mareyeuses seules	1				1	9
Grossistes seules	1				1	1
Pêcheurs autres que époux seuls	1	5	2	4	12	21
Mareyeuses et pêcheurs autres que époux	1			1	2	4
Epoux pêcheur et autres pêcheurs	1	1		1	3	3
Epoux pêcheur et mareyeuses						2
Epoux pêcheur, autres pêcheurs, et mareyeuses.				1	1	
Epoux pêcheur, autres pêcheurs, mareyeuses et fumeuses				1	1	

Assez curieusement dans notre échantillon, les mareyeuses contribuent à l'approvisionnement de cinq commerçantes de poisson seulement; elles participent à l'approvisionnement de 15 fumeuses.

#### V.2.2 La clientèle des vendeuses et des fumeuses.

A une exception près, une commerçante de Landréah qui ne vend qu'à des détaillantes, toutes les commerçantes prétendent avoir des consommateurs finals dans leur quartier. En plus, elles estiment toucher des consommateurs résidant dans d'autres quartiers : 23 sur 25, le nombre de quartiers variant entre 1 et 6. Les fumeuses quant à elles, ne sont que 3 qui ne vendent pas à des consommateurs finals dans d'autres quartiers que celui où elles exercent habituellement leur activité.

Toutefois, comme l'indique le tableau n°32, les consommateurs finals constituent la totalité de la clientèle pour 5 vendeuses et 8 fumeuses seulement. Pour la majorité des enquêtés (15 des 25 vendeuses et 25 des 44 fumeuses), la clientèle est constituée d'une association consommateurs finals-détaillantes. Cela précisé, 5 vendeuses enquêtées seulement n'ont pas de détaillantes parmi leurs clients; ce chiffre étant de 14 pour les fumeuses.

Le nombre de détaillantes-clientes est souvent indéterminé : 10 des 20 vendeuses et 20 des 30 fumeuses concernées ont répondu avoir "plusieurs" détaillantes comme clientes. Les autres ont déclaré généralement entre 1 et 3 détaillantes-clientes sauf une vendeuse grossiste qui en a déclaré 15 et une fumeuse qui en a déclaré 6. Dans leur ensemble 4 des vendeuses et 10 des fumeuses ont des grossistes parmi leurs clients.

Il n'est pas facile avec les informations contenues dans le questionnaire de déterminer les zones d'influence des unités

Tableau n°32 : Clientèle des fumeuses et vendeuses de poissons.

Identité des enquêtées	Vendeuses détaillantes de poissons frais	Vendeuses grossistes de poissons frais	Vendeuses détaillantes de poissons frais et fumé	Vendeuses détaillantes et grossistes de poissons frais et fumé	Ensemble Vendeuses (25)	Ensemble Fumeuses (44)
<b>Clientèle</b> Consommateurs finals Détaillantes seules Grossistes seuls Consommateurs finals et détaillantes Consommateurs finals et grossistes Détaillantes et grossistes Consommateurs finals, détaillantes plus ou moins grossistes.	2   3   1	6   1	1   1	2   6   1	5 1  15   4	8  2  25  4 1  4

de transformation ou de commercialisation du poisson. Toutefois, les cartes qui suivent (annexe n°9) donnent les lieux de résidence ou d'exercice de leur activité des clients des fumeuses ou vendeuses de poisson enquêtées, quel que soit le statut consommateur final; détaillante ou grossiste de ces clients. Insistons sur le fait que ces résultats sont éminemment partiels, ne donnent aucunement les limites exactes de la zone d'influence des débarcadères et ne révèlent rien de la complexité ni de l'importance des circuits de commercialisation qui essaient à partir de ces débarcadères. Par exemple : Yimbaya et Taouya apparaissent comme lieux de résidence de consommateurs finals pour le débarcadère de Bonfi.

Cela dit, les cartes montrent bien que les débarcadères sont relativement extravertis et n'approvisionnent pas seulement les quartiers qui leur sont très directement limitrophes. Cela est vérifié aussi bien pour la clientèle des consommateurs finals que celle des détaillantes et des grossistes, vendeuses ou fumeuses.

Ainsi, des fumeuses de Kaporro ont-elles des clients à Bonfi, des vendeuses de Boulbinet ont-elles des clients à Matoto et des fumeuses de Landréah ont-elles des clients à Boulbinet et à Matam .

Notons encore que le marché de Madina semble être approvisionné par tous les débarcadères enquêtés et, hormis à Kaporro et à Nongo, les fumeuses et les vendeuses enquêtées écoulent directement ou en passant par des intermédiaires du poisson dans d'autres régions de la Guinée même lointaines, telles N'zérékoré ou Kankan.

## CONCLUSION.

Ainsi que l'annonçait déjà le premier rapport publié en 1988 (1), le département des Sciences humaines et économiques du C.R.H.B. a choisi de pallier le manque de données relatives aux organisations sociales et économiques des activités de pêche artisanale, de transformation et de commercialisation du poisson en procédant par touches successives. L'exploitation du recensement de 1987 du parc piroguier de Conakry permit de poser un regard panoramique sur l'ensemble de la pêche artisanale: étude de la répartition spatiale des activités, repérage sommaire des types de matériel et des techniques de pêche, évaluation du nombre d'emplois créés, premières indications sur l'origine des investisseurs... Les enquêtes dont il est question ici avaient pour objet d'établir une relation directe avec les différents acteurs économiques impliqués dans le secteur de la pêche à Conakry, d'identifier des thèmes de recherches prioritaires - ou tout simplement possibles - en fonction de la volonté ou de la capacité des pêcheurs, des fumeuses et des commerçantes à accepter nos méthodes d'investigation basées sur les enquêtes à passages répétés et concernant l'exercice de l'activité stricto-sensu mais aussi les itinéraires individuels, les structures familiales, etc...

Les résultats présentés doivent être critiqués et nous ne nous aviserons pas de les généraliser trop hâtivement à l'ensemble du secteur de la pêche. Cependant ils guideront nos études à venir, permettront de formuler des hypothèses à vérifier.

---

(1) LOOTVOET B. (sous la direction de) : " Exploitation du recensement..." 1988. op.cit.

Selon leur catégorie ( propriétaire d'embarcation, membre d'un équipage, fumeuse ou vendeuse ), entre le quart et le tiers des enquêtés seulement sont originaires de Conakry. Il importe donc de développer des études approfondies sur les stratégies migratoires. Quels sont les motifs qui guident les pas des migrants ? L'attrait de la ville et singulièrement de la capitale, l'entrée dans le secteur de la pêche artisanale ne correspondant qu'à une opportunité parmi d'autres relevée par les migrants une fois qu'ils sont insérés dans l'espace urbain ? La volonté d'exercer une activité dans le secteur de la pêche, mais à Conakry seulement ? Notons que dans notre échantillon de propriétaires d'embarcations 28,75% ont déclaré n'avoir exercé aucune autre activité que la pêche depuis qu'ils sont actifs. Par contre 42,50% ont travaillé dans un secteur économique différent avant d'investir dans la pêche et 28,75% dans au moins deux secteurs.

La pêche artisanale semble rentable et engendre même des processus parfois lents mais tout de même perceptibles d'accumulation du capital. Par ailleurs, le matériel est globalement (embarcations, moteurs, filets) financé à environ 75% sur fonds propres exclusivement. Les fonds propres n'interviennent pas du tout dans le financement de moins de 10% de l'ensemble du matériel. Ces chiffres, calculés à partir d'un échantillon de pêcheurs exerçant effectivement leur activité lors du passage des enquêteurs, ne doivent pas nier un contexte économique beaucoup moins favorable que les apparences ne le laissent penser. De nombreuses barques sont temporairement ou définitivement hors service (1). Chacun sait que le bois utilisé pour leur construction est de plus en plus rare, cher et de moins en moins bonne qualité et que l'approvisionnement en pièces détachées pour moteurs et en engins de capture est lui aussi difficile et coûteux... De plus, la gestion des unités de pêche ne correspond pas souvent à une logique d'optimisation de la valeur ajoutée. Le C.R.H.B. entreprend

---

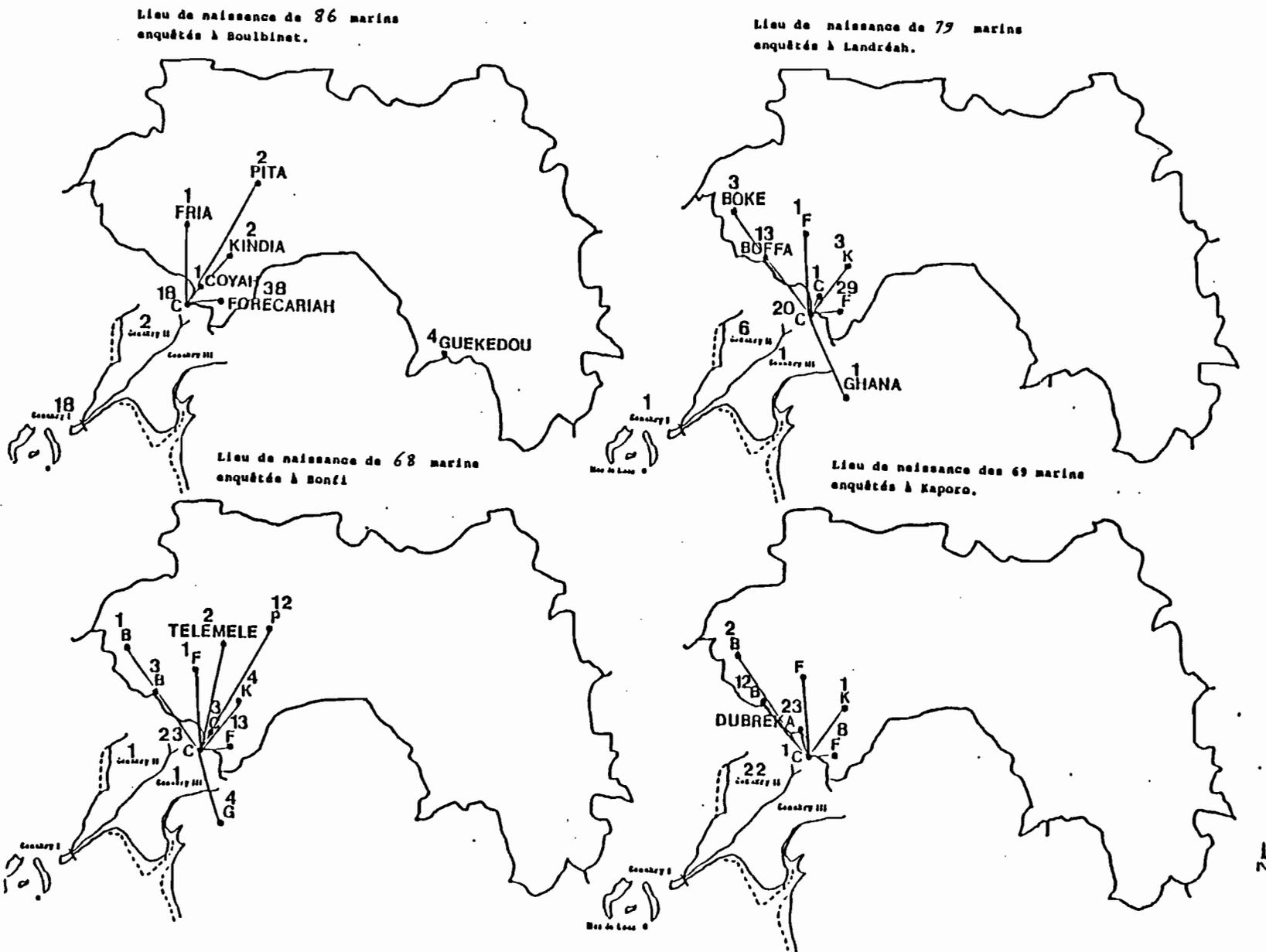
(1) 15,7% du nombre total de pirogues, selon les résultats du recensement du parc piroguier de Conakry de janvier 1989 effectué par le C.R.H.B. sous la direction de Gilles DOMALAIN. Document à paraître.

maintenant des enquêtes sur des échantillons d'investisseurs stratifiés selon des critères multiples (type d'embarcation, origine socio-professionnelle et géographique des agents économiques, ancienneté dans la ville,...) afin de reconstituer leur comptabilité et surtout tenter de rendre moins opaque la logique de leur gestion. A cet égard il est essentiel d'analyser précisément comment est utilisée la part qui revient à la pirogue, au moteur et au filet et qui est constituée lors des retours de pêche. Il est probable qu'elle ne prend pas la forme d'une véritable provision pour amortissements.

En raison de la quasi impossibilité de conserver du poisson frais à Conakry - pas ou peu d'entrepôts frigorifiques pour le poisson produit par la pêche artisanale -, celui-ci est en grande partie fumé. Le commerce et le fumage sont deux activités généralement prises en charge par les mêmes femmes qui, du reste, pratiquent une vente de détail voire de micro détail. De fait, chacune a un nombre limité de fournisseurs d'une part, et de clients d'autre part. La clientèle, aussi peu nombreuse soit-elle pour une unité de fumage ou de vente, n'est pas localisée dans des quartiers restreints: elle est éparpillée à l'échelle de plusieurs sous préfectures. Le C.R.H.B. s'appliquera à démêler l'écheveau enchevêtré des circuits de transformation et de commercialisation des produits de la mer et à comprendre comment sont déterminés les prix sur un marché flou, complexe, dont on ne sait s'il est parfaitement concurrentiel mais où on est sûr au moins qu'il n'y a pas de positions oligopolistiques. Il serait souhaitable de ne pas seulement établir des séries de prix des produits de la mer mais d'analyser les modalités de leur fixation en fonction de l'évolution économique de Conakry et même du pays dans son ensemble: revenus des populations, prix des autres biens et services, dépréciation monétaire ... Il est primordial aussi de prendre en compte les dynamiques accélérées de restructuration de l'espace urbain qui sont déjà manifestes et qui se poursuivront lors de la mise en oeuvre du schéma directeur d'aménagement de Conakry: elles ont un impact évident sur l'organisation de la commercialisation.

ANNEXE N°1. LIEUX DE NAISSANCE DES ENQUETES DES  
DIFFERENTS DEBARCADERES.

- Note: - ne sont repris ici que les effectifs dont les lieux de naissance étaient précisément connus.
- pour Conakry, les effectifs sont répartis entre les trois Préfectures; le chiffre mentionné à côté du "C" indique le nombre de natifs de Conakry dont la Préfecture d'origine est indéterminée.



Lieu de naissance de 86 marins  
enquêtés à Boulbinet.

Lieu de naissance de 79 marins  
enquêtés à Landréah.

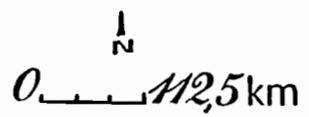
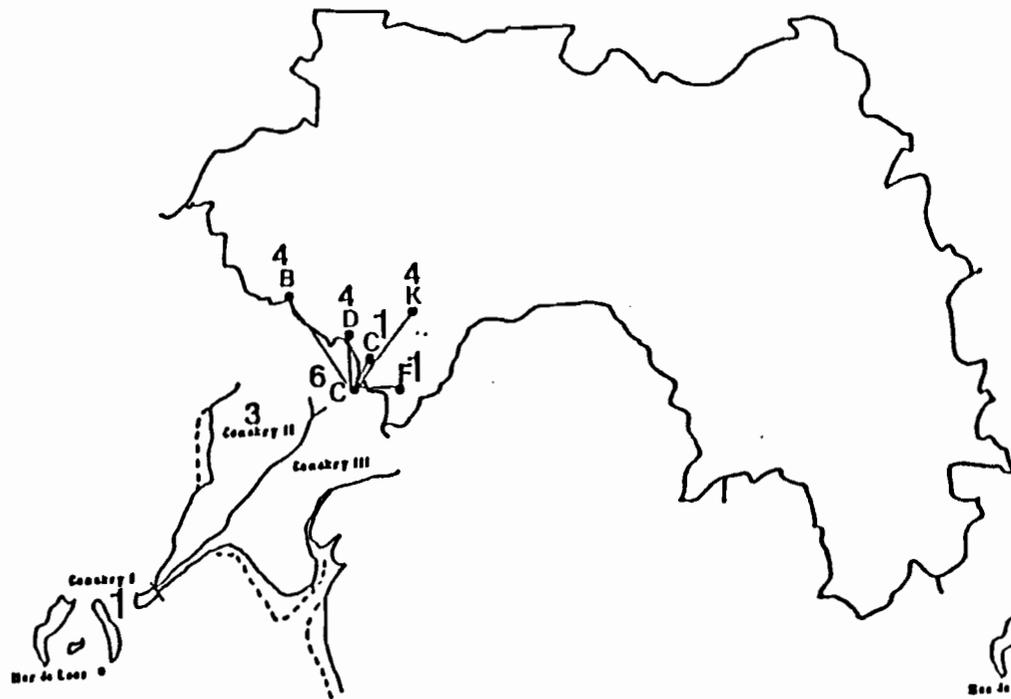
Lieu de naissance de 68 marins  
enquêtés à Bonfi.

Lieu de naissance de 69 marins  
enquêtés à Kaporo.

( Il s'agit de marins employés par des propriétaires hommes.)

Lieu de naissance des 24 marins  
enquêtés à Nongo.

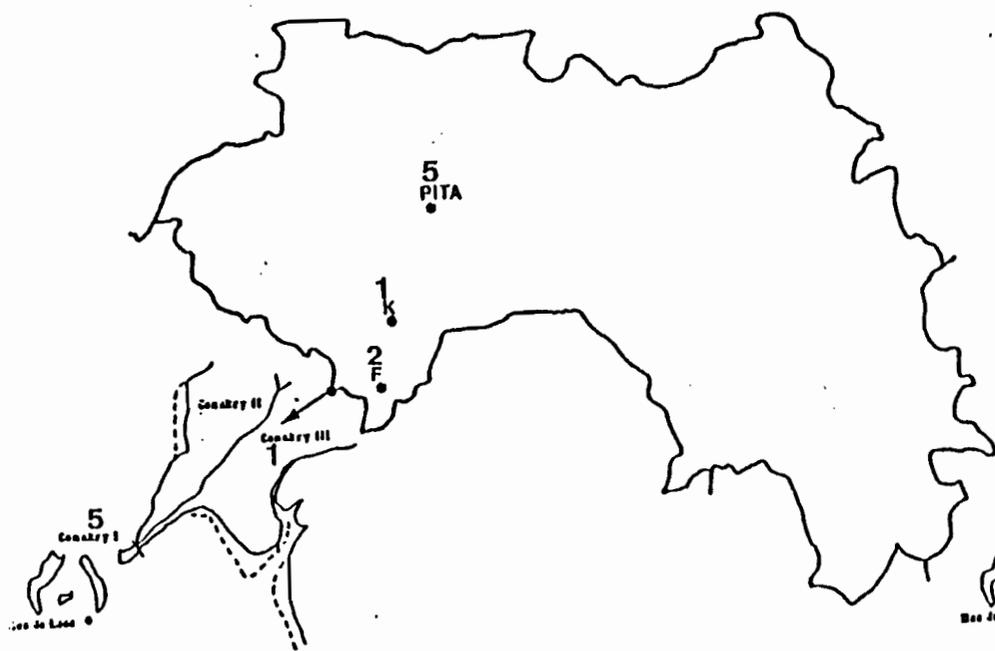
Lieu de naissance de 17 marins  
enquêtés à Boussoura.



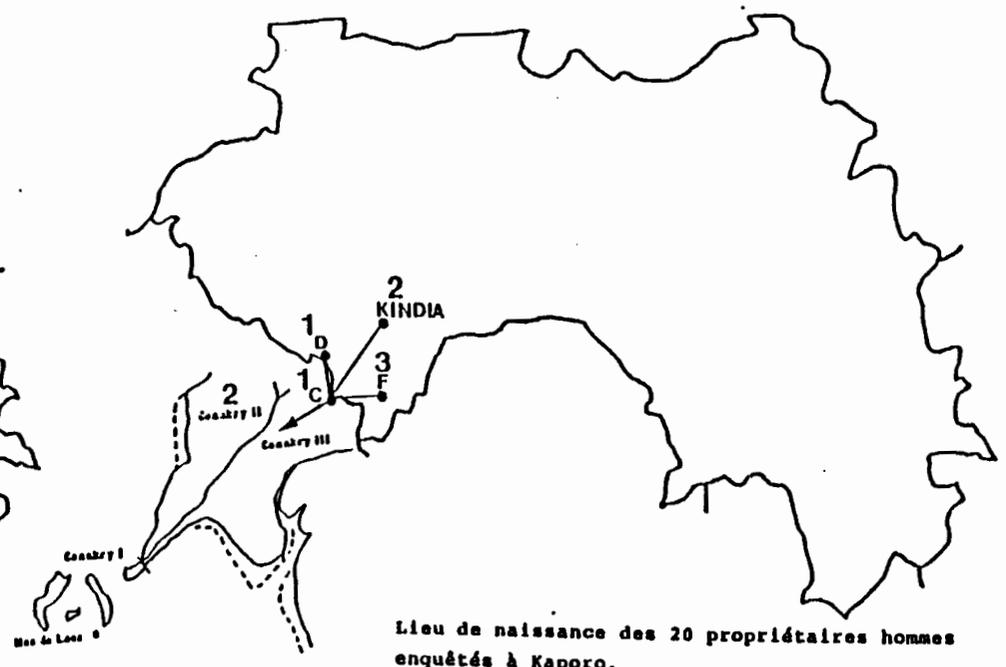
Lieu de naissance de 17 propriétaires hommes  
enquêtés à Boulbinet



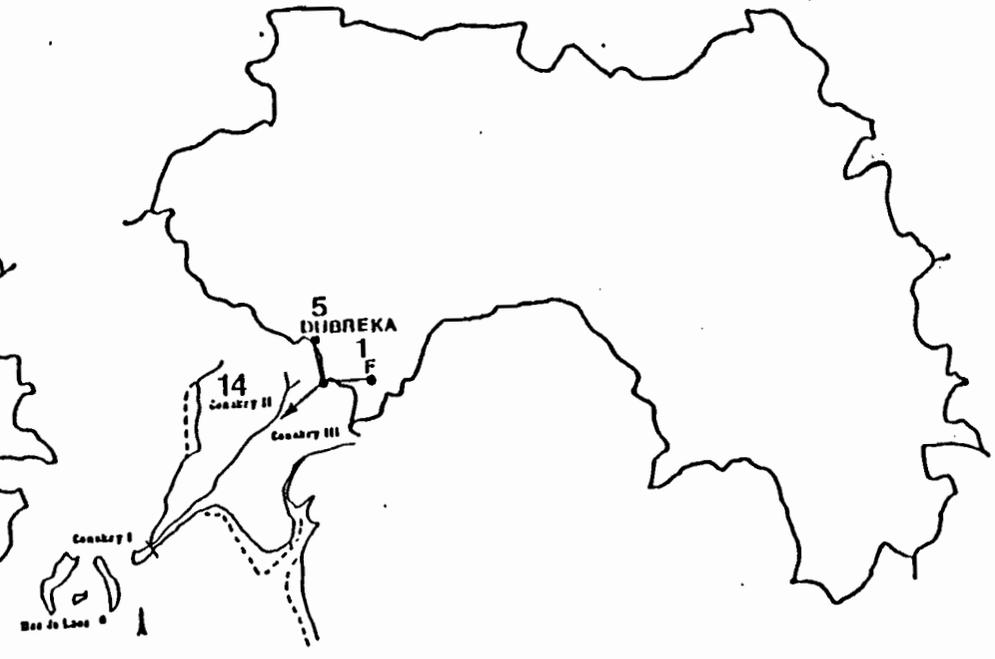
Lieu de naissance de 14 propriétaires hommes  
enquêtés à Bonfi.



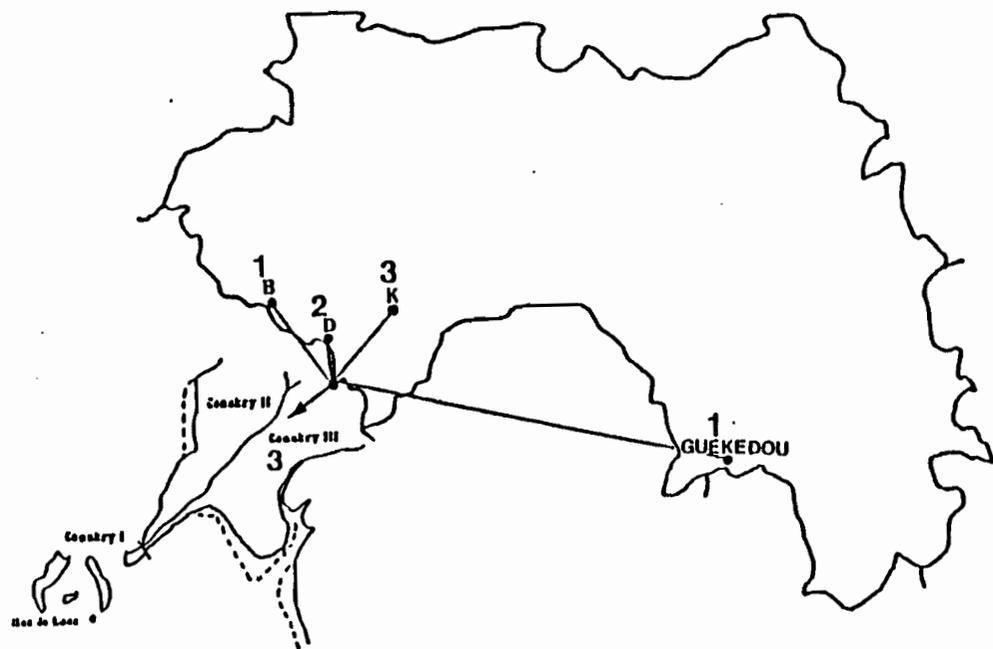
Lieu de naissance de 9 propriétaires hommes  
enquêtés à Landréah.



Lieu de naissance des 20 propriétaires hommes  
enquêtés à Kaporo.



Lieu de naissance des 10 propriétaires hommes  
enquêtés à Nongo.

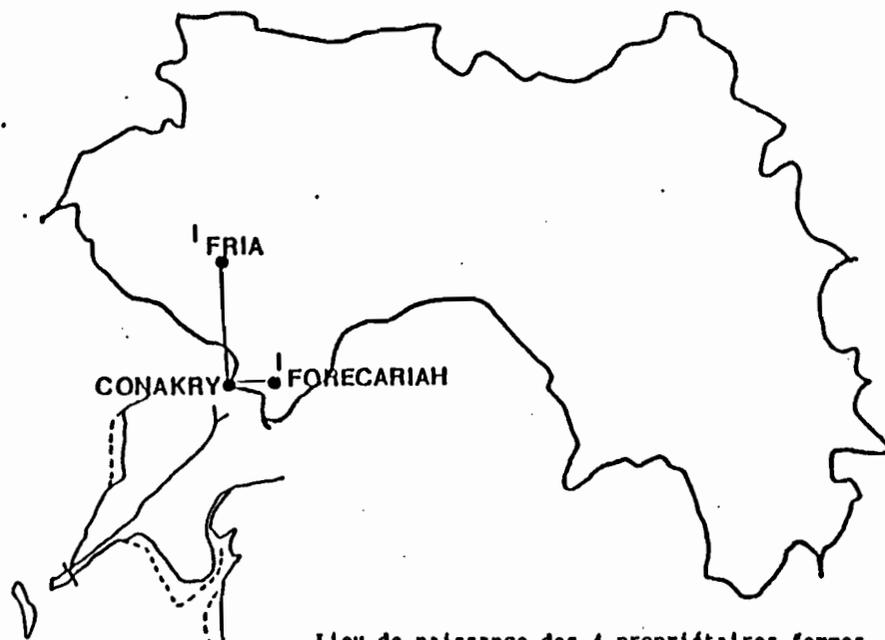


Lieu de naissance des 3 propriétaires hommes  
enquêtés à Bousaoura (dont 2 indéterminés )

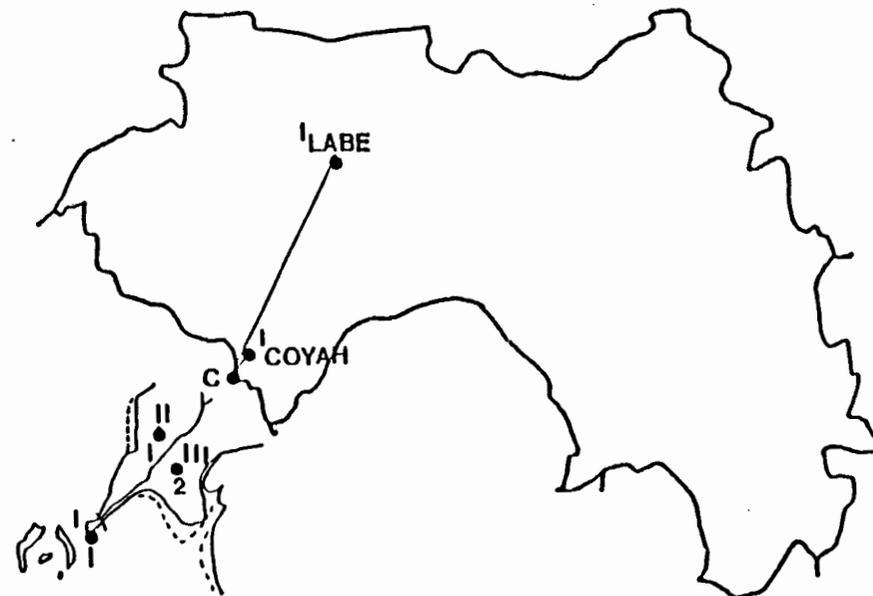


0 — 12,5 km  
A H

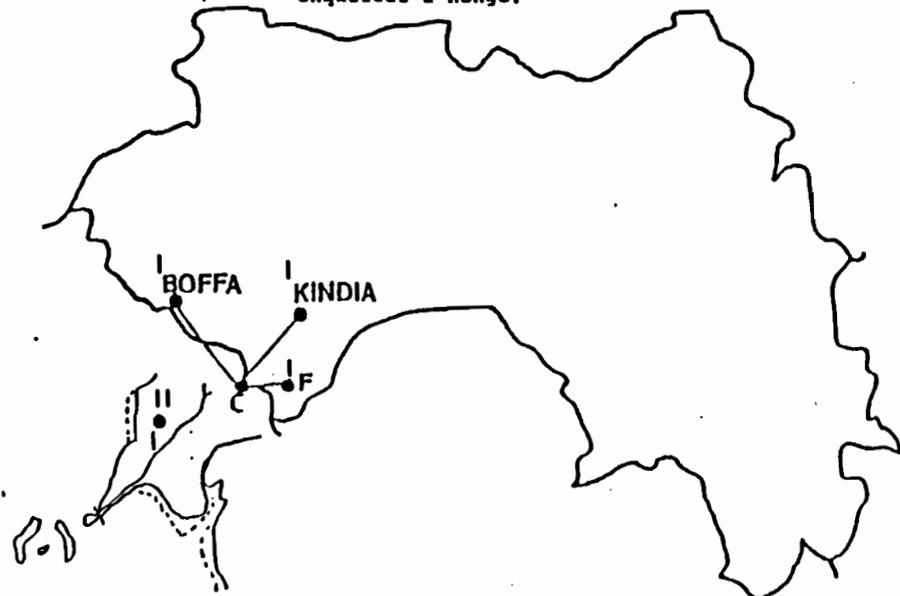
Lieu de naissance des 2 propriétaires femmes  
enquêtées à Landréah.



Lieu de naissance des 6 propriétaires femmes  
enquêtées à Bonfi.



Lieu de naissance des 4 propriétaires femmes  
enquêtées à Nongo.

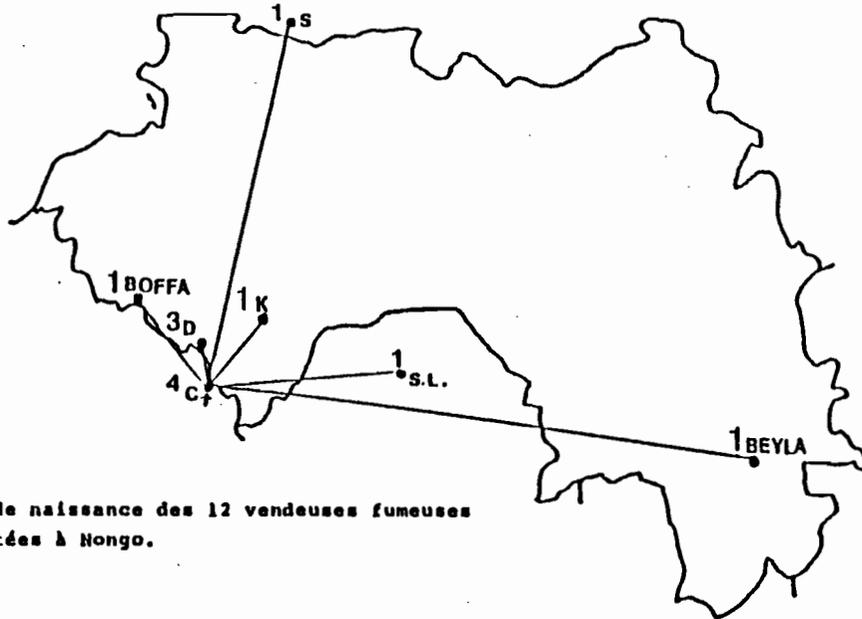


Lieu de naissance des 2 propriétaires femmes  
enquêtées à Boussoua.

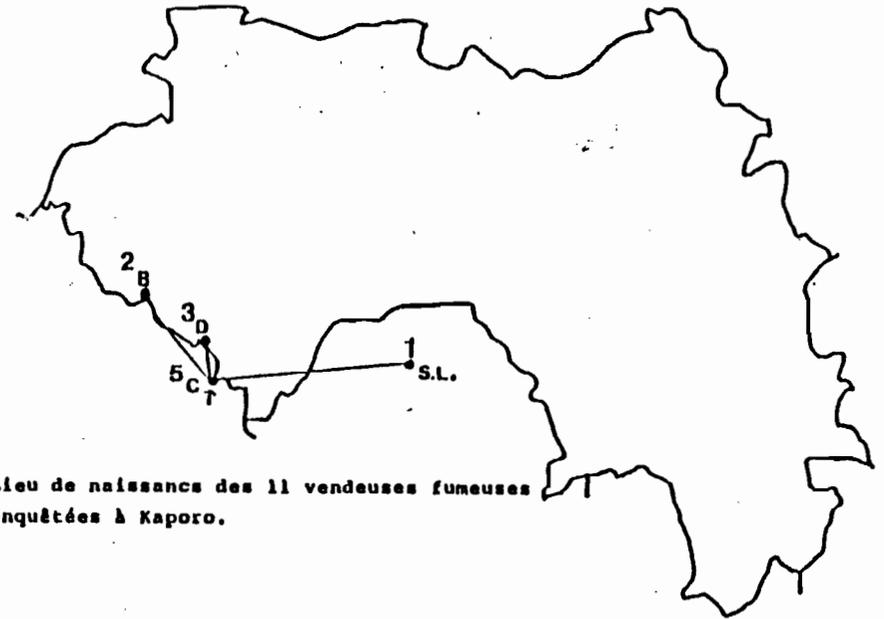


0 — 112,5 km  
IN

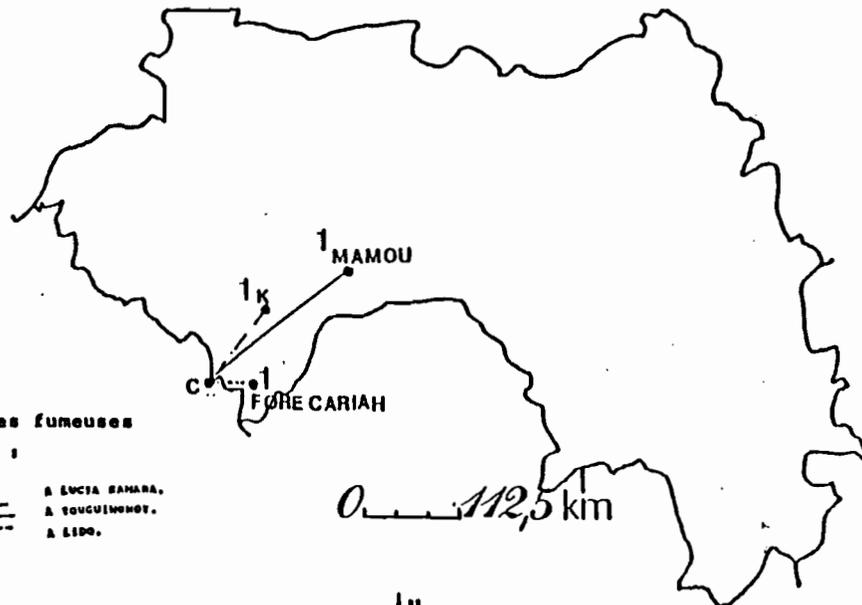
LIEUX DE NAISSANCE ET LIEUX D'ACTIVITE DES VENDEUSES ET FUMEUSES DE CONAKRY.



Lieu de naissance des 12 vendeuses fumeuses  
enquêtées à Nongo.



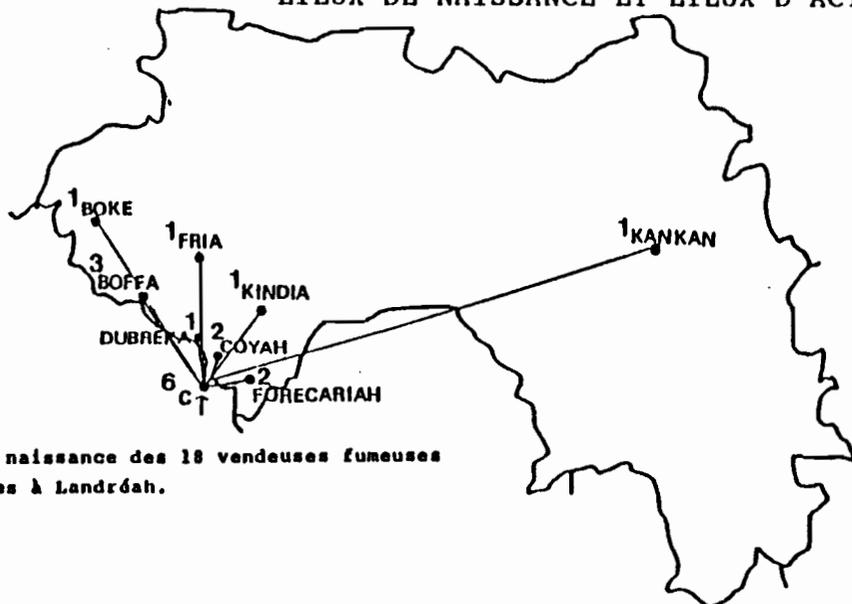
Lieu de naissance des 11 vendeuses fumeuses  
enquêtées à Kaporo.



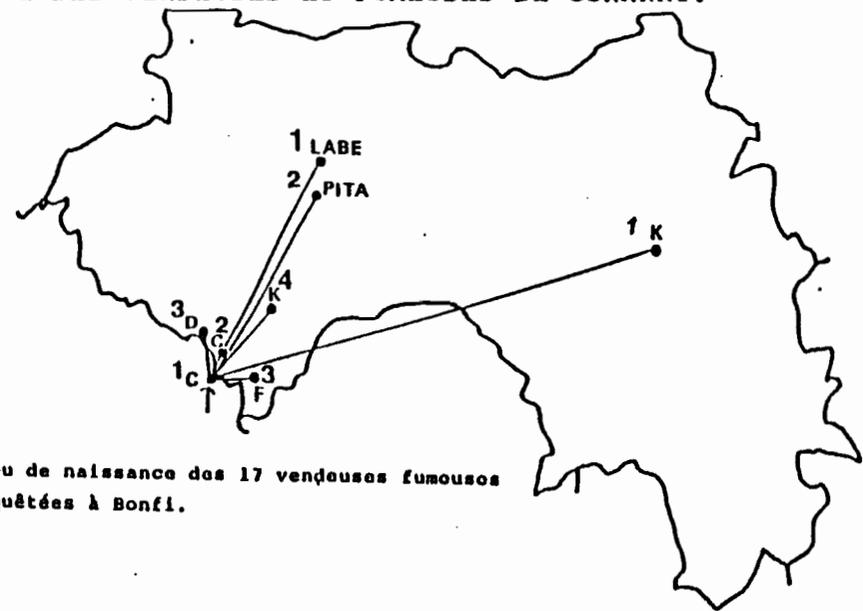
Lieu de naissance des vendeuses fumeuses  
enquêtées à Bonfi et résidant :

- A LUCIA SAMARA.
- - - A TOUCOUINHOY.
- · · A LIDO.

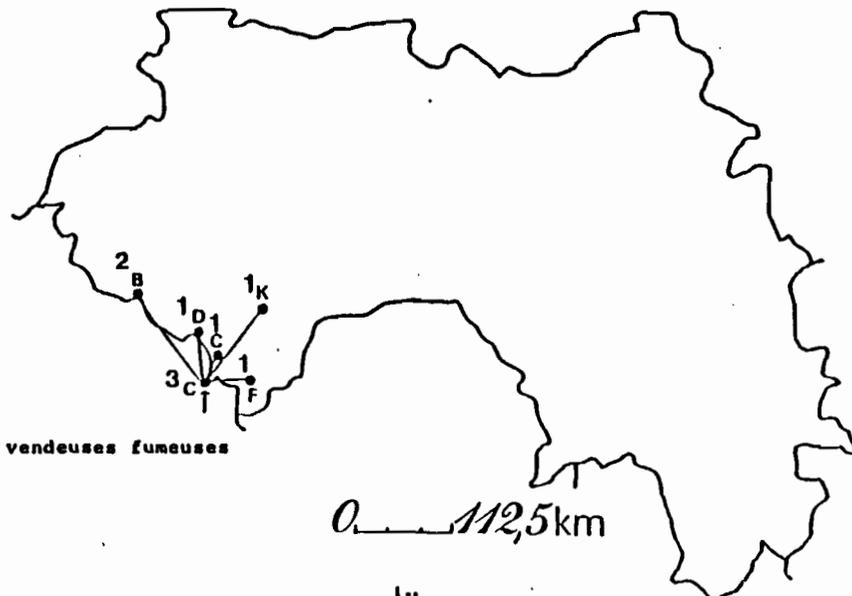
LIEUX DE NAISSANCE ET LIEUX D'ACTIVITE DES VENDEUSES ET FUMEUSES DE CONAKRY.



Lieu de naissance des 18 vendeuses fumeuses enquêtées à Landradah.



Lieu de naissance des 17 vendeuses fumouses enquêtées à Bonfi.



Lieu de naissance des 9 vendeuses fumeuses enquêtées à Boulbinet.

0 — 112,5 km

## ANNEXE N°2

La répartition des marins, et, entre parenthèses, des embarcations, selon l'origine des propriétaires et des capitaines

1. Le propriétaire de l'embarcation est une femme : 14 propriétaires, 16 pirogues, 16 capitaines, 94 marins

Ethnie du prop.	effect. des marins (Nbre de pirogues)	ethnie du cap.
Soussou	4 (2) 2 (1) 31 (2) 37 (2)	Soussou Peul Sierra Léonais Indéterminé
Baga	5 (1) 2 (1)	Soussou Indéterminé
Peul	3 (3)	Peul
Malinké	1 (1)	Soussou
"Autre guinéen"	2 (1) 3 (1) 4 (1)	Soussou Baga "Autre guinéen"

2. Le propriétaire est un homme, il embarque et s'attribue les fonctions de capitaine : 18 propriétaires, 18 pirogues, 53 marins

Ethnie du propriétaire	effectifs de marins (Nombre de pirogues)
Soussou	34 (11)
Baga	13 (3)
Peul	1 (1)
Kissi	1 (1)
Sierra-léonais	4 (2)

3. Le propriétaire est un homme , il embarque mais il a un capitaine : 25 propriétaires, 25 capitaines, 123 marins

Ethnie du prop.	Effectifs de mar. (Nbre de pir.)	Ethnie du capit.
Soussou	66 (11) 17 (1)	Soussou Sierra-léonais
Baga	7 (3) 2 (1)	Soussou Malinké
Peul	12 (6)	Peul
Malinké	2 (1)	Peul
Sierra-léonais	17 (2)	Sierra-léonais

4. Le propriétaire est un homme qui n'embarque pas : 38 propriétaires, 57 pirogues, 312 marins

Ethnie du prop.	Effectifs de mar.	Ethnie du cap.
Soussou	123 (25) 19 (1) 14 (3) 17 (1) 9 (1) 38 (5) 8 (2)	Soussou Peul Malinké Kissi Landouma Sierra-léonais Indéterminé
Baga	8 (4) 6 (4) 2 (1) 38 (2) 3 (2)	Soussou Baga Malinké Sierra-léonais Indéterminé
Peul	2 (1) 1 (1)	Soussou Peul
Malinké	11 (1)	Sierra-léonais
Sierra-léonais	13 (3)	Sierra-léonais

## ANNEXE N°3

Croisement du type et de la longueur des embarcations en service composant l'échantillon enquêté

Longueur des embarcations	Type d'embarcation			Total
	gbankegni	Salan	Flimbotine	
<= 5 m	0	2	0	2
15 m - 8 m[	2	23	1	26
18 m - 11 m[	0	41	0	41
111 m - 17 m[	0	14	3	17
114 m - 17 m[	0	0	4	4
>= 17 m	0	1	20	21
Indéterminé.	1	4	0	5
Total	3	85	28	116

## ANNEXE N°4

Age des embarcations en service

Age des embarcations	Type d'embarcation			Total
	gbankegni	Salan	Flimbotine	
10 - 1 an]	3	25	9	37
1 - 3 ans]	0	16	12	28
13 - 5 ans]	0	28	2	30
15 - 10 ans]	0	12	4	16
110 - 15 ans]	0	2	0	2
115 - 33 ans]	0	2	1	3
Total	3	85	28	116

## ANNEXE N°5

A la date de l'enquête et au démarrage, les filets déclarés comme filets principaux équipant les différentes embarcations des unités enquêtées.

Type de filet	Date de l'enquête				Date de l'installation						
	Type d'embarcation			Total	Type d'embarcation						
	Salan	Flimbotine	Gbankégni		Salan	Flimbotine	Gbankégni	Kourou	Yoli	Boti	Total
Bonga	19	10	-	29	15	8	4	1	3	-	31
Bon.séri	8	15	-	23	1	5	-	-	-	-	6
Founfoun	5	-	-	5	4	-	-	-	-	-	4
Légotine	17	1	-	18	4	-	-	-	-	-	4
Regae	-	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-
Gboyaé	32	-	-	32	23	-	-	-	-	-	23
Conique	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Epervier	-	-	1	1	-	-	3	-	-	-	3
Pas fil.	4	-	1	5	4	-	10	1	-	1	16
Indet.	-	-	1	1	3	-	1	-	1	-	5
Total.	85	28	3	116	54	13	18	2	5	1	93

A la date de l'enquête et au démarrage, les filets déclarés comme seconds filets équipant les différentes embarcations des unités enquêtées

Type de Filet	Date de l'enquête				Date de l'installation						
	Type d'embarcation			Total	Type d'embarcation						
	Salan	Flimbotine	Gbankégni		Salan	Flimbotine	Gbankégni	Kourou	Yoli	Boti	Total
Bonga	6	6	-	12	1	1	-	-	-	-	2
Bon.séri	3	5	-	8	-	1	-	-	-	-	1
Founfoun	2	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-
Légotine	4	-	-	4	2	-	-	-	-	-	2
Regae	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Gboyaé	4	-	-	4	1	-	-	-	-	-	1
Conique	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Epervier	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-
Pas fil	66	16	2	84	48	11	17	2	4	1	83
Indet	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	3
Total	85	28	3	116	54	13	18	2	5	1	93

Relation entre le filet principal et le second filet dans les 116 embarcations en service composant l'échantillon

Type de Filet n°1	Type de filet n° 2							Total	
	Bonga	Bonga Séri.	Foun-founyi	Légo-	Regae	Gboya	Eper-		sans. filet
Bonga	0	6	0	3	1	2	0	17	29
Bon.séri	6	0	0	0	0	0	0	17	23
Founfou	0	0	0	1	0	1	0	3	5
Légotine	4	0	2	0	0	0	0	12	18
Regae	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Gboya	0	2	0	0	0	1	0	29	32
Epervier	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Pas fil.	0	0	0	0	0	0	0	5	5
Ind	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	12	8	2	4	1	4	1	84	116

## ANNEXE N°7

Puissance des moteurs selon la longueur des embarcations

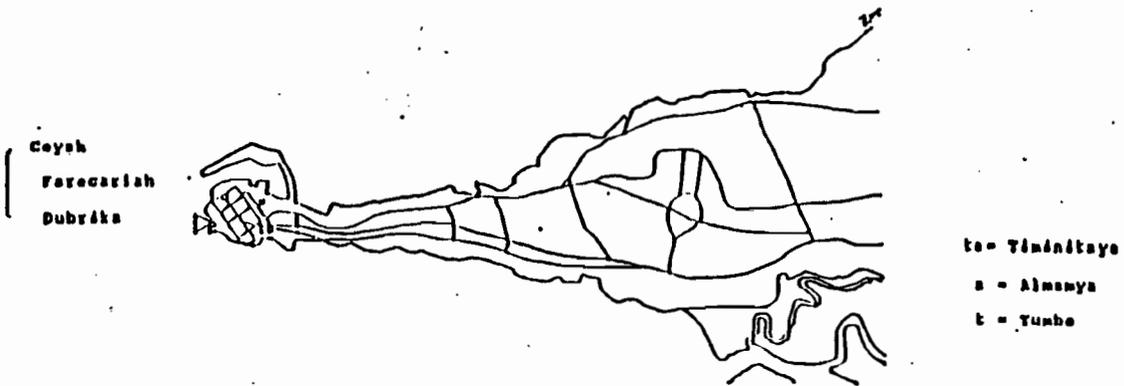
Puissance du moteur	Longueur des embarcations						Indet.	Total
	<= 5.	15 - 81 .	18 - 111.	111 - 141	114 - 171	>17 .		
8 CV.	0	3	0	1	0	0	0	4
15 CV	2	12	19	7	0	0	3	43
18 CV	0	1	0	0	0	0	0	1
20 CV	0	2	5	1	0	0	0	8
25 CV	0	6	15	7	3	15	1	47
30 CV	0	0	0	0	1	1	0	2
40 CV	0	0	0	1	0	5	0	6
Ss mot.	0	2	1	0	0	0	1	4
Ind .	0	0	1	0	0	0	0	1
Total	2	26	41	17	4	21	5	116

## ANNEXE N°8

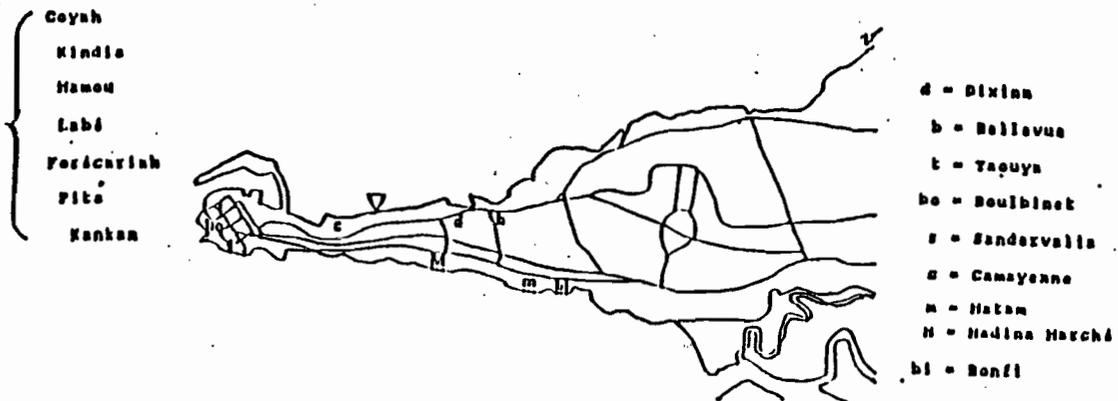
Répartition des vendeuses de poisson identifiées en fonction des lieux d'activité

Ident. enquêt.	Lieux d'activité					Total
	Boulbin.	Landréah	Bonfi	Kaporo	Nongo	
détail. de pois. frais	2	-	-	2	2	6
Grossis. de pois. frais	2	2	3	-	-	7
Détail. de pois. frs+fumé	1	-	1	-	-	2
Détail. et gross. de pois. frs+ fumé	1	3	2	1	3	10
Total	6	5	6	3	5	25

**AUTRES QUARTIERS ET REGIONS DE VENTE DES DETAILLANTES  
CLIENTES DES FUMEUSES ENQUETEES A BOULBINET.**



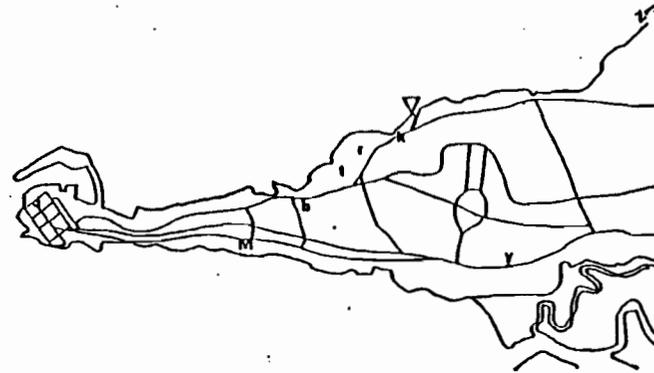
**AUTRES QUARTIERS ET REGIONS DE VENTE DES DETAILLANTES  
CLIENTES DES FUMEUSES ENQUETEES A LANDREAH.**



0 5 km

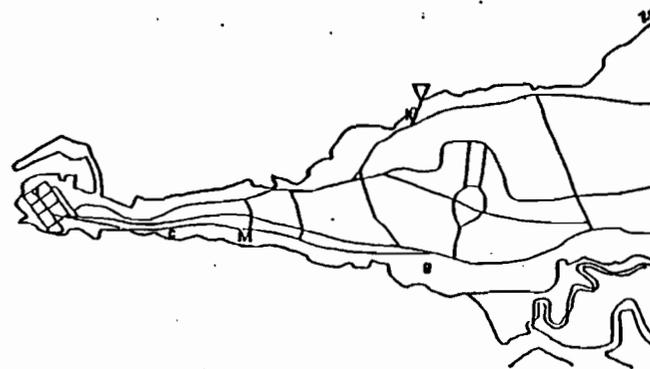
ANNEXE N°9. LIEUX DE RESIDENCE OU D'EXERCICE DE  
LEUR ACTIVITE DES CLIENTS, FUMEUSES  
OU VENDEUSES QUELQUE SOIT LEUR STATUT.  
(Consommateur final, détaillantes ou  
grossistes des clients).

**AUTRES QUARTIERS DE VENTE DES DETAILLANTES CLIENTES DES  
FUMEUSES ENQUETÉES A KAPORO.**



- b = Bellevue
- k = Kipé
- t = Taouya
- x = Ratoma
- M = Madina Marché
- y = Yimbaye

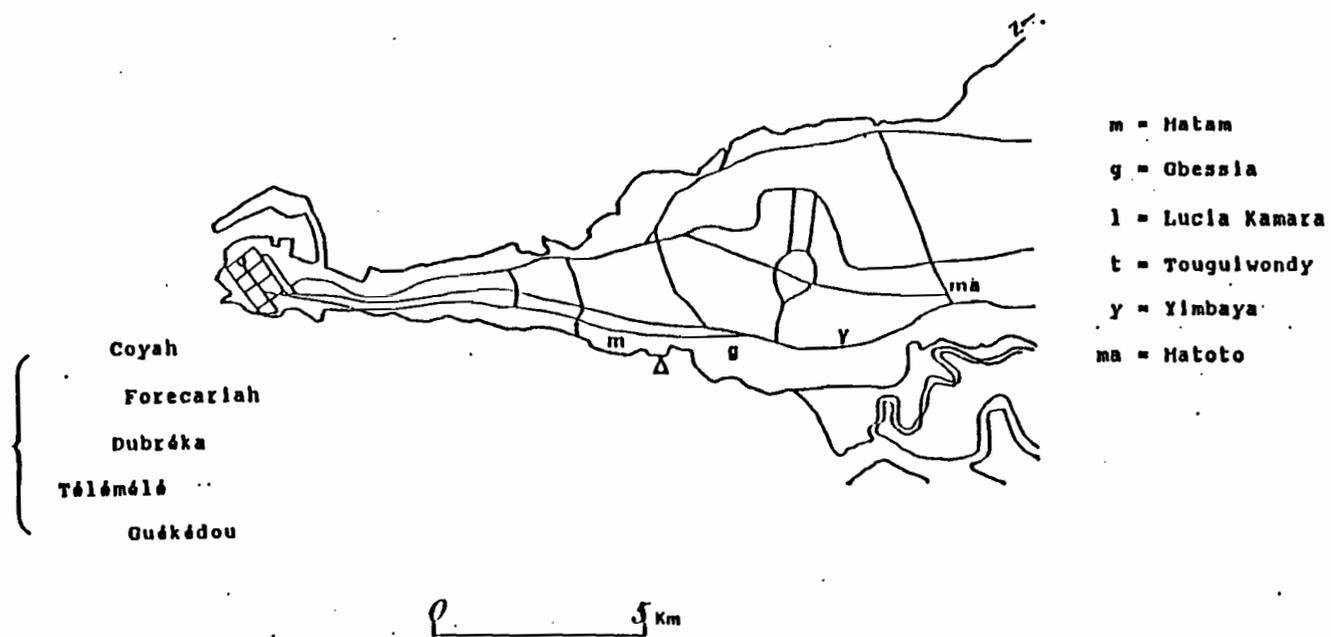
**AUTRES QUARTIERS DE VENTE DES DETAILLANTES CLIENTES DES  
FUMEUSES ENQUETÉES A NONGO.**



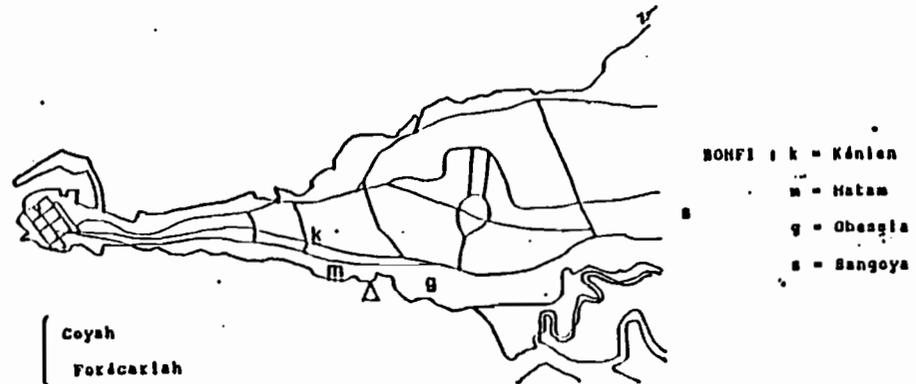
- k = Kaporé
- M = Madina Marché
- g = Gbesala
- c = Coléah

0 5 Km

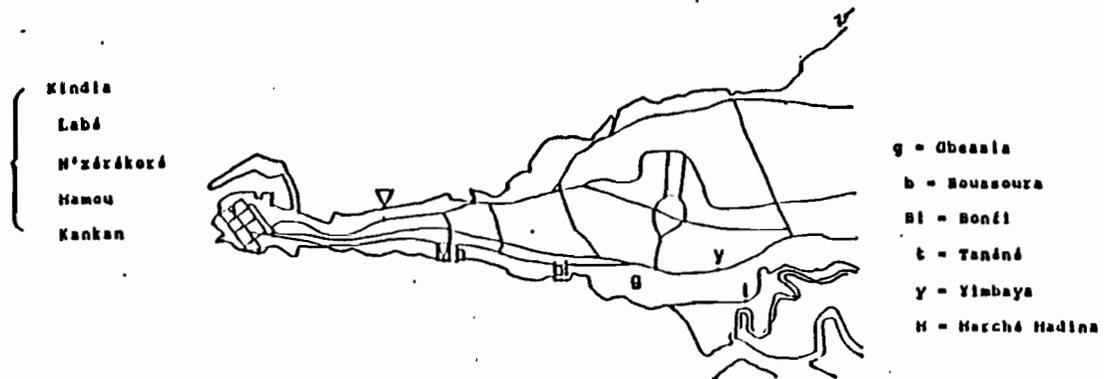
AUTRES QUARTIERS ET REGIONS DE VENTE DES DETAILLANTES  
 CLIENTES DES FUMEUSES ENQUETÉES A BONFI.



**AUTRES QUARTIERS ET REGIONS DE VENTE DES GROSSISTES  
CLIENTES DES FUMEUSES ENQUETÉES A BOHFI.**

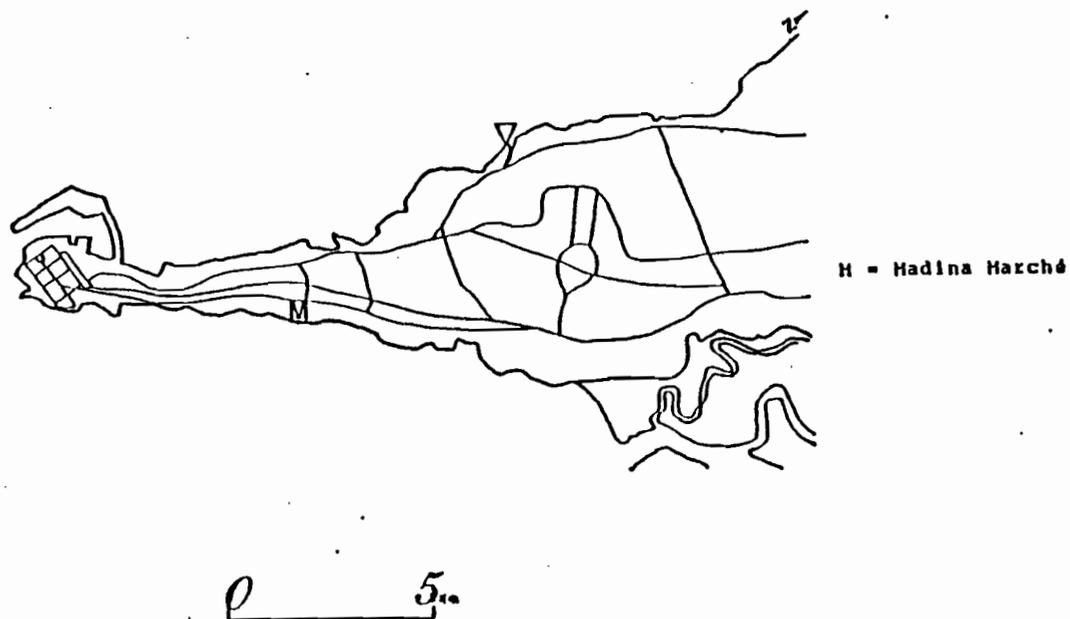


**AUTRES QUARTIERS ET REGIONS DE VENTE DES GROSSISTES  
CLIENTES DES FUMEUSES ENQUETÉES A LANDREAH.**

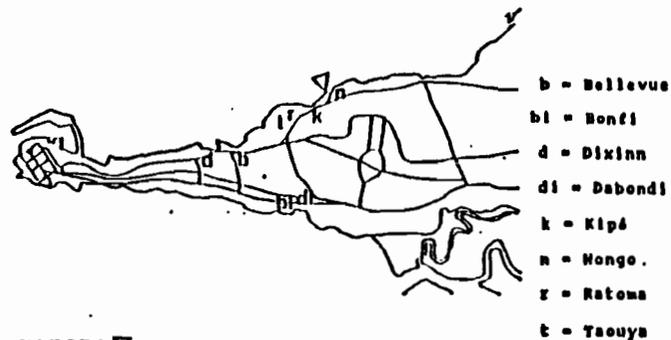


0 5..

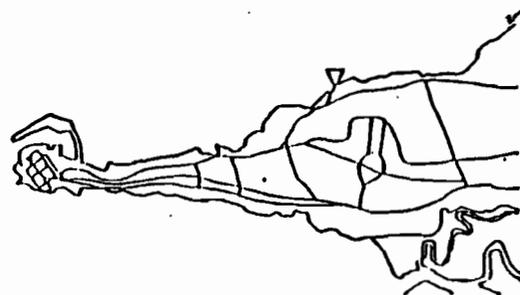
AUTRES QUARTIERS DE VENTE DES GROSSISTES CLIENTES DES  
FUMEUSES ENQUETÉES A KAPORO.



LOCALISATION DES LIEUX DE RESIDENCE DES CONSOMMATEURS  
FINALS, CLIENTS DES FUMEUSES DE POISSONS ENQUETÉES A :

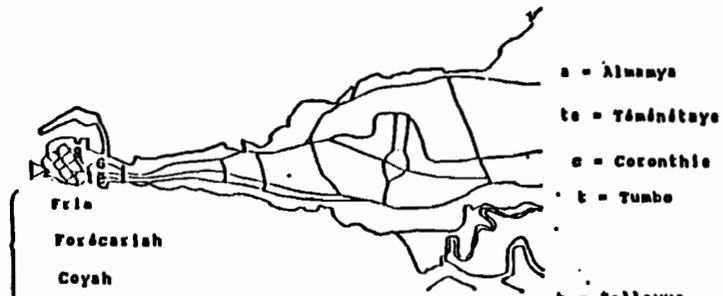


KAPORO ▽

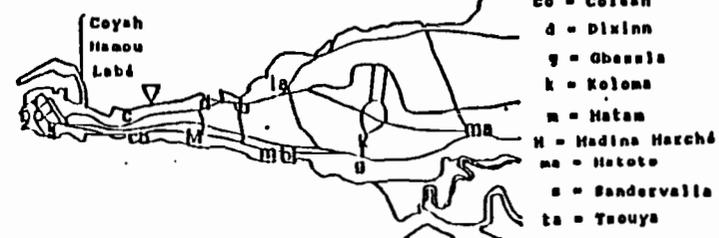


NONGO ▽

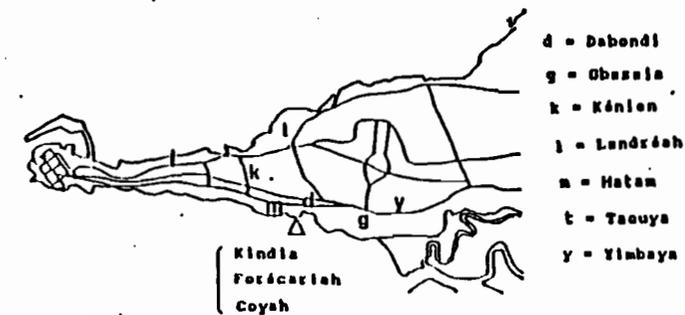
Quartiers et régions indéterminés pour ce débarcadère.



BOULBIHET ▷



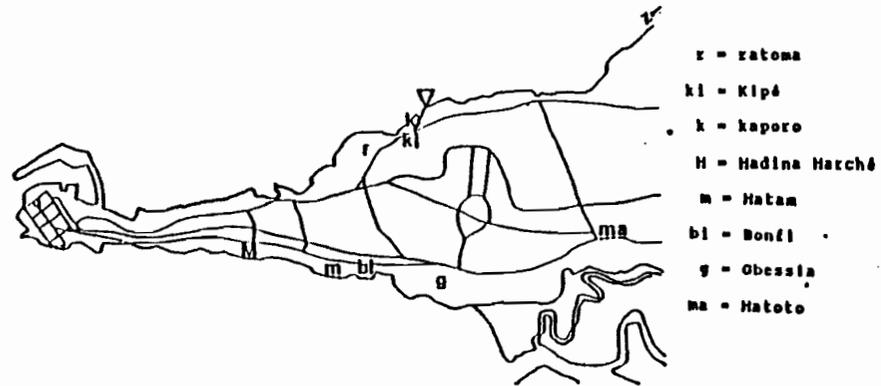
LANDREAH ▽



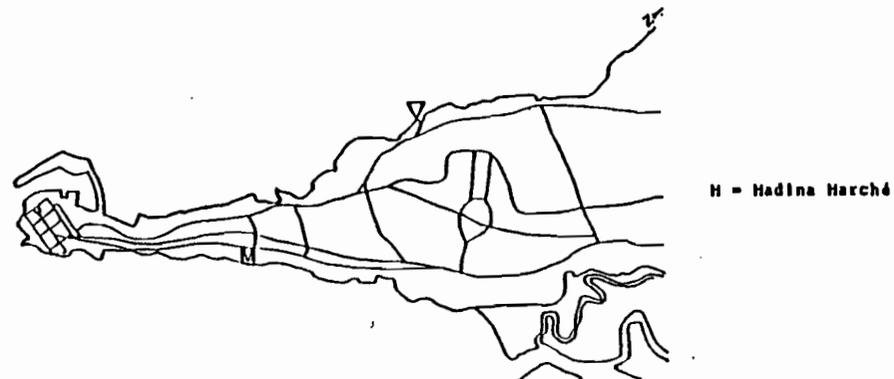
BONFI ▽

0 5km

**AUTRES QUARTIERS DE VENTE DES DETAILLANTES CLIENTES DES  
VENDEUSES ENQUETEES A NONGO.**

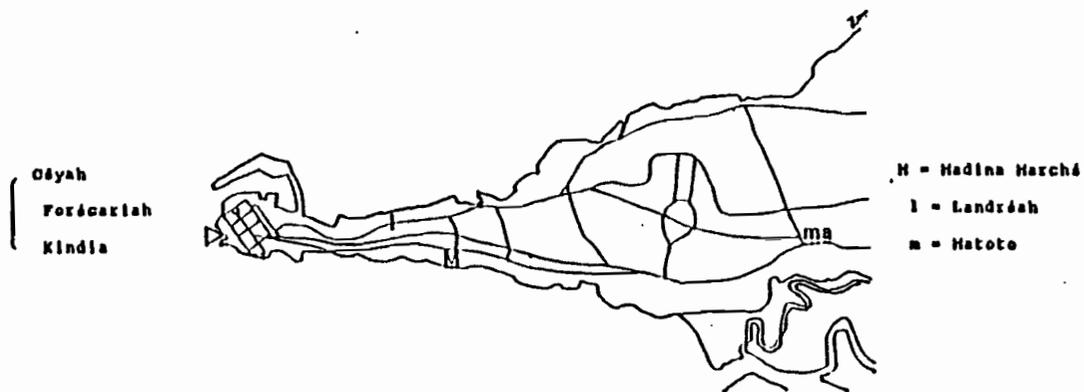


**AUTRES QUARTIERS DE VENTE DES DETAILLANTES CLIENTES DES  
VENDEUSES ENQUETEES A KAPORO.**

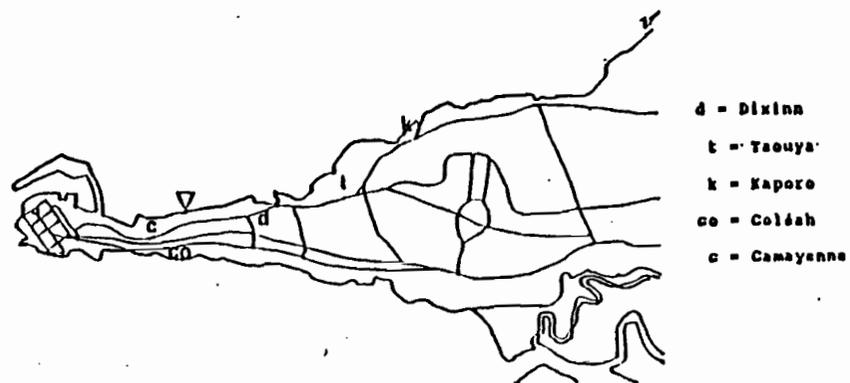


0 5 Km

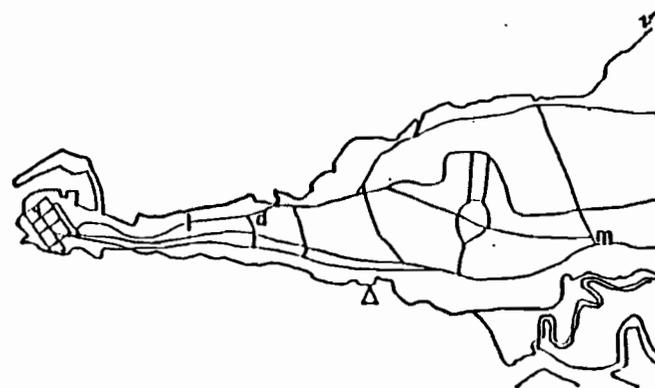
AUTRES QUARTIERS ET REGIONS DE VENTE DES DETAILLANTES  
CLIENTES DES VENDEUSES ENQUETÉES A BOULBIHET.



AUTRES QUARTIERS DE VENTE DES DETAILLANTES CLIENTES DES  
VENDEUSES ENQUETÉES A LANDREAH.

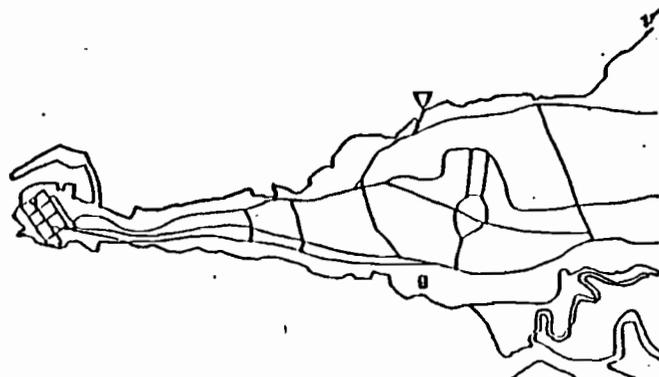


**AUTRES QUARTIERS DE VENTE DES GROSSISTES CLIENTES DES  
VENDEUSES ENQUETÉES A BONFI.**



d = Dixinn  
l = Landriah  
m = Matoto

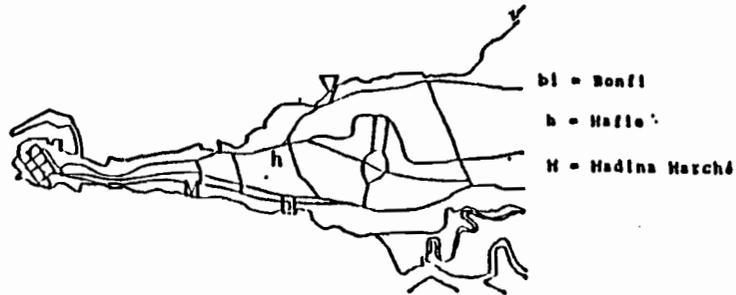
**AUTRES QUARTIERS DE VENTE DES GROSSISTES CLIENTES DES  
VENDEUSES ENQUETÉES A HONGO.**



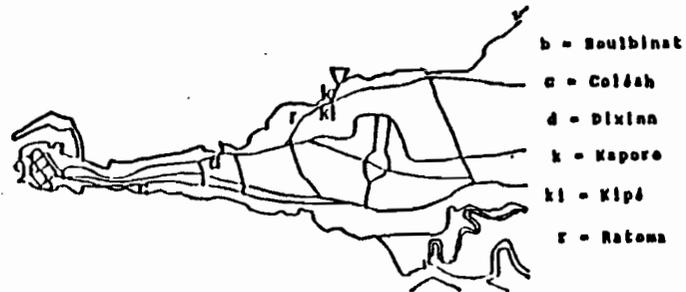
g = Gbessia

0 5

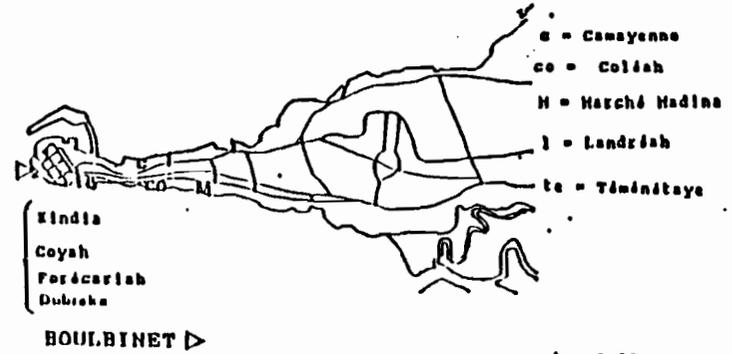
LOCALISATION DES LIEUX DE RESIDENCE DES CONSOHMATEURS  
FINALS, CLIENTS DES VENDEUSES DE POISSONS ENQUETES A:



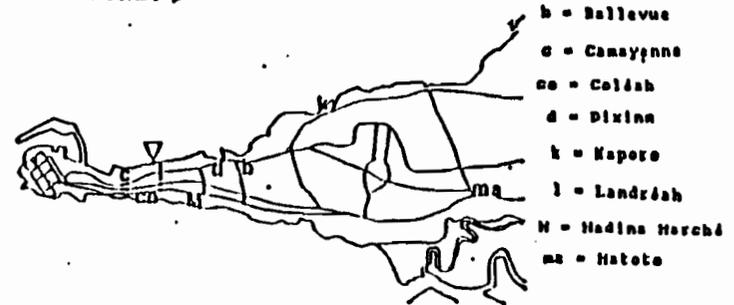
KAPORO ▽



NOHGO ▽



BOULBINET ▷



LANDREAH ▽



BONFI Δ

Régions de résidence indéterminées

5km